

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
 ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar



**SITUATION ECONOMIQUE ET
 SOCIALE REGIONALE
 2012**

Août 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef de service	Samba NDIAYE
Chef de service Adjoint	Wouddou DEME KEITA
Agent d'Appui	Babacar Ibn Aliou BA
Secrétaire	Fatou Diouf DIARISSO

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de DAKAR

CITE SAGEF VILLA N°54 – Dakar Téléphone : 33 8205123

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
AVANT PROPOS	11
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA REGION	12
1.1. Historique de la région de Dakar	12
1.2. Environnement national	13
1.3. Aire d'influence de la région	13
1.4. Climat	13
1.5. Géomorphologie	14
1.6. Organisation administrative	15
CHAPITRE 2 : DEMOGRAPHIE	16
2.1. Introduction	16
2.2. Structure de la population	16
2.3. Répartition spatiale	16
CHAPITRE 3 : URBANISATION ET CONSTRUCTION	21
3.1. Introduction	21
3.2. Urbanisation	21
3.3. 9.2. Habitat	21
3.4. Demandes d'autorisation de construire	22
3.5. Nature du foncier	23
3.6. Politique en matière de construction	23
3.7. Bilan des réalisations	23
CHAPITRE 4 : PAUVRETE	25
4.1. Introduction	25
4.2. Niveau de Pauvreté	25
4.3. Tendance de la Pauvreté	26
4.4. Pauvreté selon le sexe	26
4.5. Pauvreté selon le niveau d'Instruction du chef de Ménage	27
4.6. Pauvreté selon l'âge du Chef de Ménage	28
CHAPITRE 5 : EDUCATION	29
5.1. Introduction	29
5.2. Enseignement préscolaire	29
5.3. Enseignement primaire	30
3.1. Enseignement moyen	31
5.4. Enseignement secondaire	32
5.5. Enseignement supérieur	34
CHAPITRE 6 : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE	37
6.1. Introduction	37
6.2. Populations cibles prioritaires de la région pour l'année 2012	37
6.3. Les infrastructures sanitaires	37
6.4. Bilan des activités menées et résultats obtenus	38
6.5. Les activités de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition	40
6.6. Hygiène publique	41
CHAPITRE 7 : JUSTICE	45
7.1. Introduction	45
7.2. Infrastructures	45
7.3. La population carcérale des établissements pénitentiaires de Dakar	45
7.4. Les écroués dans les établissements pénitentiaires de Dakar	46
7.5. La population pénale des établissements pénitentiaires de Dakar	46

7.6.	Le programme de réinsertion sociale des détenus	48
7.7.	Activités productives	49
7.8.	Education surveillée	49
CHAPITRE 8 : ASSISTANCE		55
8.1.	Introduction	55
8.2.	Action sociale	55
8.3.	Les activités menées par le Service Régional de l'Action Sociale	55
8.4.	Sapeurs pompiers	56
8.5.	Causes des incendies	57
8.6.	L'assistance aux accidentés	57
8.7.	Assistance aux malades	58
8.8.	Assistance aux personnes en danger	58
CHAPITRE 9 : JEUNESSE		60
9.1.	Introduction	60
9.2.	Promotion des collectivités éducatives	60
9.3.	La lutte contre le VIH/Sida et soutien à la vie associative	60
9.4.	Les centres Départementaux d'éducation populaire et sportive	60
9.5.	Les Centres Conseils pour Adolescents (C.C.A)	61
CHAPITRE 10 : ENVIRONNEMENT		63
10.1.	Introduction	63
10.2.	Autorisations de construire	63
10.3.	Gestion des Pollutions et Nuisances	63
10.4.	La gestion des installations classées pour la protection de l'environnement	65
CHAPITRE 11 : EAUX ET FORETS		68
11.1.	Introduction	68
11.2.	Domaine protégé de la région de Dakar	68
11.3.	Origine et nature de la consommation en bois de la région	69
11.4.	Production de plants et amélioration du cadre de vie	70
11.5.	La production de plants dans les pépinières en régie	71
CHAPITRE 12 : AGRICULTURE		72
12.1.	Introduction	72
12.2.	Météorologie	72
12.3.	Horticulture maraichère	72
12.4.	Cultures fruitières	73
12.5.	Cultures céréalières	73
12.6.	Cultures industrielles et autres cultures	74
CHAPITRE13: ELEVAGE		75
13.1.	Introduction	75
13.2.	Santé animale	75
13.3.	Déparasitage	76
13.4.	Immunisation du cheptel par le service public	77
13.5.	Santé publique vétérinaire	78
13.6.	Production animale	79
13.7.	Commercialisation du bétail dans la région	79
13.8.	Production de viande : Abattages contrôlés	80
13.9.	Production de cuirs et peaux	80
13.10.	Amélioration génétique	80
CHAPITRE 14 : PECHE		82
14.1.	Introduction	82
14.2.	Flotte et consommation de carburant	82
14.3.	Les mises à terre	82
14.4.	La ventilation des apports	83
14.5.	Pêche industrielle	84

14.6.	Transformation artisanale du poisson	84
CHAPITRE 15 : TRANSPORT		86
15.1.	Introduction	86
15.2.	Transport routier	86
15.3.	Transport ferroviaire	88
15.4.	Transport maritime	89
15.5.	Transport aérien	93
CHAPITRE 16 : ENERGIE		95
16.1.	Introduction	95
16.2.	Production	95
16.3.	Abonnés	95
16.4.	Consommation d'électricité	97
CHAPITRE 17 : MINES		99
17.1.	Introduction	99
17.2.	Recettes d'exploitation des ressources minérales de l'année 2012	99
17.3.	Exploitation des ressources minérales	99
CHAPITRE 18 : INVESTISSEMENTS		102
18.1.	Introduction	102
18.2.	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)	102
18.3.	Les partenaires, les collectivités locales et l'Etat	102
18.4.	Répartition spatiale et par secteur des investissements	103
18.5.	PTIP 2011/2013	104
18.6.	Répartition du coût total des projets par département	104
18.7.	Répartition du coût total des projets par secteur	105
18.8.	Répartition par département du PTIP 2011/2013	106
18.9.	Répartition sectorielle du PTIP 2011/2013	106
18.10.	Répartition sous sectorielle du PTIP 2011/2013	107
CHAPITRE 19 :COMMERCE		108
19.1.	Introduction	108
19.2.	Suivi du marché	108
19.2.	Contrôle de l'application de la législation et de la réglementation	112
CHAPITRE 20 :TOURISME		113
20.1.	Introduction	113
20.2.	Offre touristique	113
20.3.	Demande touristique	113
20.4.	Les agences de voyages et de tourisme	113
20.5.	Circuit Touristique	113
20.6.	Performances	114
20.7.	Les types de tourisme	114
	Le balnéaire	114
20.8.	Formation en tourisme	115
20.9.	Recouvrement de la taxe de promotion touristique	115
CHAPITRE 21 :MICROFINANCE		116
21.1.	Introduction	116
21.2.	Cartographie des SFD de la région de Dakar	116
21.3.	Présentation du secteur dans la région	116
21.4.	Les indicateurs de 2011	117
CONCLUSION GENERALE		119

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3. 1: Quelques projets de Bâtiments et Edifices publics en cours de construction en 2012.....	24
Tableau 5.1 : Evolution des effectifs du préscolaire de 2011 à 2012.....	29
Tableau 6.2: Les infractions constatées dans les domiciles en 2012	42
Tableau 7.1: Répartition des structures de prise en charge selon le Département	49
Tableau 7.2: Effectif global de la prise en charge des enfants selon les types de structure.....	50
Tableau 7.3: Répartition des enfants en conflit avec la loi selon le type de délits commis.....	51
Tableau 7.4: Effectifs scolaires selon le sexe, le cycle et le centre	52
Tableau 7.5: Répartition par structure des résultats aux examens	52
Tableau 7.6: Répartition des jeunes dans les sections de formation selon le centre.....	53
Tableau 8.1: Répartition des incendies selon la cause.....	57
Graphique 8.2 : Répartition des accidents selon la nature en 2012	58
Tableau 10.1 : situation des plaintes en 2012.....	64
Tableau 10.2: Situation des installations classées de deuxième catégorie.....	65
Tableau 17.1 : Importation et vente de substances explosives au premier semestre de 2012.....	101

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.2 : Répartition de la population du département de Dakar selon l'arrondissement	18
Graphique 2.3 : Répartition de la population du département de Pikine selon l'arrondissement en 2012	18
Graphique 2.4: Répartition de la population du département de Rufisque selon l'arrondissement	19
Graphique 2.5: Répartition de la population de l'arrondissement de Guédiawaye par CA.....	20
Graphique 3.1: Répartition des dossiers reçus par le Bureau du Permis de Construire	22
Graphique 3.2: Répartition des dossiers reçus selon la nature du foncier	23
Graphique 4.1 : Répartition de la population selon sa situation de pauvreté	25
Graphique 4.2 : Evolution de la pauvreté dans le temps	26
Graphique 4.3: Répartition de la population pauvre selon le sexe du CM	26
Graphique 4.4 : Niveau de pauvreté selon le niveau d'instruction du CM	27
Graphique 4.5 : Pauvreté selon l'âge du CM.....	28
Graphique 5.1: Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance selon le statut en 2012	30
Graphique 5.2: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme professionnel en 2012.....	31
Graphique 5.3 : Répartition des effectifs du moyen selon le sexe 2012.....	32
Graphique 5.4: Répartition des enseignants du secondaire selon le diplôme académique en 2012	33
Graphique 5.5 : Effectifs des étudiants de l'UCAD et des autres universités en 2011/2012	35
Graphique 5.6 : Evolution des effectifs	35
Graphique 6.1: Taux de détection de la Tuberculose suivant les districts en 2012	40
Graphique 6.3: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité.....	42
Graphique 6.4: Avis sur les dossiers étudiés par le Bureau de construction	44
Graphique 7.1 : Répartition des détenus provisoires et condamnés selon l'établissement pénitentiaire.....	46
Graphique 7.2 : Répartition des écroués selon la nature de l'infraction commise en 2012.....	47
Tableau 5.3: Répartition des jeunes selon les sections de formation ou d'apprentissage	53
Graphique 8.1: Répartition des sorties effectuées par le GNSP en 2012 selon la nature.....	56
Graphique 8.3: Répartition des malades selon la nature en 2012.....	58
Tableau 9.1 : Distribution de préservatifs selon le sexe et l'âge.....	62
Graphique 10.1: Situation comparative des dossiers d'autorisation de construire de 2009 à 2012	63
Graphique 10.2: Evolution du paiement de la taxe des dossiers d'EC instruits entre 2009 et 2012 en F CFA	66
Graphique 10.3: Répartition par secteur d'activités des dossiers d'évaluation environnementale.....	67
Graphique 11.1: Répartition des zones protégées de la région de Dakar selon le département.....	68
Tableau 11.1: Quantités de bois d'œuvre consommées à Dakar en 2012 selon la variété et l'origine en m ³	69
Graphique 11.2: Quantités de bois importé selon le pays d'origine et le type de bois	70
Graphique 11.3: Répartition de la production par type d'espèces dans les pépinières en régie	71
Tableau 12.1: Production céréalière de la région de Dakar en 2012.....	73
Tableau 12.2: Production des autres cultures de la région de Dakar en 2012	74
Graphique 13.1: Répartition des animaux consultés dans la région en 2012 selon le département	75
Graphique 13.2: Nombre d'animaux déparasités dans la Région en 2012 selon le département	76
Graphique 13.3: Campagne de vaccination du cheptel en 2012 dans la région de Dakar	78
Graphique 13.4 : Bilan de l'abattage des chiens errants selon le département.....	78
Graphique 13.5 : Répartition des effectifs estimés du cheptel par département et par espèce.....	79
Graphique 13.6 : Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque	80
Graphique 14.1 : Evolution des mises à terres dans la région de 2009 à 2012	83
Graphique 14.2: débarquements de la pêche artisanale selon la destination finale des produits.....	83
Tableau : Répartition du nombre d'escale par type de navire.....	84
Graphique 15.1 : répartition des activités de la division régionale des transports terrestres de Dakar	86
Graphique 15.2 : Répartition des immatriculations en 2012 en fonction des départements	87
Tableau 15.1 : Répartition des immatriculations selon la catégorie et le département en 2012.....	87
Graphique 15.3 : Comparaison des nombres de voyageurs du PTB entre 2011 et 2012	89
Graphique 15.4: Evolution du trafic global du Port Autonome de Dakar entre 2010 et 2012	89
Graphique 15.5: Structure des débarquements au PAD en 2012	90
Graphique 15.6: Structure des embarquements au PAD en 2012 Source : <i>Port Autonome de Dakar</i>	91

Graphique 15.7: Répartition du trafic global au PAD en 2012 par type de conditionnement.....	92
Tableau15.1 : Répartition du nombre d’escalas au PAD en 2012 par type de navires	93
Tableau 15.2: Trafic aérien à l’aéroport LSS de Dakar en 2012	93
Graphique16.1: Evolution du nombre d’abonnés à la SENELEC de 2011 à 2012.....	95
Graphique 16.2: Répartition des abonnés à la SENELEC selon le type d’abonnement.....	96
Graphique 16.3 : Répartition des abonnés à la SENELEC selon le département	96
Tableau 16.1: Répartition de la consommation en électricité en fonction du type d’abonnement.....	97
Graphique14.2: Répartition de la consommation en électricité selon le département	98
Graphique17.1: Répartition des recettes selon la provenance	99
Graphique 17.2: Quantités des ressources minérales exploitées en 2012	100
Tableau 18.1 : Interventions des partenaires en 2012 selon le secteur d’intervention	103
Graphique 18.1: Répartition des projets financés par le PTIP 2011/2013 selon le département	104
Graphique 18.2: Répartition du coût total des projets selon le département	105
Graphique18.3 : Répartition du coût total des projets dans la région de Dakar selon le secteur	105
Graphique 18.4 : Répartition du coût total des projets financés par le PTIP 2011/2013	106
Graphique18.5: Répartition sectorielle du PTIP 2011/2013	107
Graphique 19.1: Evolution des prix du riz en 2012	109
Graphique 19.2: Evolution des prix du Sucre cristallisé (F/kg).....	109
Graphique 19.3 : Evolution des prix du gaz butane en 2012	110
Graphique19.5: Evolution des prix au détail de l’oignon en 2012	111
Graphique 19.7: Evolution des recettes en 2012.....	112
Tableau20.1 : Situation des TPT en 2011 et 2012.....	115
Figure 21.1: Cartographie des SFD de la région de Dakar.....	116
Tableau20.1: Evolution du nombre de SFD de la région de Dakar entre 2010 et 2012.....	117
Graphique 20.1 : Situation et nombre des SFD de la région de Dakar en 2012.....	117
Tableau 21.2: Données du secteur dans la région de Dakar en 2011	118

SIGLES ET ABREVIATIONS

AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'emploi des Jeunes
ANOI	Agence Nationale pour l'organisation de la conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Ouefs A Couver
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
BCG	Vaccin contre le Tuberculose
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DSPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de formation Hôtelière et de Tourisme
EPS	Etablissement Publique de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonise de la Production Industrielle
IPRES	Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de Politique Sectorielle de l'Habitat
LPUAT	Lettre de Politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée
OCI	Organisation de la conférence Islamique
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé

ONAS	Office National de l'assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Pad	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'alphabétisation Intense du Sénégal
PAPA	Programme d'appui à la promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'approvisionnement en Eau à long Terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAR	Société Africaine de Raffinerie
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electrification du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno de Déficience Acquise
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNHLM	Société Sénégalaise des Habitation à loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nation des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SSN	Système Statistique National
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VAT	Vaccin Antitétanique
VIH	Virus Immunidéfience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

Dans la réalisation de ses missions de coordination technique des activités du système statistique national et de production et diffusion des données statistiques, l'ANSD réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale du Sénégal » et les « Situations Economiques et Sociales » régionales.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année précédente, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée. De 2006 à 2012, la publication des SES a été précédée d'une validation régionale au cours de réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD).

Cette Edition de l'année 2012 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA REGION

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10' et 17° 32' de longitude Ouest et les 14° 53' et 14° 35' de latitude Nord. C'est une région qui est limitée à l'Est par celle de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

1.1. Historique de la région de Dakar

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.

En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km². En ce temps là, la presqu'île était peuplée de Mandingues qui en sont les premiers habitants.

Entre, 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrou, au Nord Est du fleuve Sénégal.

Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbaou et au village de Yoff exclus.

En 1845, Gorée devient le chef lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

Le 25 mai 1857 est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.

En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.

En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord ouest). Durée des travaux : quatre ans.

En Juin 1862, on élaborera un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre : Pinet LAPRADE.

En 1872, La commune de Gorée est créée.

En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.

En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.

En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.

Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.

Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.

En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.

En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.

De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.

En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.

En 1909, Dakar compte 25 000 habitants environ.

En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.

En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. Dans la même année, un cours secondaire est ouvert, qui deviendra bientôt (1936) le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine GUEYE) du nom d'un éphémère Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la première guerre mondiale.

En 1921, Dakar compte 32 440 habitants dont 1 661 européens. Gorée se vide de 1000 âmes.

Les premières arrivées de Libanais se passent dans la même année. Ils s'installent bientôt dans le petit et moyen commerce.

En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.

En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.

Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous, populations colonisées comme métropolitaines.

En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ. Pénurie de logements, d'emplois et de matières premières.

En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.

Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, qui vient d'imposer une nouvelle constitution à la France et de créer la communauté (à la place de l'union française) est accueilli fraîchement par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.

Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé.

1.2. Environnement national

La région de Dakar est à la tête de toutes les autres régions du pays sur les plans démographique, économique et en termes d'équipements. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et plus du quart de la population nationale. D'ailleurs, aucune autre région n'est en mesure de la concurrencer dans un secteur quelconque aussi bien au point de vue activités qu'aux plans des services publics, des équipements, de l'emploi ou des activités.

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du gouvernement en devenant la capitale du pays ; elle concentre de ce fait l'essentiel des établissements commerciaux, financiers ainsi que du tissu industriel. Malgré une bonne politique nationale d'aménagement du territoire, de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la région a été et est encore favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. En outre, celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar ; ceci résulte du poids économique de la région. Cette situation est fortement renforcée par le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées.

1.3. Aire d'influence de la région

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque, dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise, peut être considérée comme un satellite de la capitale. Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins des populations de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne).

Par contre, la région de Thiès, et plus particulièrement les départements de Thiès et Mbour, entretient avec la région de Dakar des relations quotidiennes, mais de natures différentes. Thiès est en effet une région qui approvisionne Dakar en produits agricoles, halieutiques...

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack et Louga entretiennent des relations plus timides avec Dakar du fait de la distance qui les sépare.

Il faudrait aussi signaler que, malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

1.4. Climat

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, Dakar est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué

par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17 degrés Celsius (° C) et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est souvent marquée par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace.

Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières de 1930 à 1960 et de 1951 à 1980 sont respectivement de 552,2 mm et 472,5 mm.

1.5. Géomorphologie

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

L'extrémité occidentale qui se divise elle-même en trois zones :

1. la zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) et recouverte au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;
2. la zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;
3. la partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

1.6. Organisation administrative

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, qui a été abrogé au profit du décret n° 2011- 706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales.

Ainsi, depuis 2011, par le décret n° 2011 – 706 du 06 juin 2011, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un(01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;
- Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;
- Trois (03) communautés rurales situées toutes dans le département de Rufisque : Bambilor, Tivaouane peulh-Niagha et Yène ;
- Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Sept (07) communes : Bargny, Diamniadio, Sangalkam, Sendou, jaxaay-parcelles assainies-Niakoulrab et Sébikhotane.

CHAPITRE 2 : DEMOGRAPHIE

2.1. Introduction

Les données qui sont utilisées dans ce chapitre proviennent essentiellement du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2002 et des projections qui sont basées sur ce RGPH. Les statistiques concernent la population de droit qui est composée des résidents présents et absents. Les visiteurs et la population comptée à part c'est-à-dire les prisonniers, les étudiants, les hommes confinés dans les cantonnements militaires ou para militaires ne sont pas intégrés dans les chiffres avancés dans ce chapitre.

Annoncer le plan

2.2. Structure de la population

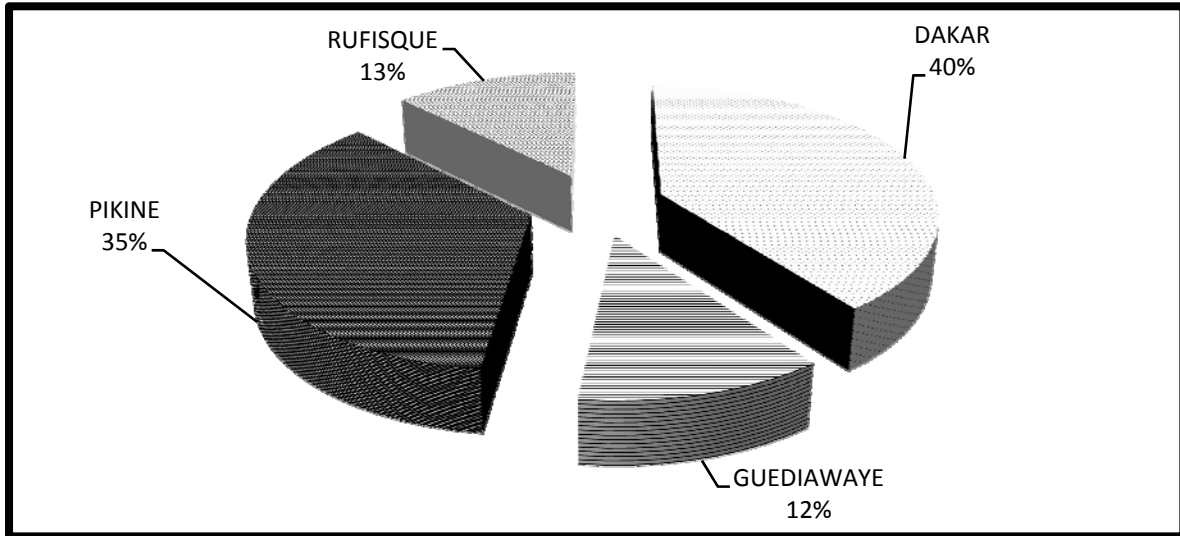
La population de la région de Dakar est estimée en 2012 à 2 703 204 habitants dont 50,04% de sexe masculin contre 49,96% de sexe féminin. Elle représente 20,5% de la population du Sénégal estimée à 13.207.880 habitants en 2012 faisant de Dakar la région la plus peuplée du pays. La densité de sa population est aussi la plus élevée du pays avec 4915 personnes/Km².

Dans la région, la répartition de la population selon le milieu de résidence montre que l'essentiel des Dakarais vivent en milieu urbain. Cette affirmation est étayée par les pourcentages d'urbains et de ruraux qui sont respectivement de 97,2% et 2,8%. La différence entre les deux taux montre une forte urbanisation. Toutefois, on note depuis quelques années un léger déplacement des populations vers les zones rurales, cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il est extrêmement difficile de trouver une zone habitable vierge dans les départements de Dakar, Guédiawaye et Pikine. En plus, les besoins en parcelles à usage d'habitat ne cessent de croître du fait de l'accroissement de la population.

2.3. Répartition spatiale

Parmi les quatre départements que compte la région, celui de Dakar, avec 39,9% de la population régionale, est le plus peuplé, suivi de très près par le département de Pikine (35,5%). Quant aux départements de Guédiawaye (12,0%) et de Rufisque (12,6%), ils sont de loin les moins peuplés de la région.

Graphique 2.1: Répartition de la population de la région de Dakar selon le département



Source : ANSD. Estimation de population 2012

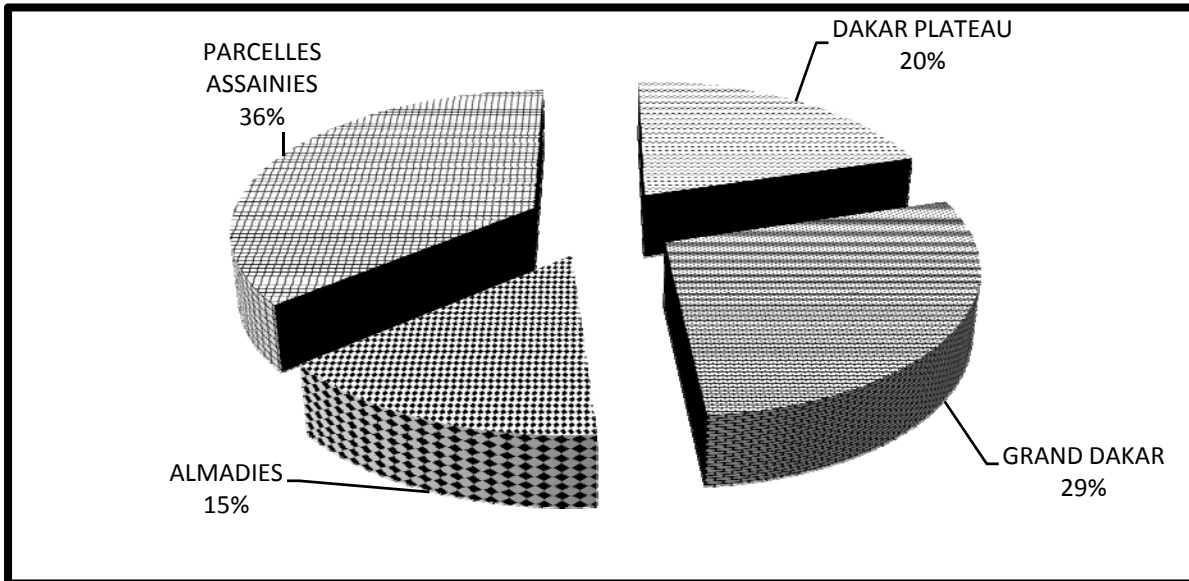
2.3.1. Département de Dakar

La dominance du département de Dakar pourrait s'expliquer par l'historique du peuplement de la région car c'est dans ce département que se concentrait la plupart des Dakarais et c'est seulement avec l'expansion démographique que les autres départements ont été occupés au fil du temps parce que le département de Dakar devenait de plus en plus saturé. En effet, il convient de rappeler qu'au début des années 80, les zones limitrophes du département de Dakar comme Patte d'Oie ou Grand Yoff étaient assimilées à des forêts dans l'esprit des habitants. En outre, la concentration de l'administration et de l'essentiel des infrastructures tant socio économiques qu'industrielles y a joué un rôle fondamental.

Le département est subdivisé en 4 arrondissements dont celui des Parcelles Assainies qui est le plus peuplé avec 36,2 % de l'effectif départemental ; il est suivi par celui de Grand Dakar avec 28,4%. Ensuite vient celui de Dakar Plateau avec 20,3 % et l'arrondissement des Almadies qui est le moins peuplé avec 15,1% de la population régionale.

Hormis l'arrondissement de Dakar plateau, on trouve, partout ailleurs, plus de femmes que d'hommes mais il faut dire aussi que l'écart n'est pas trop significatif car il est en général de moins d'un point.

Graphique2.2 : Répartition de la population du département de Dakar selon l'arrondissement



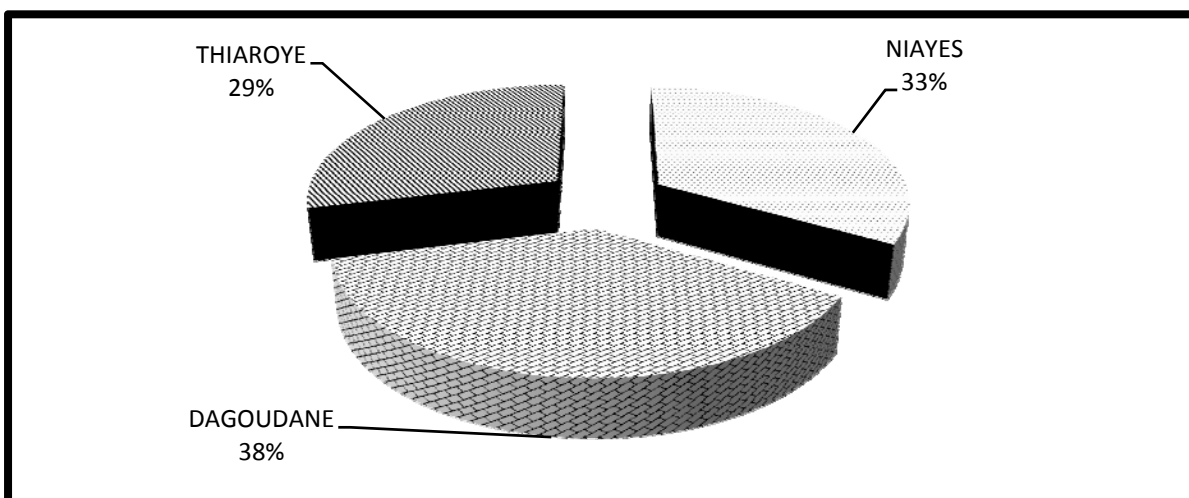
Source : ANSD. Estimation de population 2012

2.3.2. Département de Pikine

Le département de Pikine est constitué de 3 arrondissements qui sont les Niayes, Pikine Dagoudane et Thiaroye. Il concentre en son sein 35,55% de la population régionale. Parmi ses habitants, il y a une prédominance des hommes avec un taux de représentativité de 50,24 %.

La répartition de la population pikinoise selon ces 3 arrondissements montre que celui de Pikine Dagoudane est plus peuplé avec 37,9% de la population du département soit 364425 habitants, il est suivi de celui des Niayes qui accueille 320047 habitants soit 33,3%, celui de Thiaroye est le moins peuplé avec seulement 28,8%.

Graphique 2.3 : Répartition de la population du département de Pikine selon l'arrondissement en 2012



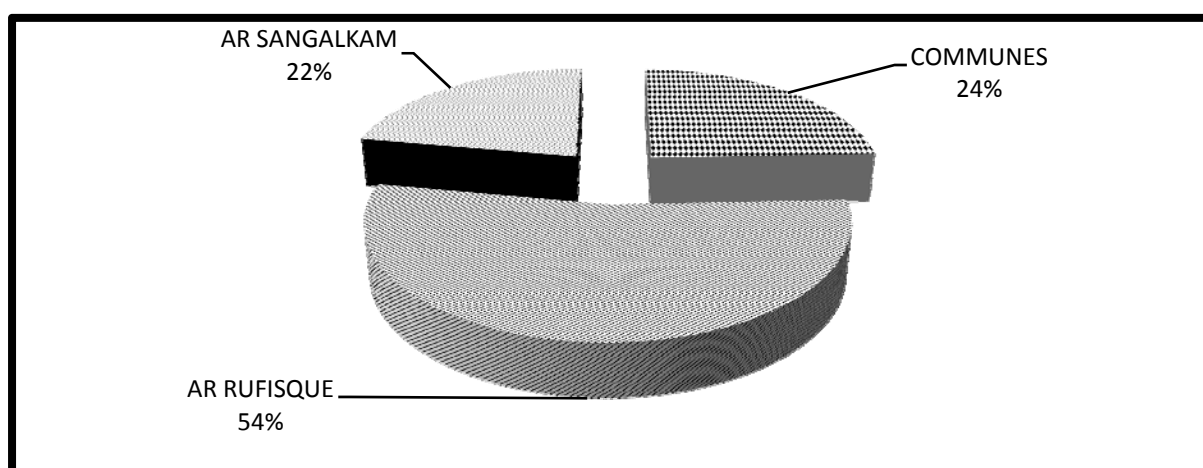
Source Source : ANSD. Estimation de population 2012

2.3.3. Département de Rufisque

Le département de Rufisque est le plus vaste de la région mais aussi le moins peuplé avec seulement 12,6% de la population régionale soit 340007 habitants. Cette population est composée quasiment par autant d'hommes que de femmes car on a 49,6% de femmes.

Le département est composé par les Communes de Bargny, Diamniadio et Sébikotane ; l'arrondissement de Rufisque et celui de Sangalkam. L'arrondissement de Rufisque est le plus peuplé du département avec 181939 habitants soit 53%. Il est suivi par les communes qui représentent 24,4% et enfin vient l'arrondissement de Sangalkam qui concentre 22,1% de la population de Rufisque.

Graphique 2.4: Répartition de la population du département de Rufisque selon l'arrondissement

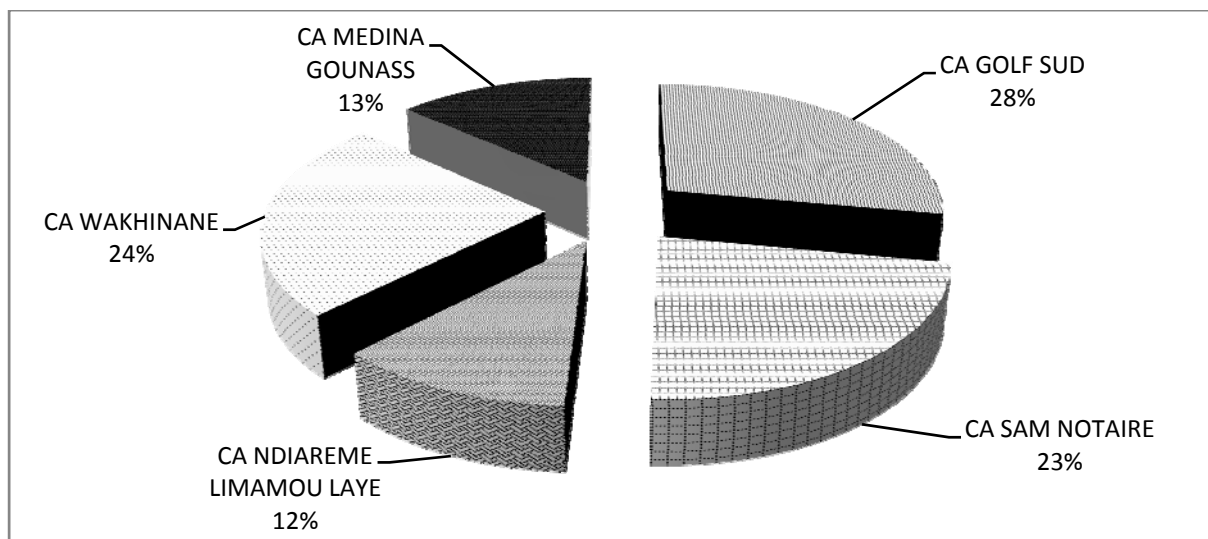


Source : ANSD. Estimation de population 2012

2.3.4. Département de Guédiawaye

Le département de Guédiawaye ne compte qu'un seul arrondissement ce qui fait que la répartition à l'intérieur du département est la même au niveau de l'arrondissement. Avec seulement 12% de la population régionale, Guédiawaye est le département le moins peuplé. Quand on entre dans l'arrondissement, on s'aperçoit qu'il y a plus de femmes dans toutes les Communes d'Arrondissement (CA) à l'exception de celle de Médina Gounass où on a une très légère prédominance masculine. La distribution des habitants selon la CA de résidence révèle que c'est dans la CA de Golf Sud qu'il y a le plus d'individus, avec 28%. Viennent ensuite les CA de WakhinaneNimzatt avec 24,4%, de Sam Notaire avec 22,8% et de Medina Gounass avec 13,4 %. La CA de NdiarèmeLimamoulaye est la moins peuplée avec seulement 11,5% de la population.

Graphique2.5: Répartition de la population de l'arrondissement de Guédiawaye par CA



Source : ANSD.Estimation de population 2012

Conclusion

Il résulte de ce qui précède que la région de Dakar est la plus peuplée du pays. Elle a une population jeune et sa population a connu un accroissement très rapide, de plus de 4%, entre 1976 et 1988 avant de se stabiliser depuis lors autour de 2,5%. La région, qui ne couvre que 0,28% du territoire national, a la plus forte densité de population du pays. Cela s'explique par la concentration des infrastructures industrielles et artisanales dans la région ce qui en a fait le premier pôle économique du pays d'où son attractivité toujours croissante. Par ailleurs, la croissance reste assez forte et, si elle se maintient, les problèmes de l'habitat, de l'urbanisation et de la construction risquent de se poser plus vite que l'on aura prévu. Toutefois, il faut noter l'existence d'outils tels que le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) et un diagnostic de PRDI et bien d'autres documents qui constituent des outils de planification pouvant aider à prévoir et surtout anticiper sur les solutions aux problèmes que l'on risque de rencontrer d'ici à 25ans.

CHAPITRE3 : URBANISATION ET CONSTRUCTION

3.1. Introduction

La région de Dakar est la plus urbanisée du Sénégal. Comparée au reste du pays, elle est la région la plus densément peuplée avec 4915 habitants au km² et concentre la presque totalité des infrastructures et réseaux d'infrastructures. Le surpeuplement de la région de Dakar s'est effectué sous l'effet combiné du dynamisme de la croissance naturelle de sa population, de son rôle de principal carrefour économique et de zone d'accueil de migrants.

Cette croissance incontrôlée fait que Dakar est devenue surpeuplée et la demande en immobilier est explosive. Aujourd'hui, la région de Dakar est marquée par une augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle des prix du foncier et du logement, les lourdeurs administratives, la fiscalité élevée, la cherté des matériaux de construction et les difficultés d'accès au crédit.

Ce chapitre aborde dans un premier temps l'état des lieux de l'urbanisation en 2012 et dans la deuxième partie, il fait l'analyse de la situation de la construction et de l'habitat en 2012.

3.2. Urbanisation

En 2012, la région de Dakar comprend 4 départements, 10 arrondissements, 4 villes, 8 communes, 43 communes et 3 communautés rurales.

Avec un taux d'urbanisation de 97,2% en 2012, Dakar reste la région la plus urbanisée du pays. En effet, la région de Dakar, avec seulement 0,28 % du territoire, abrite à elle seule plus de 20% de la population nationale, soit un Sénégalais sur cinq. Elle regroupe près de 90% des services, des sièges sociaux et des entreprises. Cette urbanisation vertigineuse est liée à une attraction qu'exerce la capitale sur les populations des autres régions et plus particulièrement les populations rurales mais aussi les étrangers. Ainsi des composantes complexes se retrouvent dans les mouvements migratoires qui affectent Dakar. C'est dans cette perspective que beaucoup de ruraux se sont rués vers Dakar dans le but d'y trouver de l'emploi ou autres activités y afférentes. Cette population urbaine, estimée à 2 574 069 habitants en 2011, est passée à 2 627 977 habitants en 2012 soit une augmentation de 2,1%.

De plus, l'urbanisation accélérée aboutit au constat que plus de 40% de la population urbaine du pays reste à Dakar. Parallèlement, les zones à vocation agricole et environnementale connaissent une occupation progressive qui les amenuise de jour en jour. Cette situation a été, pour une large part, renforcée par le choix longtemps opéré sur l'habitat horizontal au détriment de celui de type vertical fondé sur l'aménagement de parcelles collectives et la construction d'immeubles à étages multiples.

3.3. 9.2. Habitat

A Dakar, l'habitat et le foncier restent un problème sur le plan de l'accès (satisfaction de la demande), de la gestion (maîtrise de l'évolution de l'urbanisation) et des coûts (inflation des prix et spéculation foncière). En dépit des actions menées par le privé et le gouvernement, cette situation est aggravée par l'augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle de prix du foncier et du logement, ... Cette situation est rendue plus difficile par l'augmentation très rapide de la population.

En effet, le croit démographique que connaît la capitale sénégalaise a entraîné la région dans ce que l'on peut qualifier de «croissance spatiale forcée des zones d'habitation». Les espaces occupés par l'habitat ont plus que triplé de 1960 à la période actuelle. Toutes les communes, en particulier celles de Pikine, Guédiawaye et Rufisque, à la faveur de l'extension spontanée de leurs quartiers périphériques, se sont étendus dans les zones rurales et dépressionnaires avec une occupation anarchique des terrains. Ces extensions irrégulières se distinguent du reste de l'agglomération par des ruelles étroites et sinueuses, des parcelles de taille hétérogène.

L'occupation spatiale est caractérisée par l'habitat spontané, généralement dans les départements de Pikine et de Rufisque, ainsi que dans les localités dénommées villages traditionnels comme Ouakam, Yoff et Ngor. Les constructions irrégulières couvrent plus de 25% des zones urbanisées.

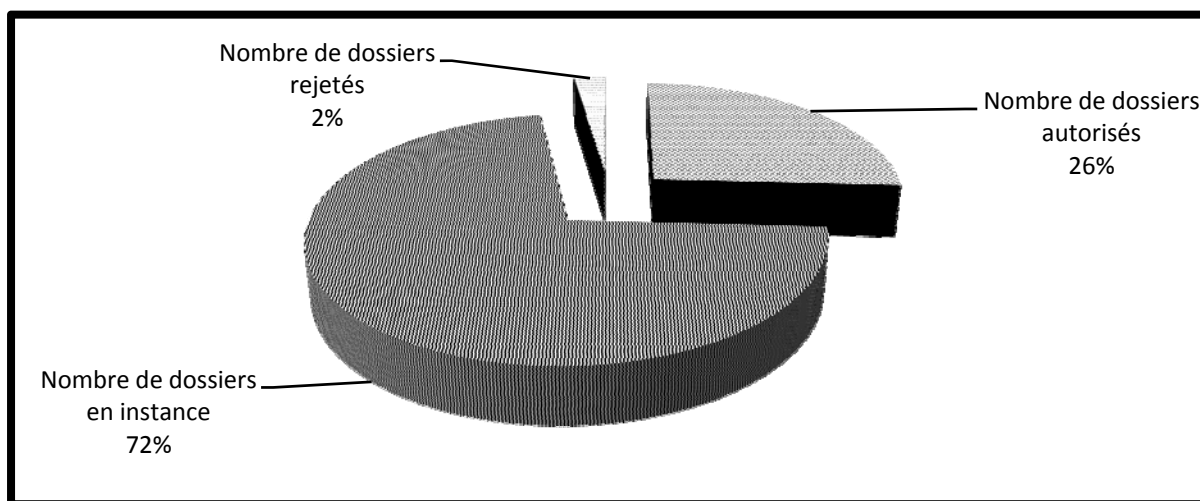
La capitale sénégalaise est également confrontée à un problème d'accès au logement. Selon les résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté (ESPS) de 2011, 45,4% des ménages dakarois sont en location.

Au regard de ces chiffres, et pour éradiquer le phénomène de spéculation sur les loyers, l'Etat doit réorganiser le système d'habitation et promouvoir une réelle politique d'habitat social cohérente et adaptée à la situation particulière de Dakar.

3.4. Demandes d'autorisation de construire

Concernant les permis de construire, la Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar a enregistré 887 dossiers de demandes d'autorisation de construire (bâtiments particuliers et publics confondus) en 2012 soit 700 dossiers de moins qu'en 2011. Il faut noter que 229 dossiers ont reçu un avis favorable, 637 dossiers sont en instance et le nombre de dossiers rejetés est de 21. Ceci montre que les populations n'accordent pas d'importance aux normes de constructions, eu égard aux nombreux chantiers exécutés dans la région de Dakar.

Graphique 3.1: Répartition des dossiers reçus par le Bureau du Permis de Construire

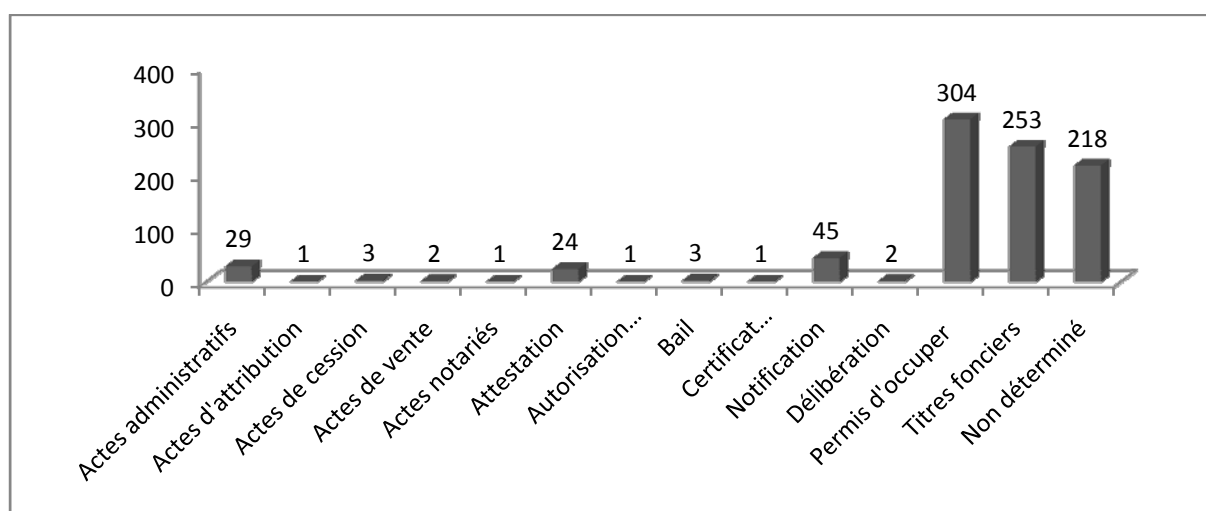


Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar

3.5. Nature du foncier

Le permis d'occuper représente le type de foncier le plus fréquent dans les demandes d'autorisation de construire soit 304 dossiers. Il est suivi par les titres fonciers qui sont au nombre de 253. En troisième position, il ya les fonciers non déterminés avec 218 dossiers. Les notifications, actes administratifs et attestations représentent respectivement 45, 29 et 24 dossiers. Le reste des dossiers sont 2 délibérations, 3 baux, 1 acte d'attribution, 2 actes de ventes et 1 acte notariés.

Graphique3.2: Répartition des dossiers reçus selon la nature du foncier



Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar

3.6. Politique en matière de construction

L'état manifeste sa volonté d'organiser le sous secteur de la construction et ceci à travers :

- ✓ L'élaboration du Code de la construction (loi n° 2009-23 du 18 juillet 2009 et son décret d'application(décret n°2010-99 du 27 janvier 2010) qui a permis notamment de créer un cadre juridique et réglementaire permettant de mieux sécuriser les constructions pendant leur réalisation ou leur exploitation,d'élaborer et d'adopter des règles et des cahiers de charges types aptes à promouvoir la qualité des constructions, d'assurer leur sécurité et leur durabilité
- ✓ La qualification et la classification des bureaux d'études, des entrepreneurs et artisans du secteur du BTP qui permettront de créer des conditions de choix optimal des prestataires.

3.7. Bilan des réalisations

En 2012, l'état d'exécution de quelques projets de bâtiments et édifices publics en cours de construction montre un niveau de réalisation acceptable pour l'ensemble. Le tableau ci-dessous donne les niveaux d'avancement pour chaque projet et le montant prévisionnel.

Tableau 3. 1: Quelques projets de Bâtiments et Edifices publics en cours de construction en 2012

MOD	Désignation	Niveau d'exécution	Cout projetFCFA
ACBEP	Réhabilitation de deux Logements au niveau du CNFA de Rufisque	50%	50 millions environ
ACBEP	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	95%	5020 720 000 environ
ACBEP	Centre Fiscal de Quakam	90%	900 millions environ
ACBEP	Centre Fiscal de Pikine	15%	650 millions environ
ACBEP	Deux Amphi de 1000 places + Salles de TD et annexes (Fac des Lettres)	100%	2.950 millions environ
ACBEP	Un Amphi de 800 places + Salles de TD et annexes	--	2.690 millions environ
DCONST	Réhabilitation de la DCONST	85%	300 millions
PAPCREE	Finalisation de la 1ere phase Assainissement de Rufisque	25%	--
ACBEP	Achèvement du Centre d'Enseignement technique féminin de Thiaroye (CETF)	65%	287 millions
ACBEP	Achèvement du Centre d'Enseignement technique (CETF) de RUFISQUE	90%	68.972 441
ACBEP	04 Bâtiments Hébergement de 52chambres à deux lits chacune UCAD	95 %	2.159 096 296
ACBEP	Restaurant/Cuisine UCAD (Grande cité)	75%	2.224 628 750
ACBEP	Restaurant/Cuisine 500 places (FASTEF ex Ecole Normale)	80%	--
ACBEP	Deuxième Cité des Enseignants	98%	--

Source : Division Régionale de la Construction

Conclusion

La région de Dakar est incontestablement le lieu où se concentre tous les potentiels mais aussi tous les risques. En effet, la croissance urbaine rapide de la région de Dakar est accompagnée de difficultés d'accès à la propriété foncière et aux équipements pour certaines populations de l'agglomération urbaine : coût assez élevé du logement, statut juridique du sol parfois flou ou incertain pour les occupants, faiblesse voire l'inexistence d'équipements collectifs, etc. Ce phénomène explique la situation précaire de l'occupation de certaines parties de la banlieue dakaroise où les populations ne parviennent pas à supporter le coût de l'accès au sol et aux infrastructures. L'aggravation des disparités d'accès aux services sociaux de base peut être mieux expliquée par l'augmentation spontanée des habitations au niveau desquelles subsistent de graves problèmes d'hygiène et de santé publique.

CHAPITRE 4 : PAUVRETE

4.1. Introduction

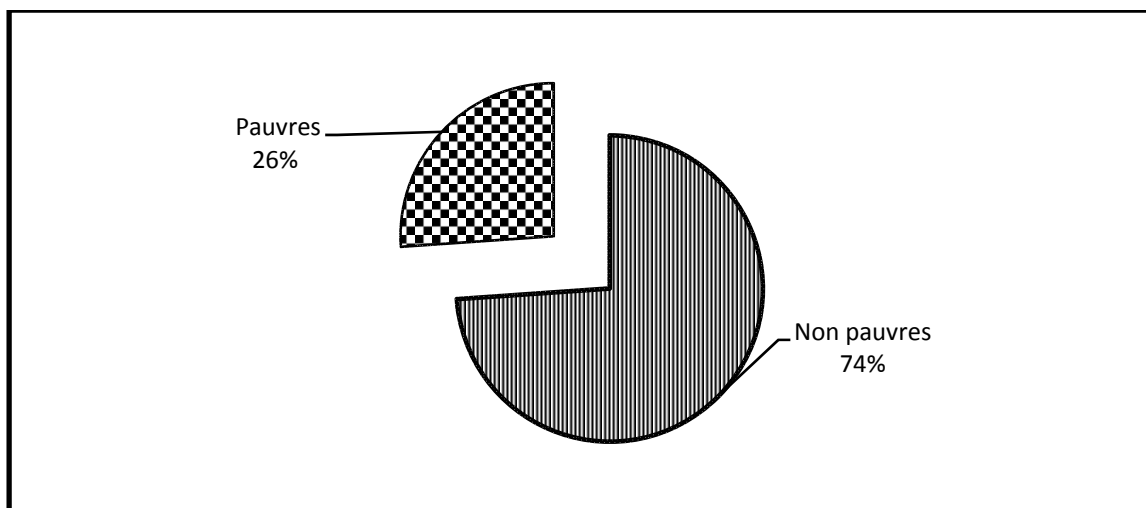
La pauvreté se caractérise par la situation d'un individu qui ne dispose pas de ressources nécessaires et suffisantes pour vivre dignement dans une société. A cet effet, on détermine des indicateurs de mesure tels que le taux de pauvreté, l'écart de pauvreté et la profondeur de la pauvreté. L'analyse de ce chapitre est essentiellement basée sur le taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques. Ce taux mesure la proportion de la population qui vit en dessous de la ligne¹ de pauvreté.

Ce chapitre aborde d'abord le niveau de pauvreté, ensuite la tendance de la pauvreté, puis la pauvreté selon le genre et enfin la pauvreté selon le niveau d'instruction.

4.2. Niveau de Pauvreté

La population de la région de Dakar est estimée en 2012 à 2703204 habitants dont 50,04% de sexe masculin et 49,96% de sexe féminin. Elle représente 20,5% de la population nationale. En 2012, la région de Dakar compte 26,1% de ménages pauvres et 73,9% de ménages non pauvres. Au niveau national, le niveau de pauvreté des ménages est de 46,7% en 2011. Comparée au reste du pays, Dakar représente la région la moins pauvre. Toutefois, en valeur absolue, elle compte le plus grand nombre de pauvres.

Graphique 4.1 : Répartition de la population selon sa situation de pauvreté



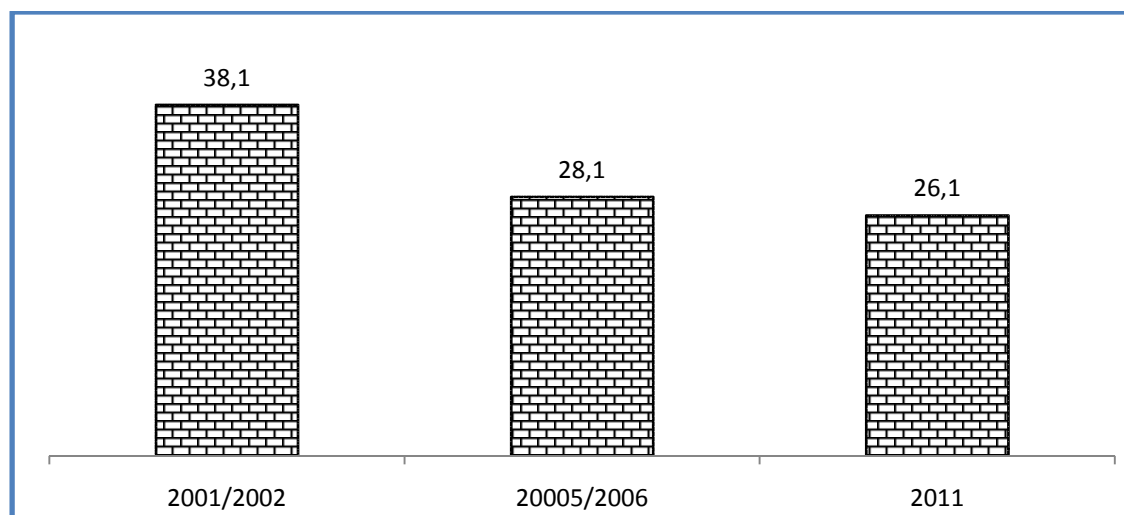
¹Selon l'ESPS 2011 menée par l'ANSD. Cette ligne correspond au montant nécessaire pour subvenir aux besoins de base quotidien d'un adulte. Elle est estimée à 1053 FCFA à Dakar, 798 FCFA dans les autres villes du pays et à 598 FCFA en milieu rural.

Source : ANSD. ESPS II 2011.

4.3. Tendence de la Pauvreté

A Dakar, entre 2002 et 2011, le niveau de pauvreté des ménages est passé de 38,1% à 26,1% en passant par 28,1% en 2006. Cette tendance baissière de la pauvreté dans la région prouve que des efforts sont entrain d'être faits par les autorités administratives et les partenaires au développement pour améliorer les conditions de vie des populations et surtout des couches vulnérables.

Graphique 4.2 : Evolution de la pauvreté dans le temps

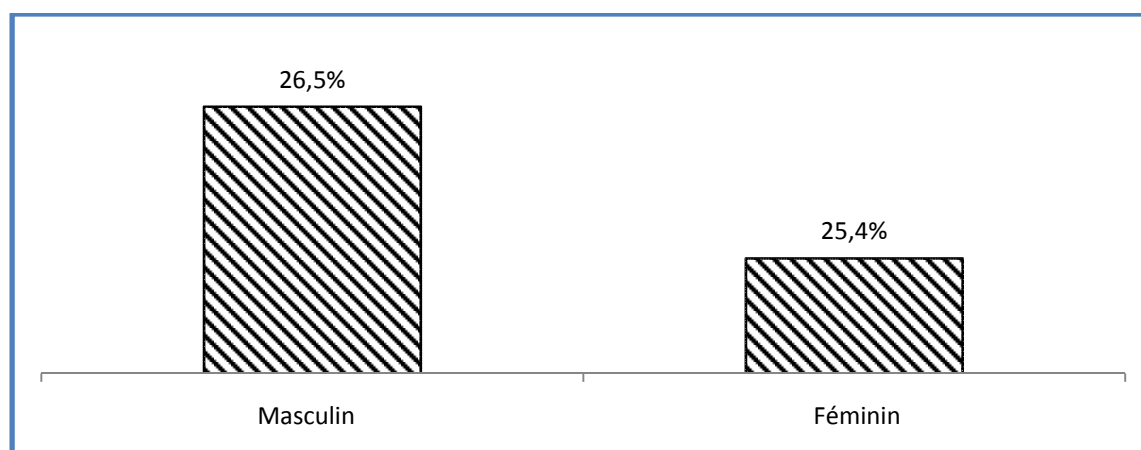


Source : ANSD. ESPS II 2011.

4.4. Pauvreté selon le sexe

D'après les résultats de l'ESPS 2, on constate qu'à Dakar, les ménages dirigés par une femme sont moins touchés par la pauvreté (25,4%) que les ménages dirigés par un homme (26,5%). Ce qui était d'ailleurs attendu comme l'ont montré les dernières enquêtes ménages. Globalement cette différence est peu significative mais le constat pourrait s'expliquer par le boom de la microfinance qui aide beaucoup de femmes à exercer des activités génératrices de revenus.

Graphique 4.3: Répartition de la population pauvre selon le sexe du CM



Source : ANSD. ESPS II 2011.

4.5. Pauvreté selon le niveau d'Instruction du chef de Ménage

Pour apprécier le capital humain, on fait recours au niveau d'instruction. Il reste un élément important dans le calcul de l'indice de développement humain (IDH) qui est l'un des indicateurs de base pour la mesure de la pauvreté selon le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD). Bien que l'IDH ne soit pas l'indicateur d'appréciation de ce chapitre, il est important de retenir que l'éducation est prise en compte dans la détermination du seuil de pauvreté et ceci à travers les dépenses afférentes.

A Dakar, la répartition du niveau de pauvreté des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage est de 37,0% pour les non instruits, 22,2% pour les chefs de ménages avec un niveau élémentaire, 11,2% pour ceux avec un niveau de secondaire 2 et 8% pour ceux avec le niveau secondaire 1. Enfin les ménages avec un niveau d'instruction supérieur ressortent avec le plus faible taux de pauvreté (3,7%).

Ces statistiques montrent que l'incidence de la pauvreté diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage. Ainsi, en 2012, les chefs de ménages sans instruction sont les plus touchés par la pauvreté. Cette diminution nette du niveau de pauvreté montre l'importance de l'instruction dans l'augmentation du bien être des ménages. Par conséquent, le secteur de l'éducation doit être mis en avant dans les politiques étatiques car une éducation de qualité pour tous semble être une voie de sortie de la pauvreté.

Graphique 4.4 : Niveau de pauvreté selon le niveau d'instruction du CM

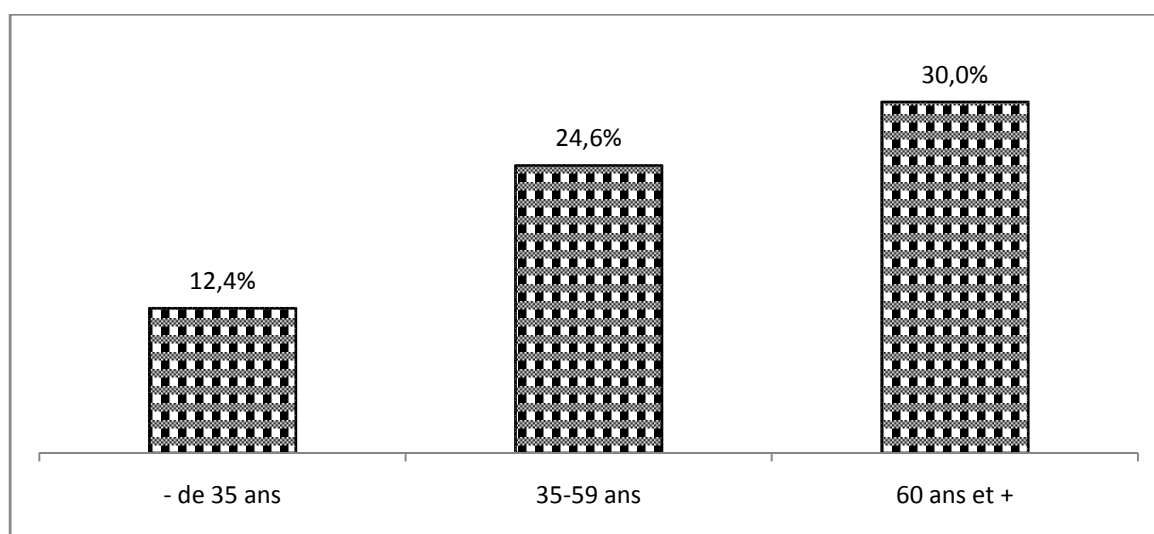


Source : ANSD. ESPS II 2011.

4.6. Pauvreté selon l'âge du Chef de Ménage

L'âge du chef de ménage joue un rôle important sur le niveau de pauvreté des ménages. Les ménages dont les chefs sont âgés de 60 ans et plus enregistrent l'incidence de pauvreté la plus élevée. Pour les ménages dirigés par ces personnes du troisième âge, il apparaît que 30% sont pauvres. Ils sont suivis par les ménages dont le chef est âgé de 35 à 59 ans avec 24,6% d'incidence de pauvreté. Les ménages les moins vulnérables sont ceux dirigés par des jeunes de moins de 35 ans avec une proportion de 12,4%. Ces derniers sont plus actifs et ont souvent plus de revenus. Aussi, le faible taux de dépendance au niveau des ménages dirigés par des personnes âgées de moins de 35 ans pourrait aussi être un élément explicatif.

Graphique 4.5 : Pauvreté selon l'âge du CM



Source : ANSD. ESPS II 2011.

Conclusion

Bien que la pauvreté soit encore à un niveau assez élevé au Sénégal, on constate que la région de Dakar est la moins pauvre des régions du Sénégal avec une proportion de 26,1% de ménages pauvres. Toutefois, en valeur absolue, elle compte le plus grand nombre de pauvres. Cette pauvreté s'est considérablement réduite entre 2002 et 2011. Cela montre les résultats positifs des organismes étatiques et des institutions caritatives qui sont entrain de mener une lutte acharnée contre ce fléau.

CHAPITRE 5 : EDUCATION

5.1. Introduction

Du fait de la place centrale qu'elle occupe dans la vie sociale et dans l'évolution des peuples, l'éducation a toujours été au cœur des préoccupations des gouvernants. L'éducation des enfants devrait leur permettre de devenir des membres utiles à leur société et des adultes responsables et les préparer à une vie indépendante. C'est fort de ce constat que l'accès à l'éducation est érigé en droit pour tous.

L'Etat du Sénégal à travers des engagements internationaux a fait de l'éducation une priorité. Il a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques. L'éducation est gratuite dans ces derniers qui admettent les élèves sans aucune distinction dans la limite des places disponibles. Le secteur privé participe aussi à l'effort de scolarisation des sénégalais.

L'analyse de ce secteur porte sur les cycles d'enseignement préscolaire, primaire, moyen et secondaire dans la région de Dakar.

5.2. Enseignement préscolaire

Le sous-secteur du préscolaire a connu un tournant décisif en 2000 avec la volonté politique affirmée de faire de la prise en charge de la petite enfance une priorité de développement.

Le préscolaire reçoit des enfants de 3 à 6 ans pour trois années d'études (Petite section, Moyenne section et Grande section) dans les Cases des Tout-petits, les garderies formelles, les garderies communautaires et les écoles maternelles. Les enfants qui finissent ce cycle intègrent la première année de l'élémentaire (CI) à 6 ans au lieu de 7 ans. Il faut cependant noter que le préscolaire n'est pas obligatoire.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire au niveau de la région de Dakar en 2012 est 52 381 enfants dont 26 924 filles, soit 51,4% des effectifs. Par rapport à 2011, il y a eu une hausse des effectifs de 5026 enfants en valeur absolue, soit 10,6% en valeur relative.

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement préscolaire est en faveur des filles et se situe à 1,05 contre 1,06 en 2011. Malgré cette légère baisse, cette évolution indique qu'il y a eu plus de filles que de garçons inscrits au préscolaire en 2012, cela est certainement le résultat des campagnes menées pour la scolarisation des filles ces dernières années.

Tableau 5.1 : Evolution des effectifs du préscolaire de 2011 à 2012

IA		Dakar
2011	Total	47355
	%Filles	51,5
2012	Total	52381
	%Filles	51,4
Taux d'Accroissement	Total	10,6
	%Filles	-0,3

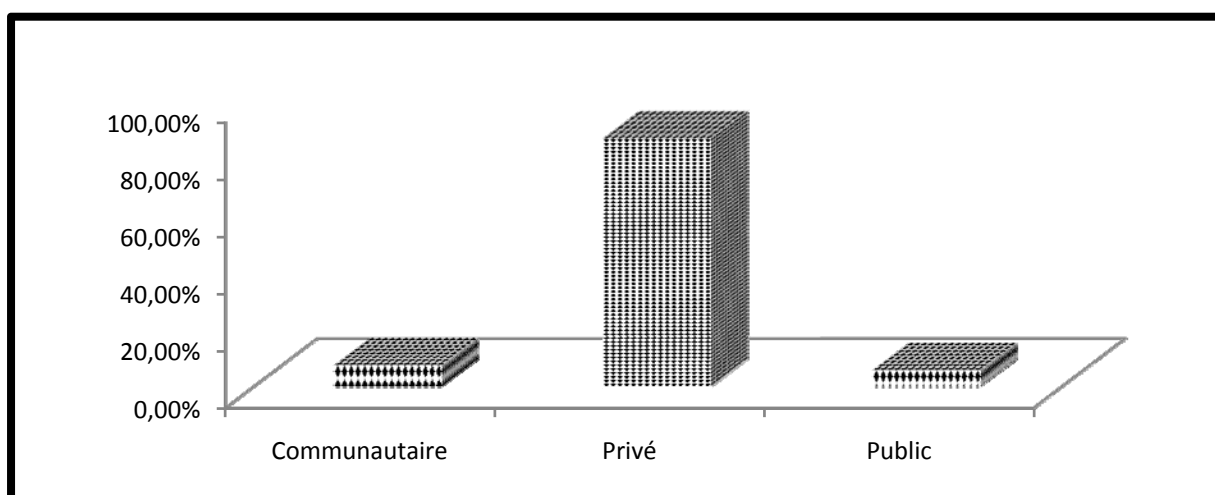
Source : IA de Dakar

Les établissements préscolaires

En 2012, les structures d'accueil de la petite enfance dans la région de Dakar s'élèvent à 736 établissements contre 658 établissements en 2011 soit une hausse enregistrée de 11,9%. Ces structures qui assurent l'éducation des enfants dans le préscolaire sont les Cases communautaires, les Cases des tout petits, les écoles maternelles et les garderies. En 2012, la région compte 493 écoles maternelles, 191 garderies, 23 cases des tout petits et 13 cases communautaires.

Malgré les nombreux efforts réalisés dans le secteur par les pouvoirs publics, notamment avec le programme national « cases des tout-petits », le nombre d'établissements publics ne représente que 5,7% des établissements préscolaires dans la région. Les établissements privés dominent avec 640 structures. La deuxième position est occupée par les établissements communautaires qui représentent 7,4% du préscolaire.

Graphique 5.1: Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance selon le statut en 2012



Source : IA de Dakar

Le ratio élèves/groupe pédagogique s'établit à 24 élèves. Ce ratio n'est pas favorable à une gestion efficace des enfants. En effet, le nombre élevé d'enfants par enseignant pose problème aux enseignants. Il faudrait donc recruter beaucoup plus de personnel dans le préscolaire pour assurer un encadrement efficace aux enfants.

5.3. Enseignement primaire

Le cycle primaire accueille les enfants à partir de 6 ans² pour 6 années d'études sanctionnées par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième. La finalité de l'enseignement primaire, selon la lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et la formation, est de doter chaque enfant d'un substrat moral, civique, intellectuel, et pratique solide pour servir de base à une vie accomplie.

Le nombre d'enfants fréquentant le primaire en 2012 s'élève à 385.264 élèves. Par rapport à 2011, on a enregistré une hausse de 3,4% en valeur relative soit 12.559 enfants en valeur absolue. Cette hausse est en partie imputable aux stratégies d'élargissement de l'accès à l'éducation menées par le gouvernement dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme.

² Officiellement de 7 à 12 ans.

Les effectifs des établissements publics représentent 61,4% des élèves inscrits au primaire dans la région soit 236.565 enfants. Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, même si elle est plus modeste que dans le préscolaire, elle est importante vu que le privé assure la scolarisation de 148.699 enfants au primaire soit 38,5%.

Les établissements primaires

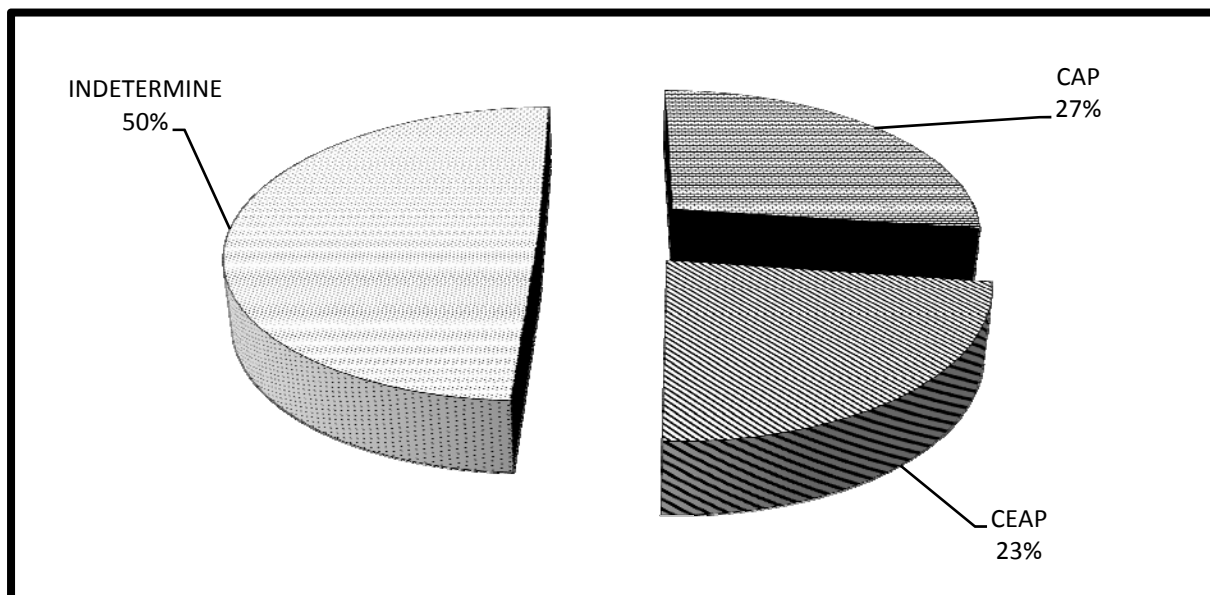
Le réseau des écoles primaires de la région se chiffre à 1.120 établissements en 2012. Par rapport à 2011, il y a eu création de 78 nouveaux établissements soit 7,5% en valeur relative. Malgré le fait que 6 élèves sur 10 dans le primaire sont scolarisés dans des établissements publics, le réseau des établissements est dominé par le privé.

La capacité d'accueil du réseau scolaire est évaluée sur la base du nombre de classes disponibles. En 2012, 9222 classes ont été recensées dans les établissements élémentaires de la région. Par rapport à 2011 où le nombre de salles de classe comptabilisées était de 9.004, il ya eu une légère hausse de 2,4%. Le privé abrite 50,9% de ces classes contre 49,1% pour le public.

Le personnel enseignant

Le diplôme professionnel n'a pu être identifié que pour 50,6% des enseignants. Le reste soit 49,4% est indéterminé dans les statistiques soit parce que le document de collecte n'a pas été renseigné ou que l'information n'a pas été saisie. Parmi les 50,6% identifiés, on note que 27,2% sont titulaires du CAP et 23,4% ont obtenu le CEAP.

Graphique 5.2: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme professionnel en 2012



Source : IA de Dakar

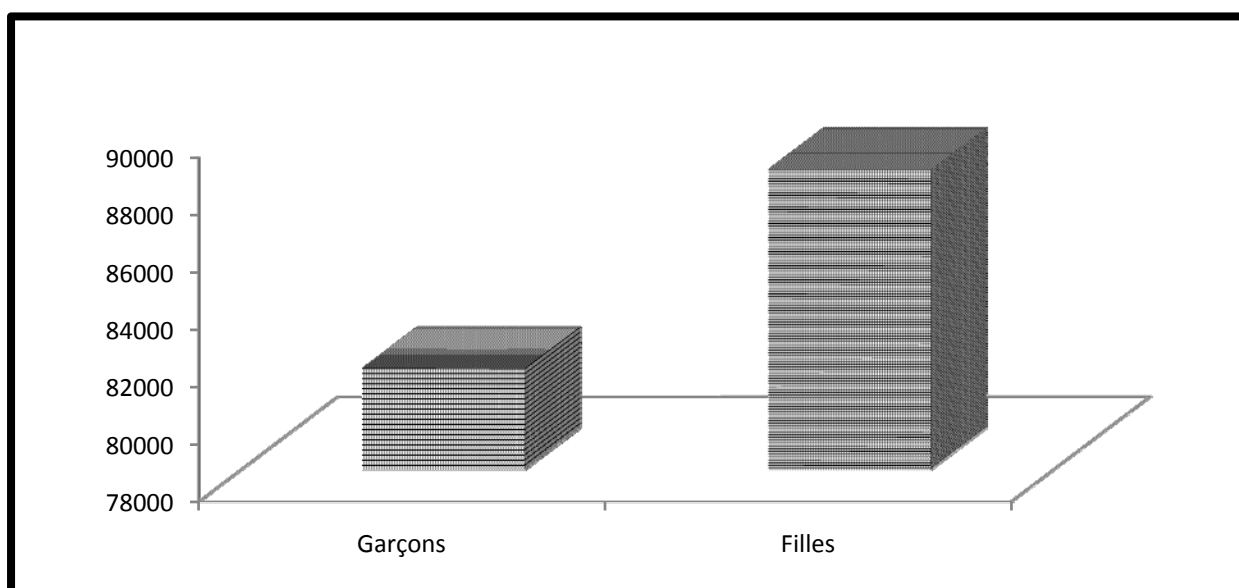
Donner les évolutions des TBS et des résultats au CFEE et à l'entrée en 6^{ème}

3.1. Enseignement moyen

L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 13 ans pour un cycle de 4 ans au bout duquel ils passent le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM).

En 2011, 170.040 élèves dont 88.490 filles (52,04%) sont inscrits dans l'enseignement moyen. Les effectifs ont augmenté de 11.898 élèves soit une hausse de 7,5% par rapport à 2011. Le rapport filles/garçons au niveau régional s'établit donc à 1,08 en 2012 contre 1,07 en 2011. Cette supériorité du nombre de filles montre que les campagnes menées par le gouvernement, le ministère de l'éducation et les différentes ONG et associations (SCOFI) pour la scolarisation mais surtout le maintien des filles à l'école sont très efficaces et commencent à donner de très bons résultats car jusqu'en 2009 les garçons étaient plus nombreux que les filles dans le moyen.

Graphique 5.3 : Répartition des effectifs du moyen selon le sexe 2012



Source : IA de Dakar

Les établissements du moyen

En 2012, l'enseignement moyen compte 383 établissements dont 134 établissements regroupant les cycles moyens et secondaires. Par rapport à 2011, ce nombre a connu un accroissement de 14% soit 47 établissements nouvellement construits.

On note une prédominance du Privé qui comptabilise 258 établissements soit 67,4% des structures d'accueil. Le public ne compte que 125 établissements sur les 383.

Donner l'évolution des résultats au BFEM

5.4. Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire général reçoit les élèves de 16 à 19 ans pour trois années d'études, de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options, sanctionnées par le Baccalauréat.

En 2012, les effectifs de l'enseignement secondaire général se chiffrent à 66707 élèves dont 50,1% de filles. Ces effectifs ont connu un accroissement de 10328 élèves en valeur absolue soit une hausse de 18,3% en valeur relative.

Concernant la présence des filles, on enregistre en 2012 un rapport filles/garçons de 1,005, autrement dit une légère suprématie du nombre de filles sur celui des garçons. Ce ratio n'est

pas surprenant dans la mesure où ces dernières années il n'a cessé d'évoluer passant de 0,90 en 2006 à 1,002 en 2011.

Par ailleurs, notons que contrairement aux autres niveaux d'enseignement, le public domine dans l'enseignement secondaire général malgré l'augmentation progressive de la part du privé dans ce niveau qui montre l'effort de participation du secteur privé dans le développement du système éducatif sénégalais. En effet, en 2012, 6 élèves sur 10 sont inscrits dans une école publique soit 40.358 élèves enrôlés. Le privé abrite 39,5% des élèves inscrits.

Les établissements

La région compte 151 établissements d'enseignement secondaire en 2012 répartis en 134 établissements disposant du moyen et du secondaire et seulement 21 lycées.

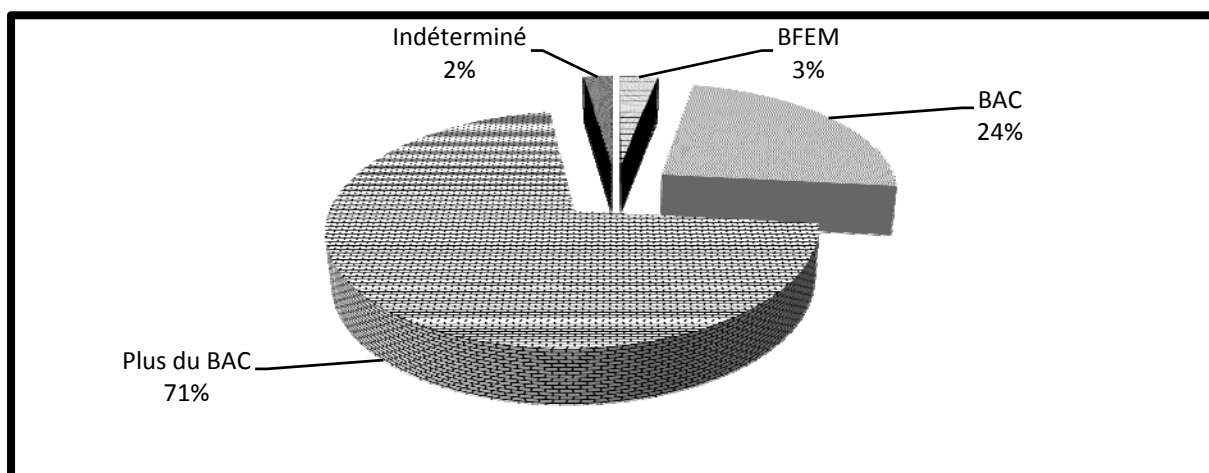
Entre 2010 et 2012, le nombre d'établissements est passé de 119 à 151. Pour la même période, le privé a vu son nombre de structures passer de 95 à 114 soit une augmentation de 20%. Cette évolution positive de la participation du secteur privé montre son intérêt grandissant dans le développement du système éducatif sénégalais.

Le personnel enseignant

En 2012, le secondaire emploie 4.706 enseignants dont 1.294 femmes soit 27,5%. Il est important de noter que la parité est loin d'être respectée dans le moyen et le secondaire, 7 professeurs sur 10 sont des hommes. En effet, il faut avoir au moins le BAC³ pour enseigner dans les collèges et lycées, or on a déjà noté que les hommes étaient plus nombreux dans les classes supérieures et faisaient des études plus poussées que les femmes ; par conséquent, cet état de fait se reflète au niveau de la répartition du personnel enseignant selon le sexe.

Au niveau du secondaire, 71 % des professeurs sont titulaires d'un diplôme supérieur au Bac, 23,7% ont obtenu le BAC. Il est important de noter qu'il y a une très petite proportion de professeurs titulaires du BFEM (3%), ce qui paraît anormal du fait que le diplôme minimum exigé pour enseigner au moyen et au secondaire est le BAC. On enregistre aussi une proportion de 2,3% dont le diplôme n'a pas pu être déterminé.

Graphique 5.4: Répartition des enseignants du secondaire selon le diplôme académique en 2012



Source : IA de Dakar

³ Cela n'est pas respecté dans la région car on a une petite part de professeurs titulaires du BFEM.

Les professeurs du secondaire peuvent passer des diplômes professionnels pour renforcer leurs acquis et évoluer dans leurs carrières. Ces diplômes sont le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), le Certificat d'aptitude à l'enseignement moyen (CAEM), le Certificat d'aptitude à l'enseignement des collèges d'enseignement moyen (CAECEM) et le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES : maîtrise et 2 années de formation).

En 2012, les statistiques indiquent que les professeurs titulaires d'un diplôme indéterminé constituent plus 40% du corps professoral. Ils sont suivis de loin par les titulaires du CAEM qui sont au nombre de 1 162 soit 24,7%. Les professeurs ayant obtenu le CAECEM, viennent en troisième position et représentent 16,5%. Ils sont suivis par les titulaires du CAES qui représentent 14,7%. Enfin, les titulaires de CEAP, CAP totalisent les 0,3% restants. Cette répartition suit logiquement celle des enseignants en fonction des diplômes académiques car chaque niveau d'enseignement correspond à un diplôme bien défini.

5.5. Enseignement supérieur

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur a connu plusieurs problèmes ces dernières années. Ces difficultés se ressentent plus dans la région de Dakar qui abrite la première université du pays et un nombre important d'établissements privés. Ces derniers ne sont pas traités dans ce document, faute de statistiques. L'enseignement supérieur public est très développé à Dakar. Il est composé d'une université qui comporte 6 facultés et 15 instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh AntaDiop (UCAD) sont les suivantes :

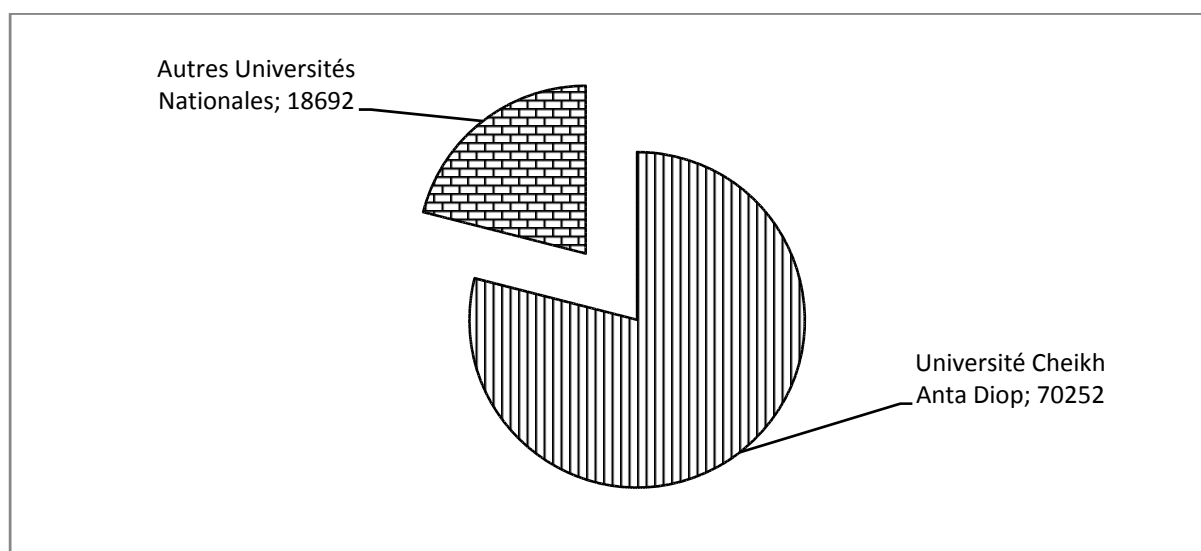
- ✓ La faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- ✓ La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure) ;
- ✓ La faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- ✓ La faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie ;
- ✓ La faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- ✓ La faculté des Sciences et Techniques.

Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :

- ✓ Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI),
- ✓ L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD),
- ✓ L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT),
- ✓ L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP),
- ✓ L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS),
- ✓ L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN),
- ✓ L'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE),
- ✓ L'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT),
- ✓ L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS),
- ✓ L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE),
- ✓ L'Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction (IPDSR),
- ✓ Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD),
- ✓ L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA),
- ✓ L'Institut de Santé et Développement (ISED),
- ✓ Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

En 2012, L'université de Dakar compte 70 252 étudiants, soit 79% des étudiants régulièrement inscrits dans les quatre universités publiques du pays.

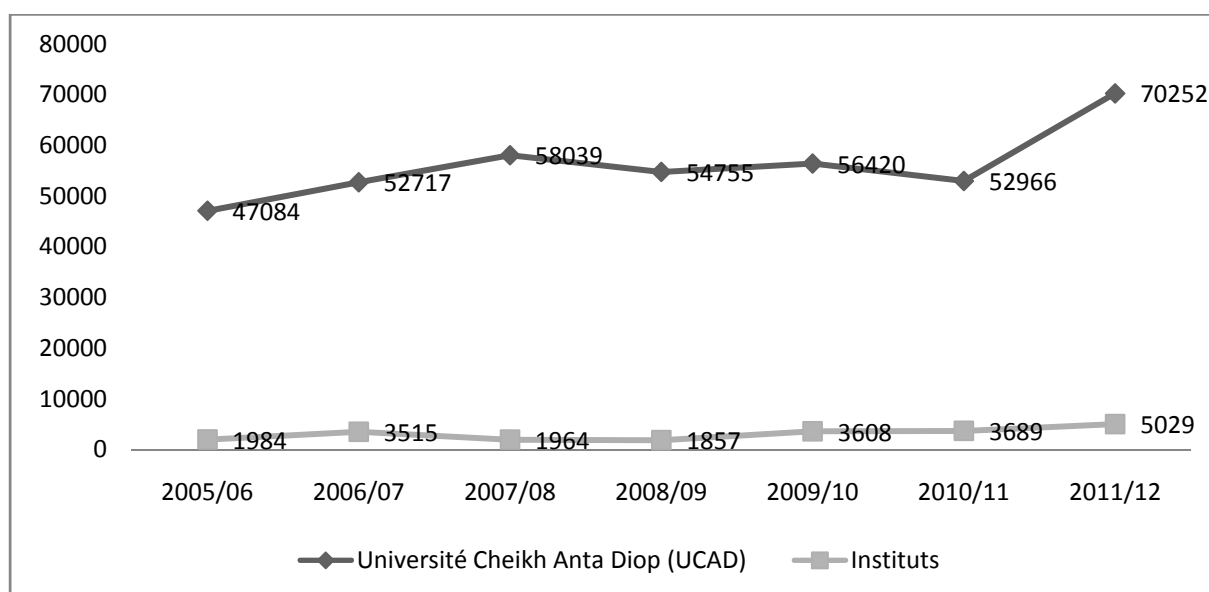
Graphique 5.5 : Effectifs des étudiants de l'UCAD et des autres universités en 2011/2012



Source: Direction de l'Enseignement Supérieur

Les effectifs de l'UCAD et des écoles et instituts publics de la région de Dakar ont connu une hausse entre 2005 et 2012, passant respectivement de 47 084 à 70 252 et de 1984 à 5029. On constate qu'entre 2008 et 2011, les effectifs n'ont pas fortement évolué, ce qui serait dû à l'accueil des nouveaux bacheliers par les nouvelles universités (Thiès, Bambey et Ziguinchor).

Graphique 5.6 : Evolution des effectifs



Source: Direction de l'Enseignement Supérieur

Conclusion

Le Sénégal a consacré des ressources considérables à l'éducation au cours des dernières années pour garantir une éducation de qualité pour tous. En effet, l'analyse du secteur de l'éducation révèle que l'accent a été surtout mis sur le préscolaire et l'élémentaire ce qui s'est traduit par une nette amélioration de l'accès dans ces sous secteurs. Mais en dépit des efforts consentis dans l'accès, des problèmes persistent. Le préscolaire est dominé par le privé où les frais de scolarisation restent élevés.

Concernant l'enseignement moyen et secondaire, le nombre de CEM et des lycées a beaucoup augmenté et a permis de scolariser des effectifs plus importants ; néanmoins, des efforts restent à faire pour relever les taux de scolarisation.

CHAPITRE 6 : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

6.1. Introduction

Promouvoir et protéger la santé est essentiel au bien-être humain et au développement économique et social durable. L'Etat du Sénégal accorde beaucoup d'importance au secteur de la santé notamment à travers l'évolution positive de son budget mais surtout à travers les politiques menées pour atteindre les OMD et assurer la santé pour tous. Malgré cette volonté affichée, le secteur de la santé se heurte à des difficultés qui freinent son développement.

La malnutrition désigne un état pathologique causé par la déficience ou l'excès d'un ou plusieurs nutriments. Pour lutter contre ce fléau, l'Etat du Sénégal a mis en place la Cellule de Lutte contre la Malnutrition qui englobe divers programmes.

L'analyse de ce chapitre concerne les populations cibles, les infrastructures sanitaires, le bilan des activités menées dans la région, les résultats obtenus et les activités de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition.

6.2. Populations cibles prioritaires de la région pour l'année 2012

En 2012, la Région Médicale de Dakar dans le cadre de ces activités a ciblé des populations prioritaires suivantes :

Les femmes en âge de procréer sont estimées à **621 736** personnes

- Les grossesses attendues sont au nombre de **105 425**

Le Programme Elargi de Vaccination(PEV) a une cible annuelle de 105 425 enfants à vacciner

- Lors des Journée Nationale de la Vaccination et de la Malnutrition la cible est de respectivement **24 421** et **470 357** enfants
- La cible des enfants de moins de 15 ans est d'environ **1 278 614** enfants
- Pour les activités du plan SESAME, les personnes de plus de 60 à prendre en charge sont de **135 160**.

6.3. Les infrastructures sanitaires

En 2012, selon les Statistiques de la Région Médicale de Dakar, le système de santé dakarois est composé de 10 Districts Sanitaires, 18 Centres de santé publics, 121 Postes de santé publics, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 1 service régional d'hygiène, 28 cases de Santé dont 15 fonctionnelles, 11 Hôpitaux(EPS) dont 03 nouveaux de type I, 58 Maternités, 03 Centres conseils adolescents, 05 Centres de dépistage volontaire anonyme.

La carte des autres structures sanitaires publiques de la région comprend aussi: 1 hôpital militaire(HMO) ,11 centres médicaux d'entreprises,08 centres médicaux de garnison dont 6 dotées de laboratoire,06 postes médicaux de garnison rattachés et 04 centres d'Odonto Stomatologie des Forces Armées,01 centre de santé de la reproduction de Marie Stopes International, 02 centres Médico- sociaux des fonctionnaires,02 services médicaux à l'Université Cheikh Anta Diop (COUD et Rectorat),06 postes médicaux des Maisons d'Arrêt et de Correction.

Outre ces structures publiques, le secteur privé joue également un rôle important dans le dispositif de santé de la région. Il dispose de : 692 cabinets médicaux, 27 cliniques, 244 cabinets paramédicaux dont 33 non fonctionnels et 524 officines de pharmacie.

6.4. Bilan des activités menées et résultats obtenus

Les maladies à potentiel épidémique

Les résultats de la surveillance de la méningite cérébro-spinale notifient 135 cas suspects en 2012 avec 01 décès contre 38 cas en 2011. On note donc une recrudescence (+72%) des cas suspects de cette maladie à surveiller. Parmi les cas il y a eu 20 cas de Méningite à Neisseria W 135 isolés et 02 cas de Neisseria méningitidis. Il faut préciser que 68% de l'ensemble des cas suspects ont bénéficié d'une investigation épidémiologique. Aucun district n'a été en alerte durant la période

S'agissant de la Rougeole, 44 cas suspects ont été notifiés en 2012. Ils ont tous subi un prélèvement pour le laboratoire et 3 cas de Rougeole ont été confirmés, rattachés aux districts Sud, Guédiawaye et Keur Massar.

Pour le suivi de la Fièvre Jaune, 39 cas suspects ont été notifiés ; aucun cas n'est positif. 69% des cas ont été notifiés dans les 7 jours suivant le début de la maladie et 68% des échantillons reçus au laboratoire dans les 72 heures.

S'agissant de la surveillance du Choléra on a noté 02 cas suspects ; aucun n'a été confirmé.

Pour la diarrhée sanglante, 91 cas ont été notifiés (dont 71% par le district centre), 61% ont été investigués avec 3 cas confirmés de Shigellose.

Pour la Paralysie Flasque Aiguë, 34 cas ont été suspectés et 11 examens de suivi du 60e jour réalisés.

A propos du Tétanos Néonatal, il a été notifié 3 cas par la Clinique des Maladies Infectieuses de l'Hôpital de Fann ; ces cas sont rattachés aux districts de Guédiawaye, Pikine et Nord. Enfin, 5 cas de Manifestation Post-vaccinale Indésirable Identifiée (MAPI) ont été notifiés.

Santé de la reproduction

Dans le domaine de la santé de la reproduction, les données pour l'année 2012 ne sont pas disponibles. Toutefois des activités particulières ont été menées dans ce domaine :

- La formation de 60 sages-femmes des districts Pikine, Guédiawaye, KeurMassar et Mbao sur la pré-éclampsie/éclampsie (15 prestataires par districts)
- Le Partage de la mise en œuvre de la composante Renforcement des prestations de service (RPS) avec les équipes- cadres de région et des districts Pikine, Guédiawaye, KeurMassar et Mbao ;
- L'enrôlement de 02 districts dans le tutorat plus (Rufisque et Diamniadio) ;
- Le Partage de la mise en œuvre du Tutorat plus avec les prestataires, les comités de santé et les représentants des collectivités ;
- La Visite de validation des tuteurs sélectionnés par les 02 districts (06 /districts) ;
- L'analyse situationnelle des points de prestations(PPS) publics et privés au niveau des 2 districts ;

- Le suivi post formation des sages-femmes formées en GATPA/SENN ;
- La formation de 713 BajénuGox(BG) ;
- L'organisation d'une supervision sur les activités du BG ;
- La supervision des dépôts de districts et de la pharmacie régionale d'approvisionnement (PRA) ;
- L'organisation de 02 supervisions des activités de santé de la reproduction.

Suivi promotion de la croissance

Des Journées Locales de supplémentation en Vitamine A et déparasitage au Mébendazole ont été organisées en partenariat avec le Programme de Renforcement Nutritionnel(PRN). Au cours du Premier passage en juin 2012, 84,5% des enfants âgés de 0 à 59 mois ont bénéficié d'une supplémentation en Vitamine A et 86% des enfants âgés de 12 à 59 mois ont été déparasités au Mébendazole. Lors du Deuxième passage en décembre, 92% des enfants âgés de 06 à 59 mois ont bénéficié d'une supplémentation en Vitamine A et 97% des enfants âgés de 12 à 59 mois ont été déparasités au Mébendazole. Un taux de couverture supérieur à 100% a été atteint au niveau des districts Centre et Ouest pour la supplémentation des enfants 6 à 59 mois et le déparasitage des enfants de 12 à 59 mois.

Le VIH /SIDA

Les résultats annuels des activités du conseil dépistage volontaire (CDV) révèlent que 52 054 personnes âgées de 15 à 49 ans ont été dépistées au VIH, parmi eux 43 211 ont retiré leurs résultats et 1358 positifs ont été décelés durant cette période. Pour la composante prévention de la transmission mère-enfant (PTME), 21348 femmes enceintes ont été testées au VIH dont 151 cas positifs. Notons que 219 femmes enceintes infectées par le VIH bénéficient d'une prophylaxie pour réduire le risque de TME.

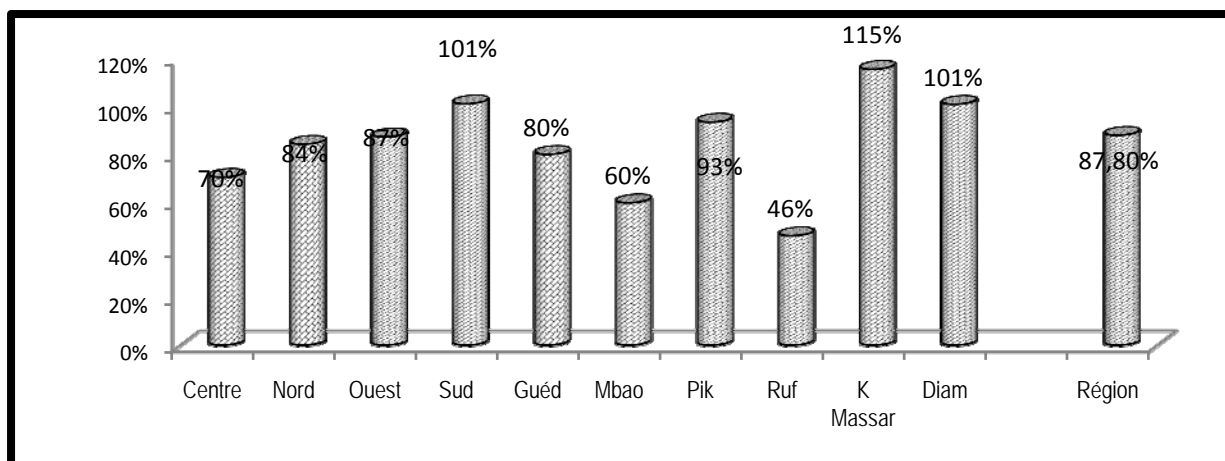
Concernant la prise en charge médicale, il y eu 961 nouvelles inclusions durant la période (personnes avec une infection à VIH à un stade avancé recevant une combinaison d'ARV) ; 231 patients vivant avec le VIH sont suivis pour Tuberculose et mis sous ARV durant la période et enfin 3362 Personnes vivant avec le VIH bénéficient d'un diagnostic et d'un traitement contre les Infections Opportunistes(IO) durant la période.

Tuberculose

Concernant la Tuberculose, les chiffres montrent 3562 nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs pour un total de 5496 cas de tuberculose toutes formes confondues en 2012. Les rechutes sont de l'ordre de 273 et les échecs 74. Il y a eu 109 reprises de traitement, 588 cas de tuberculoses avec frottis négatif et 52 cas avec frottis non fait. Les cas de tuberculose extra pulmonaire se chiffrent à 761 cas et les autres cas de tuberculose à 77.

L'analyse de cohorte enregistrée en 2012 montre un taux de guérison de 82% et un taux d'abandon de 8%.

Graphique 6.1: Taux de détection de la Tuberculose suivant les districts en 2012



Source : Région Médicale de Dakar

➤ **Le paludisme**

Véritable problème de santé publique, le paludisme demeure une des maladies les plus répandues dans la région. Cependant, des problèmes de complétude des données sont notés donc nous ne traiterons que les statistiques des sites sentinelles des postes de santé de Deggo et Guinaw rails dans le district de Pikine qui sont disponibles. 5820 cas de Paludisme ont été suspectés dans ces deux sites et 5696 Tests de Diagnostic Rapide ont été effectués soit un taux de réalisation de 97,9%. Ces tests ont permis de confirmer 3542 cas de Paludisme soit 56% des cas testés.

6.5. Les activités de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Analyse des indicateurs de performances

➤ Suivi/promotion de la Croissance (SPC)

Concernant le suivi et la promotion de la croissance, la moyenne de la couverture dans la région de Dakar est supérieure à 90%. Des efforts notables ont été faits par les acteurs communautaires pour maîtriser la cible et toucher le maximum d'enfants 0-24 mois. Aussi, au niveau de Malika par exemple la couverture s'est relevée passant de 36% en octobre à 83% en novembre. S'agissant de l'insuffisance pondérale, elle a baissé au niveau de la majorité de districts, sauf à Rufisque où on a noté une hausse en novembre 2012, 8% en décembre, contre 6% en janvier 2012. Les indicateurs qui suivent en sont une illustration :

- ✓ % pesée : maintien autour de 90%
- ✓ Taux d'Insuffisance Pondérale (TIP) : inférieur à 10% durant toute l'année
- ✓ % de Gain de poids adéquat (GPA) : (>80%) en décembre au niveau de tous les districts

➤ Activités de prise en charge de la malnutrition aigue

Durant toute l'année 2012, le taux est resté inférieur à 5%, donc en dessous du seuil de précarité nutritionnelle (selon l'OMS). A l'exception du district de Pikine (qui a enregistré des taux de plus de 5% aux trimestres 2 et 3), tous les autres districts sont restés à des niveaux jugés positifs. En fin décembre, les pourcentages de malnutris aigue modéré et sévère tournent respectivement autour de 3% et 0,05%.

En plus des indicateurs de suivi du PRN, ceux issus de l'enquête SMART effectuée en mai/juin 2012, montrent que la situation nutritionnelle dans la région de Dakar est particulièrement satisfaisante, comparée aux autres régions du Sénégal. Toutefois, il est important de surveiller certains départements notamment de celui de Pikine, où la situation demeure précaire, avec un taux global de malnutrition aigue égal à 7,4%.

➤ Activités d'Information, d'éducation et de Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC)

Pour les indicateurs de l'IEC/CCC, globalement tous les projets sont stables ou en hausse, presque durant toute l'année 2012, mais il faut noter que le nombre de personnes touchées par les causeries a baissé à Diamniadio (122 femmes de moins de novembre à décembre 2012).

6.6. Hygiène publique

L'hygiène est l'ensemble des règles qui permettent d'assurer la conservation et l'amélioration de la santé. Elle est la pierre angulaire de la prévention qui est au cœur de la politique sanitaire du pays. La prévention permet d'empêcher la naissance ou le développement des maladies ou la réduction de leur gravité. Sa mise en œuvre permet, à n'en point douter, de protéger la santé de l'environnement, de l'homme, de stimuler la productivité et de soutenir le progrès économique et social. Défendre et améliorer l'hygiène publique est un objectif global de l'humanité, il est intimement lié aux objectifs de paix et de développement.

Police de l'hygiène

En 2012, dans de la région de Dakar, 52417 visites ont été effectuées par les sous brigades. Les résultats de ces visites sont les suivants :

Concernant l'approvisionnement en eau, 97,7% des maisons visitées disposent d'un branchement particulier d'eau potable, 5,38% vont à la borne fontaine, 0,83% utilisent les puits.

Pour ce qui est de l'évacuation des excréta, 33,1% des maisons sont branchées à l'égout, 55,2% disposent d'une fosse septique, 5,76% ont une fosse étanche, 5,53% font recours à des latrines et 0,31% sont sans système d'évacuation des eaux usées.

Au total 12.681 infractions sont constatées en 2012. La répartition spatiale de ces infractions donne : 4.719 pour la sous brigade de Dakar, 6.907 pour la sous brigade de Pikine, 807 pour la sous brigade de Rufisque et 248 pour la sous brigade de Guédiawaye.

Parmi les infractions, le défaut de balayage et les jets d'eaux usées sont les plus importants soit respectivement 2.094 et 2.060 infractions. Ils sont suivis par les Dépôts d'Ordures (D.O) non conformes (1971 cas), les insalubrités (1921 cas), les systèmes d'évacuation non conformes (1840 cas), les défauts de poubelles (1613 cas) etc.

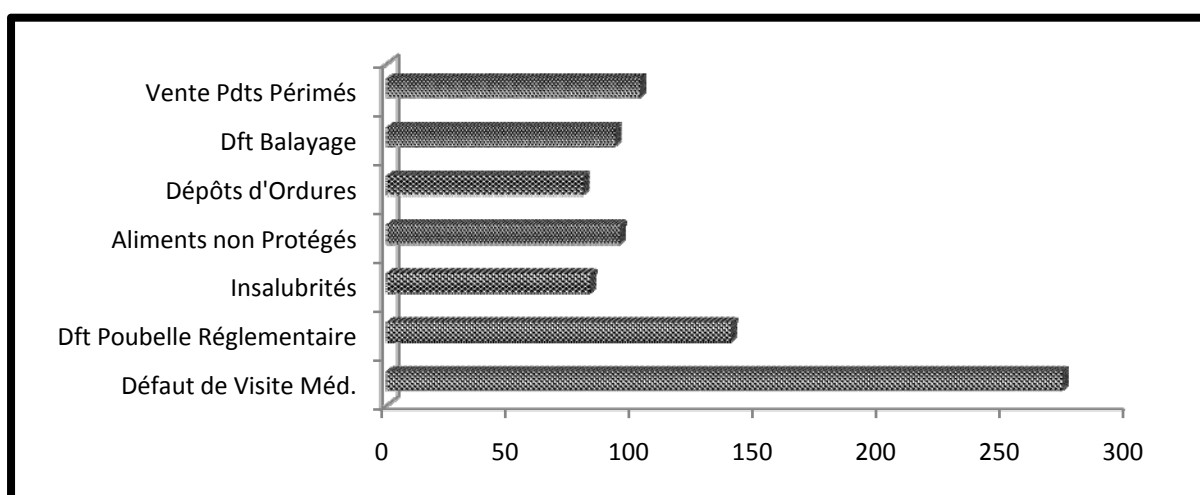
Tableau 6.2: Les infractions constatées dans les domiciles en 2012

NATURE	S/B de Dakar	S/B de Pikine	S/B de Guédiawaye	S/B de Rufisque	TOTAL
Défaut Sanitaires				58	58
Défaut de Balayage	799	1 084	60	151	2 094
D.O. non Conformes	907	920	46	98	1 971
Jets d'eaux usées		1 918	40	102	2 060
Ecoulement eaux usées	269	281	20	108	678
Sys. D'Evac. Non Conf.	760	956	30	94	1 840
Défauts Poubelles	1 260	353			1 613
Dépôts de Gravats		185	16		201
Ecuries/Enclos Insalubres			26		26
Insalubrités	724	1 078		119	1 921
Fosses Défectueuses		132	10	77	219
TOTAL	4 719	6 907	248	807	12 681

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar

S'agissant du contrôle de la salubrité des Etablissements Recevant du Public (ERP), les sous brigades ont visité 29.391 Etablissements Recevant du Public (E.R.P) dont 10.974 à Dakar, 10.574 à Pikine, 3421 à Guédiawaye. Lors des visites des ERP, 13672 infractions ont été constatées dont 5820 à Pikine, 5.699 à Dakar, 1.986 à Rufisque et 167 à Guédiawaye. Les plus importantes ont pour motif le défaut de certificat médical (4264) et les défauts de poubelles (2677).

Graphique 6. 3: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité



Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar

La Visite des marchés

Dans le département de Dakar, les marchés ont été visités 176 fois en 2012. Ceux de Guédiawaye 83 fois et enfin ceux de Rufisque 46 fois. Lors de ces visites, 2403 lieux ont été inspectés dans région de Dakar dont 1167 dans le département de Dakar, 957 à Rufisque et 279 à Guédiawaye. Des saisies d'un montant de 1719915 FCFA ont été opérées. 861 infractions ont été relevées et suivies par la police de l'hygiène qui a pris les mesures suivantes :

La sous brigade **de Dakar** a envoyé 5862 convocations dont 5822 ont été reçues. 175 mises en demeure ont été notifiées et 354 sommations.

Des amendes forfaitaires d'un montant de 25800000 FCFA ont été collectées. Parmi les convocations, 4128 ont été envoyées à Pikine, 999 à **Guédiawaye** et 1436 à **Rufisque**.

Les opérations techniques

En 2012, 647 demandes de désinfection ont été traitées sur 652 reçues. La brigade régionale d'hygiène a désinfecté 12691 pièces dans la région correspondant à 46394 m². Les principaux désinfectants utilisés sont le Grésyl et l'Agrigerm.

Concernant la désinsectisation, 652 demandes ont été reçues parmi lesquelles 647 ont été traitées. La désinsectisation a concerné 56 879,5 m² représentés par 15858 pièces.

Pour ce qui est de la délarvation, 42 quartiers sont concernés avec 50 dépôts d'ordures et 62 flaques d'eau qui sont des bassins ou des canaux à ciel ouvert.

Le saupoudrage quant à lui a concerné 67 quartiers de la région de Dakar avec 52 dépôts d'ordures et 62 flaques d'eau qui sont des bassins ou des canaux à ciel ouvert. La quantité de produits utilisée est de 17,275 tonnes.

Information, l'éducation et la communication

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi les activités menées en 2012 dans ce domaine par la brigade régionale d'hygiène, on peut citer :

- ✓ 304323 entretiens individuels,
- ✓ 19 foras,
- ✓ 145 causeries,
- ✓ 45 réunions,
- ✓ 31 émissions radio.

Travaux d'assainissement

Lors des travaux d'assainissement dans la région de Dakar, 128 réseaux d'égout ont été concernés, 64 fosses défectueuses sont réfectionnées et 58 fosses/VP assainies, les sous brigades ont aussi construit 20 puisards.

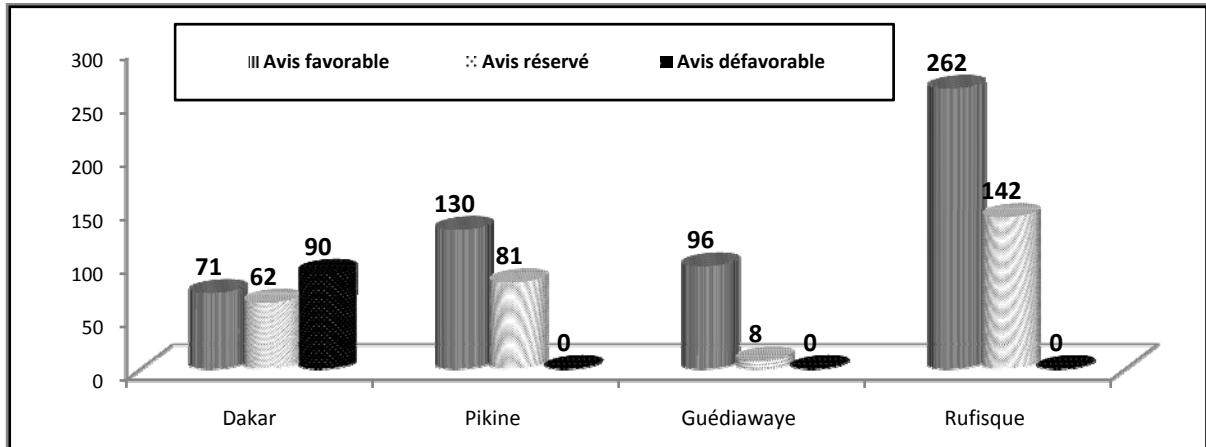
Les activités du Bureau de construction

La Sous Brigade d'Hygiène de Dakar, sous l'égide de la Commission Auxiliaire, a visité deux cent vingt trois 223 ERP sollicitant des autorisations d'ouvrir et d'exploiter sous le régime de

la licence. Cette même commission a procédé au courant de l'année, à la visite des bâtiments menaçant ruine dans toute la zone opérationnelle desservie. Par contre, les autres Sous Brigades ont examiné des dossiers à usage d'habitation.

Les avis issus de l'étude de dossiers relatifs sont illustrés dans le graphique ci-dessous :

Graphique 6.4: Avis sur les dossiers étudiés par le Bureau de construction



Source : Brigade régionale d'hygiène de Dakar.

Conclusion

La région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays. Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où l'impérieuse nécessité de combler ce déficit.

Il en est de même pour le taux de couverture du personnel sanitaire par habitant. Toutefois, les performances des programmes visant la prévention comme la lutte contre le VIH/Sida et la tuberculose semblent avoir des résultats satisfaisants.

Concernant la CLM, les indicateurs même s'ils sont à parfaire montrent une efficacité des programmes déroulés dans le cadre de la lutte contre la malnutrition qui est une pathologie potentiellement mortelle.

Pour la santé publique, malgré les efforts déployés par le Service Régional d'Hygiène, il y a beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations. Ce qui fait qu'il urge de mettre l'accent sur la sensibilisation et le civisme.

CHAPITRE 7 : JUSTICE

7.1. Introduction

La justice constitue un secteur important suivi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en ce qu'elle constitue un pilier fondamental dans la politique de bonne gouvernance du pays. Dans ce chapitre, nous nous intéressons à l'administration pénitentiaire au niveau de la région en passant en revue les infrastructures et la population carcérale.

7.2. Infrastructures

La région de Dakar compte 8 lieux de détention dont six (06) sont situés dans le département de Dakar : la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar (Rebeuss) qui fonctionne avec un budget de 364330000 FCFA, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann avec un Budget de 16979000, celui du Cap Manuel 26352000 FCFA, le pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec 19658000 FCFA celui du Camp Pénal (CP) de Liberté 6 112921000 FCFA et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6 19658000 FCFA. Les Deux (02) restants sont dans le département de Rufisque : la MACF de Rufisque fonctionne avec un budget qui s'élève à 12177000 FCFA et la Maison de Correction (MC) de Sébikotane avec un budget de 21211000 FCFA.

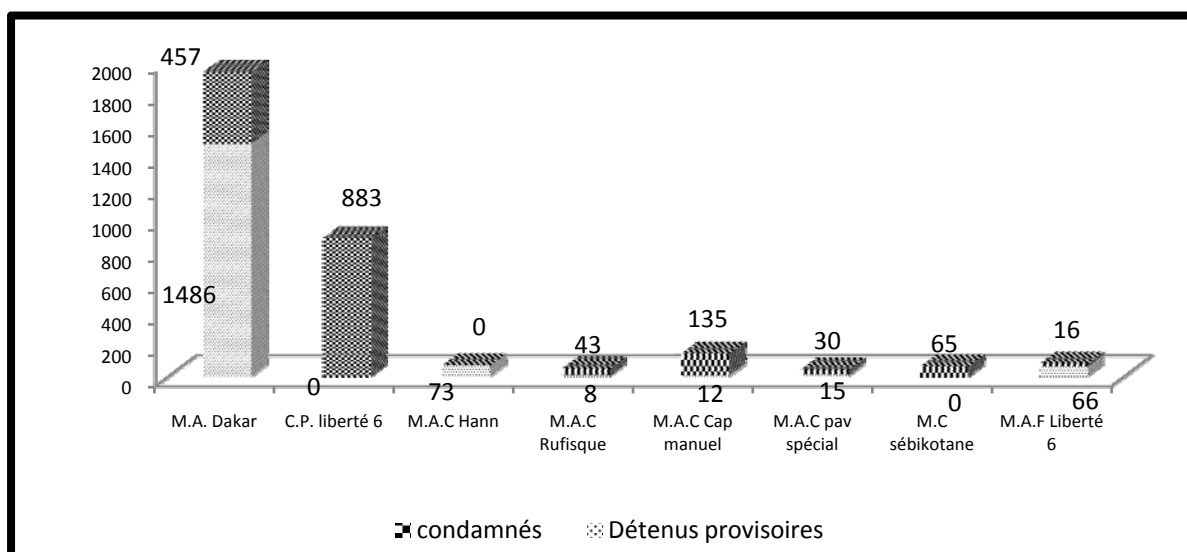
7.3. La population carcérale des établissements pénitentiaires de Dakar

La population carcérale est composée des détenus provisoires qui sont placés sous mandat de dépôt (prévenu) et pas encore jugés et des condamnés qui ont fait l'objet d'une décision de justice les obligeant à purger une peine.

En 2012, à Dakar, la population carcérale est de 3302 détenus contre 2704 en 2011 soit un taux d'accroissement de 22,15% ; cette population carcérale est répartie dans les 8 établissements pénitenciers que compte la région:

- ✓ La maison d'arrêt de Dakar qui reçoit uniquement des hommes a connu une augmentation de 343 détenus par rapport à l'année 2011 pour s'établir à 1.943 détenus dont 1.486 détenus provisoires avec 213 pour une durée de plus de trois ans et 457 condamnés ;
- ✓ Le camp pénal de liberté 6 compte un effectif de 883 tous condamnés soit 83 nouveaux détenus par rapport à 2011 ;
- ✓ La M.A.C de Hann qui accueille uniquement des mineurs abrite 73 détenus provisoires soit 06 nouveaux détenus entre 2011 et 2012 ;
- ✓ La M.A.C de Rufisque qui est une prison consacrée aux femmes accueille une nouvelle venue en 2012 pour établir son effectif à 51 détenues dont 43 condamnées et 8 détenues de manière provisoire.
- ✓ La M.A.C de Cap Manuel compte 147 détenus hommes dont 12 provisoirement et 135 condamnés, son effectif a diminué de 03 détenus par rapport à l'année passée;
- ✓ La M.A.C pavillon spécial a vu son effectif diminuer de 15 détenus en 2012 pour s'établir à 45 détenus dont 13 hommes et 02 femmes détenus provisoirement et 29 hommes et une (01) femme condamnés ;
- ✓ La M.A.F de Liberté 06 compte 66 détenus provisoires dont 2 mineures et 16 condamnées soit au total 82 détenues.

Graphique 7.1 : Répartition des détenus provisoires et condamnés selon l'établissement pénitentiaire



Source : Direction de l'administration pénitentiaire

7.4. Les écroués dans les établissements pénitentiaires de Dakar

Durant l'année 2012, douze mille sept cinquante neuf (12759) personnes dont 1292 étrangers sont écroués dans les différentes structures pénitentiaires de Dakar et sont réparties comme suit : La MAC de Dakar abrite la majorité des écroués de la région de Dakar avec 10653 écroués hommes dont 1128 étrangers. La M.A.C de Hann vient en deuxième place avec 722 écroués mineurs dont 71 étrangers, la MAF de Liberté 6 arrive en troisième place avec 624 écroués dont 52 étrangères, viennent ensuite le Camp pénal de Liberté 6 avec 260 hommes écroués dont 13 étrangers ; la M.A.C de Cap Manuel avec 238 écroués dont 23 étrangers, la MC de Sébikotane avec 139 écroués dont 3 étrangers, la MAC de Rufisque avec 79 écroués et enfin la M.A.C du pavillon spécial avec 44 écroués tous Sénégalais.

7.5. La population pénale des établissements pénitentiaires de Dakar

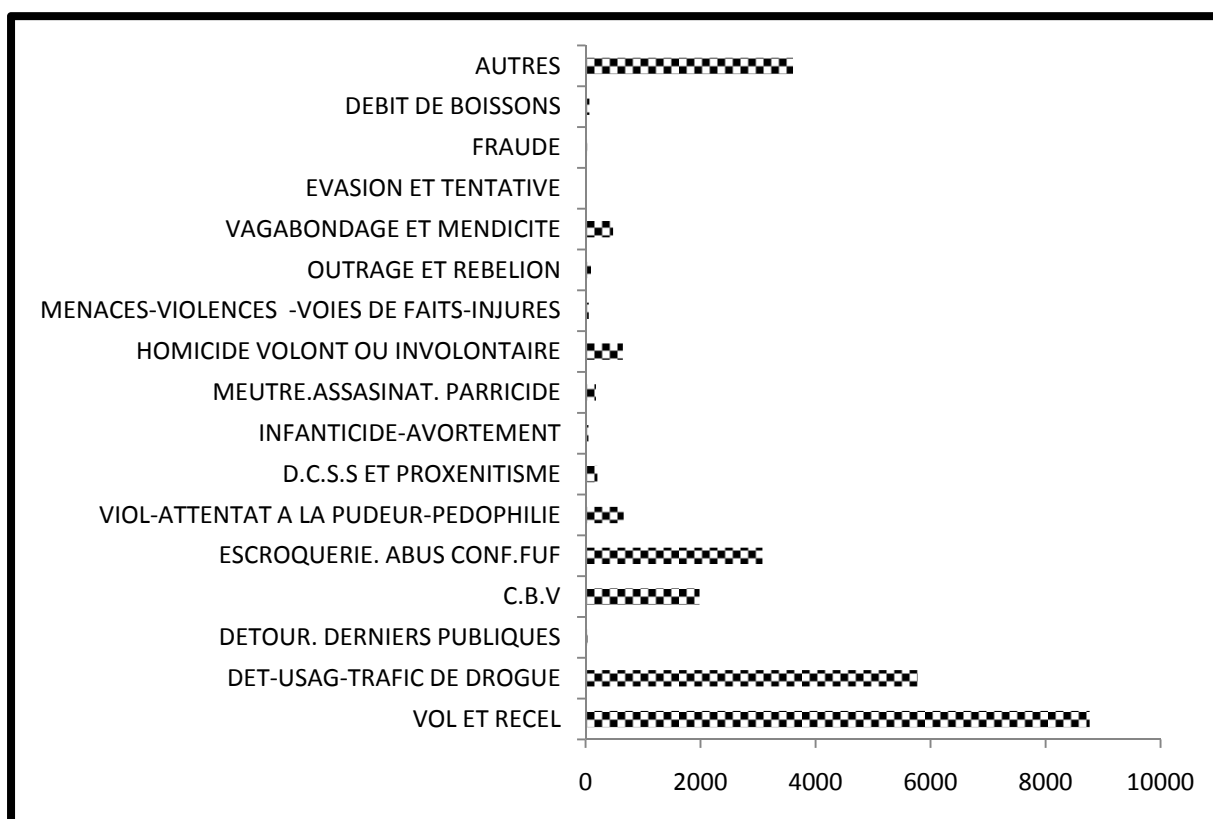
La population pénale du Sénégal, qui est constituée par l'effectif carcéral augmenté de celui des écroués, est concentrée dans la région de Dakar qui enregistre presque la moitié soit 15670 personnes dont 12 372 à la M.C.A de Dakar. Le pavillon spécial et la MAC de Rufisque en abritent le plus faible nombre avec respectivement 82 et 109 personnes. Cette population pénale est constituée entre autres de :

- 819 mineurs avec l'essentiel qui vivent à la M.A.C de Hann soit 797 personnes et 20 jeunes à la M.A.F de liberté 6 et seulement deux (02) jeunes filles vivent à la M.A.C de Rufisque ;
- 795 femmes : (MAF de liberté 6 (685), MAC de Rufisque (107) et MAC Pavillon Spécial (3)) soit 5,07% parmi elles 33 vivent avec leur bébé en prison.

La nature des infractions commises

Le vol constitue l'infraction la plus commise en 2012 puisque constituant 34,10% des délits. La détention, l'usage et le trafic de stupéfiants arrive en deuxième position avec 22,46% des infractions commises. Elle est suivie par l'escroquerie et l'abus de faiblesse qui représente 12,0% des délits. C'est le délit d'évasion et tentative d'évasion qui est l'infraction la moins courante en ce sens que seuls 14 cas ont été relevés.

Graphique 7.2 : Répartition des écroués selon la nature de l'infraction commise en 2012



Source : Direction de l'administration pénitentiaire

L'aménagement des peines

Au courant de l'année 2012 toutes les demandes de liberté conditionnelle ont eu une suite défavorable. Un (01) détenu mineur condamné à six (06) mois fermes, a bénéficié d'une réduction de peines de trois(03) mois. Un nombre important de détenus soit 1476 ont été graciés par décret présidentiel. La grâce présidentielle est une occasion de diminuer la surpopulation des prisons mais aussi permettre à des détenus de très longues peines de pouvoir recouvrer la société et de connaître une réinsertion sociale.

Les transferts

Six (06) détenus ont connu un placement à l'extérieur, aucune permission de sortie n'est observée dans les établissements pénitentiaires de Dakar ; seize (16) transferts individuels pour motifs de rapprochement familial ont été notés dont douze(12) depuis M.A.R/Dakar, trois(03) à la M.A.C pavillon spécial et une seule à la M.C de Sébikhotane. Des transferts

collectifs de détenus sont observés aussi avec 2352 ?d depuis la M.A/R Dakar, 20 au niveau de M.A.C de Cap Manuel ; la M.A.F de Liberté 6 a vu quitter 49 détenus de ces locaux pour être transférés dans les autres prisons. La M.C de Sébikhotane a transféré trois (03) détenus vers Thiès et enfin le Camp pénal de Liberté 6 a transféré 52 détenus vers Saint-Louis. La M.A.C pavillon spécial a accueilli 277 détenus transférés pour raison de maladie. Les transferts pour raison judiciaire sont au nombre de 32 cas, exécutés par les soins de l'administration pénitentiaire ; en outre on observe 05 cas d'extradition.

Autres événements notés dans les établissements pénitentiaires de Dakar

À la date du 06 février 2012, quatre détenus se sont évadés par escalade à la M.A.C de Rufisque et un(01) seul évadé de la Cave de Dakar et aussi un (01) seul dela M.A.C de Hann. Un seul évadé a été repris au niveau du Camp Pénal de Liberté 6.

Par ailleurs la M.A.C du pavillon spécial a connu 10 cas de décès ; la M.A.R/ Dakar a connu un décès.

7.6. Le programme de réinsertion sociale des détenus

Plusieurs activités de préparation à la réinsertion se sont déroulées dans les établissements pénitentiaires. L'assistance spirituelle est primordiale pour un changement positif des détenus. Par conséquent, des séances de récitation de coran et des prières suivies de prêche sont menées régulièrement pour les musulmans. Les détenus chrétiens sont assistés par un aumônier, la messe est régulièrement pratiquée. Toutes les fêtes religieuses sont aussi célébrées normalement. Une formation en art plastique et en artisanat est assurée pour les détenus sous le couvert de **l'Association Ci-Bitti Air Libre**. Les femmes détenues artistes ont été conviées à participer au festival **AWA** (African Women Art) du 08 au 10 mars 2013. Ces artistes détenus ont participé à la **21^{ieme} FIDAK**, le public du CICES a marqué son intérêt pour les expositions de la DAP avec 3283 visiteurs dénombrés.

Sur le plan sportif un championnat de football a été organisé avec 08 équipes et 196 détenus participants. Un tournoi de lutte traditionnelle s'est tenu avec la participation de 112 détenus. En outre, tous les mercredis des **rencontres sportives** se tiennent avec les jeunes de l'extérieur, ce qui constitue un atout essentiel pour une préparation à la réinsertion sociale des détenus. Il y a aussi des activités d'éducation et de formation conformément aux recommandations des Nations-Unies. Ainsi la M.A.C de Rebeuss dispense des enseignements en lecture et écriture pour 80 détenus en français et 80 autres en arabe. Des sessions de formation-facilitation de cercles restauratifs sont organisées au C.P de liberté 6 avec l'association **Espérance en Casamance** au bénéfice de 30 personnes (détenus et surveillants). **L'O.N.G Solidarité Active** a remis des diplômes marquant la fin d'un apprentissage en technique de teinture aux femmes de la M.A.C de Rufisque à cette occasion l'O.N.G a offert trois(03) lots de machines à coudre aux femmes détenues pour leur besoin en couture. L'O.N.G TOSTAN a formé, au niveau de la M.A.C de Rufisque, 25 détenues en teinture, 15 détenues en transformation de fruits et légumes et enfin 15 autres détenues pour la transformation des céréales locales.

La sensibilisation par des thèmes portant sur le Sida, les IST, la drogue et la Tuberculose est animée par des acteurs du PNLT, de la Polyclinique de Dakar et celui du CNLS mais aussi des conférences avec des thèmes liés à l'adolescence sont animées par l'ONG **village pilote**. D'autres thèmes comme la santé de la reproduction et les MST sont aussi abordés au niveau de la M.A.C de Hann.

7.7. Activités productives

Des activités agricoles telles que l'agriculture, le maraichage, l'embouche bovine, l'aviculture sont réalisées dans les prisons de Dakar. Ainsi en 2012, la M.C de Sébikotane a produit 500 poulets de chair et cultivé des choux et des oignons. Les détenues de la M.A.C.F de Rufisque tiennent un micro-jardin avec 30 tables où sont cultivés de la salade, du chou, de la menthe, de la betterave, de la salade- moutarde, de la tomate....Ce projet est financé par le Directeur du micro-jardin sous la supervision de l'agent agricole à la retraite **Ali Baba NDIAYE** qui encadre à cet effet 10 détenus.

7.8. Education surveillée

Les jeunes en situation de vulnérabilité augmentent de plus en plus au Sénégal notamment dans la région de Dakar. La massification des enfants dans la rue, l'augmentation des enfants en situation de rupture familiale, en conflit avec la loi ou victimes de violences en sont des illustrations parfaites. Par conséquent, ces enfants ont besoin d'accompagnement psychosocial, d'éducation et de réinsertion. Au Sénégal, ce rôle de prise en charge des enfants et jeunes de 0 à 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi est assurée par la DESPS au cas par cas par des actions de protection, de rééducation, d'accompagnement, de médiation, etc.

Infrastructures et personnel

Des trente-cinq (35) services dont dispose la DESPS au niveau national, la région de Dakar en compte onze (11) soit près du tiers :

- 07 services de l'Action Educative en Milieu Ouvert ;
- 02 centres de sauvegarde (CS) ;
- 01 centre polyvalent (CP) ;
- 01 centre d'adaptation sociale (CAS).

Cet état de fait s'explique certainement par le fait de la population élevée de la région qui entraîne une forte demande en termes d'assistance scolaire, professionnelle, éducative etc.

Au regard de la répartition des infrastructures par département, on constate que Le département de Dakar, avec ses cinq (05) structures, concentre 42,7% des établissements de la région. Les autres départements ne disposent que de deux structures de prise en charge chacun.

Tableau 7.1: Répartition des structures de prise en charge selon le Département

Types de structures /Département	Coord. AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	CS	CP	CAS	Total
Dakar	1	1	2	1	0	0	5
Guédiawaye	0	1	0	1	0	0	2
Pikine	0	1	0	0	1	0	2
Rufisque	0	1	0	0	0	1	2
Total	1	4	2	2	1	1	11

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Concernant le personnel, la DESPS est dirigée par un magistrat qui est assisté par deux adjoints du même corps. L'effectif total du personnel étatique est de 143 agents composés majoritairement de femmes avec un pourcentage de 57,34%. Le département de Dakar, avec ses cinq (05) structures concentre 42,65% du personnel de la région. Les autres départements suivent avec respectivement 20,97% pour Rufisque, 20,27% pour Guédiawaye et 16,08% pour Pikine.

Les enfants en conflit avec la loi ou en danger

Le mineur en danger moral est celui dont l'éducation, la santé, la moralité et la sécurité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Ce sont généralement des enfants exposés ou en situation de vulnérabilité avérée.

Un enfant est en conflit avec la loi lorsqu'il a commis ou a été accusé d'avoir commis une infraction.

La fréquentation des structures de l'Education surveillée a subi une régression entre 2011 et 2012 avec des effectifs qui sont passés de 3056 à 2846 individus dont 1454 garçons en 2012 soit une diminution de 210 mineurs en valeur absolue et 6,9% en valeur relative.

Tableau 7.2: Effectif global de la prise en charge des enfants selon les types de structure

Catégorie/Types de structures	Enfants en danger			Enfants en conflit avec la loi			Total		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Services AEMO	110	247	357	12	102	114	122	349	471
Centres	1.266	1.091	2.357	4	14	18	1.270	1.105	2.375
Total	1.376	1.338	2.714	16	116	132	1.392	1.454	2.846

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Parmi ces 2846 mineurs, 471 ont été assistés par les services AEMO et 2375 par les centres. On note une prédominance des garçons qui représentent 51,09%. On note aussi que 132 mineurs (dont 116 garçons et 16 filles) sont en conflit avec la loi, soit 4,63 %, tandis que ceux qui sont en danger, représentent 95,36% des effectifs. Parmi les enfants qui sont en conflit avec la loi, les garçons représentent 87,87%, soit une baisse par rapport à 2011 où ce pourcentage était de 95,71%. Cela signifie que les risques d'être en conflit avec la loi restent plus élevés chez les garçons que chez les filles. Cette tendance s'explique par le fait que les filles reçoivent une éducation plus stricte et orientée vers leur futur rôle au sein de la société. Les infractions commises chez les filles sont relativement faibles et concernent des cas d'infanticides ou d'interruptions volontaires de grossesse (IVG), de coups et blessures volontaires (CBV), de vagabondage entre autres. Quant aux garçons, les délits sont nombreux et les plus importants sont ceux liés aux vols (vol simple, vol aggravé : vol avec effraction, vol en réunion, complicité de vol et les tentatives de vol). Cependant, au niveau des enfants en danger, les filles représentent 50,7% de l'effectif car étant les plus vulnérables.

Les délits et infractions commises

La répartition des différentes infractions commises par les enfants permet d'appréhender les niveaux de risque pris par les enfants lors de leur forfait.

Les infractions les plus commises par les mineurs sont celles liées aux vols (vol simple, vol en réunion, vol avec violence et les tentatives de vol). Ces délits constituent 71,21% des causes

d'arrestation. Elles sont suivies par l'usage ou détention de chanvre indien 09,09% et les coups et blessures volontaires (CBV) 1,51%. Ces différents types de forfaits commis par les enfants nécessitent la mise en place d'un système de protection sociale pour les enfants. Ces délits peuvent s'expliquer par la paupérisation des masses qui fragilise les enfants et les expose aux tentations.

Tableau 7.3: Répartition des enfants en conflit avec la loi selon le type de délits commis

Infrastructures	Nombre	Pourcentage
Vol simple	79	59,84
Vol en réunion	9	6,81
Vol avec violence	3	2,27
Tentative de vol	3	2,27
Usage et détention de chanvre indien	12	9,09
CBV	2	1,51
Attentat à la pudeur, pédophilie	2	1,51
Viol	5	3,78
Tentative de viol	2	1,51
Vagabondage	5	3,78
Meurtre et Coup mortel	1	0,75
Homicide involontaire	1	0,75
Autres	8	6,06
Total	132	100

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Les offres éducatives

Les effectifs scolaires des structures de l'Education surveillée sont répartis dans trois structures que sont : le Centre polyvalent de Thiaroye, les Centres de sauvegarde de Cambérène et de Pikine. En 2012, l'effectif scolaire est de 1769 élèves contre 1977 en 2011 soit une baisse de 208 mineurs soit 10.52% en valeur relative malgré la hausse des effectifs du centre de Cambérène de 31 inscrits. En effet, cette dernière n'a pas pu atténuer la réduction des effectifs qui est due essentiellement à la baisse du nombre d'inscrits dans le centre de sauvegarde de Pikine de 234 enfants.

L'effectif le plus élevé est enregistré au niveau du Centre de sauvegarde de Pikine avec 51,38% et le plus bas au Centre polyvalent de Thiaroye avec 3,73% ; le centre de sauvegarde de Cambérène lui, regroupe 44,88% des effectifs scolaires. Aussi, le rapport filles/garçons dans les structures de l'Education surveillée de la région est de 1,07. Autrement dit, il y a plus de filles que de garçons dans ces structures.

Les effectifs de l'élémentaire ont connu une diminution de 10 élèves durant la période 2011-2012. Cette diminution est due au fait que le Centre de sauvegarde de Cambérène n'a enregistré aucune inscription pour le cycle élémentaire. Alors que le centre de sauvegarde de Pikine et le centre polyvalent de Thiaroye ont subi respectivement une diminution de 04 élèves et 02 élèves par rapport à 2011.

Le cycle moyen avec 1479 élèves regroupe la presque totalité de l'effectif scolaire soit 83%, dont 777 de sexe féminin soit 52,53% des inscrits. Cet effectif est réparti entre le Centre de sauvegarde de Pikine et le Centre polyvalent de Thiaroye qui enregistrent respectivement 46,31% et 53,68%.

Tableau 7.4: Effectifs scolaires selon le sexe, le cycle et le centre

Effectifs/cycles	Effectif									Total		
	CS Pikine			CS Cambérène			CP Thiaroye			G	F	T
	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
Primo prévention	27	25	52	0	0	0	0	1	1	27	26	53
Cycle élémentaire	90	82	172	0	0	0	34	31	65	124	113	237
Cycle Moyen	367	318	685	335	459	794	0	0	0	702	777	1479
Total	484	425	909	335	459	794	34	32	66	853	916	1769

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Le taux de réussite aux examens et concours place le Centre Polyvalent de Thiaroye en première position avec 83,3% d'admis, suivi du Centre de Sauvegarde de Pikine avec 43,8% et de Cambérène avec 21,9%.

Tableau 7.5: Répartition par structure des résultats aux examens

Centres	Examen et concours	Nombre de candidats			Admis			Taux global de réussite
		G	F	Total	G	F	T	%
C.S Pikine	CFEE	-	-	52	7	3	10	19.23
	6ème	-	-	40	21	16	37	92.50
	BFEM	-	-	264	68	41	109	41.28
C.S. Cambérène	BFEM	88	195	283	36	26	62	21,9
C.P.Thiaroye	CFEE	8	8	16	7	4	11	68.75
	6ème	8	6	14	8	6	14	100
	BFEM	0	0	0	0	0	0	
Total		104	209	669	147	96	243	36.32

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Formation et apprentissage professionnels

Les mineurs en apprentissage professionnel dans les centres de la DESPS sont au nombre de 573 dont 152 en 1^{ère} année tronc commun. Les domaines de formation les plus sollicités sont : l'horticulture/aviculture, la couture /broderie, la restauration, la mécanique générale et la menuiserie métallique.

Le Centre de Sauvegarde de Pikine reçoit le plus grand nombre de mineurs en apprentissage soit 217 individus (38%), il est suivi par celui de Cambérène avec 160 inscrits (28%). Le Centre d'Adaptation Sociale de Sébikotane avec 121 inscrits (21%) vient en troisième position et enfin le Centre polyvalent de Thiaroye ferme la marche avec 13 % soit 75 mineurs.

Pour le Centre d'Adaptation Sociale de Sébikotane, les mineurs suivent une initiation professionnelle dans les domaines de l'horticulture (arboriculture, floriculture, maraîchage), de l'aviculture.

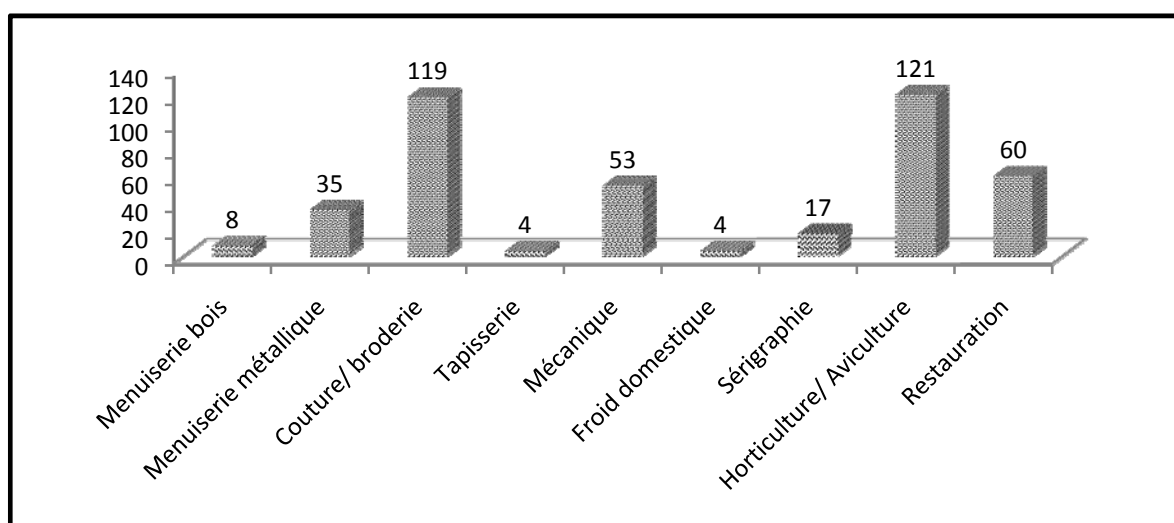
Tableau 7.6: Répartition des jeunes dans les sections de formation selon le centre

Désignation	Menuiserie bois	Menuiserie métallique	Couture/ broderie	Tapiserie	Mécanique Générale	Froid domestique	Sérigraphie	Sectionhorticulture/ aviculture	restauration	Autres (tronc commun)	Total	Pourcentages
S Pikine	05	21	56	03	20	00	10	0	38	64	217	37,9
CS Cambérène	03	14	39	01	33	04	07	0	08	51	160	28
CP Thiaroye	0	0	24	0	0	0	0	0	14	37	75	13,1
CAS de Sébikotane	0	0	0	0	0	0	0	121	0	00	121	21,1
Total général	08	35	119	4	53	04	17	121	60	152	573	100
Pourcentages	1,4	6,10	20,7	0,69	9,2	0,69	3	21,11	10,5	26,5	100	

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

L'examen des données montre que la section Horticulture/Aviculture est beaucoup plus fréquentée avec 121 inscrits soit 28,7% de l'effectif total. Elle est suivie par la couture/broderie avec 119 apprenants soit 28,3% des effectifs. Les sections restauration et mécanique arrivent en troisième et quatrième position avec respectivement 60 et 53 apprenants. Par ailleurs, on note que les formations les moins fréquentées sont la menuiserie bois (8 inscrits), la tapiserie (4 inscrits), et le froid domestique (4 inscrits).

Tableau 5.3: Répartition des jeunes selon les sections de formation ou d'apprentissage

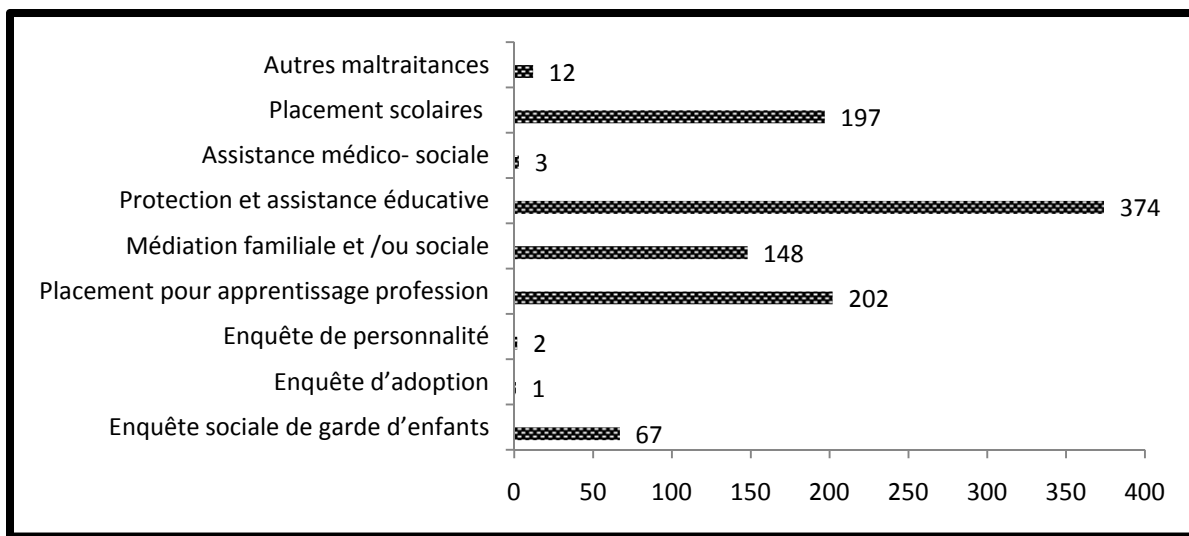


Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Dossiers traités en AEMO

En 2012, les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) répartis dans la région de Dakar ont traité 1006 dossiers dont 41,2% à Pikine, 31,7% à Guédiawaye, 21,8% à Dakar et seulement 5,4% à Rufisque. On note une prédominance des dossiers liés à la protection et à l'assistance éducative avec 374 cas soit 37,1%. Les dossiers concernant les placements pour apprentissage professionnel dans les centres de la DESPS ou dans les établissements de formation professionnelle partenaires viennent ensuite avec une proportion de 20% soit 202 cas. Les dossiers de placements scolaires viennent en troisième position avec un nombre de 197 soit 19,58% suivis de ceux ayant trait à la médiation familiale et/ ou sociale qui représentent 14,7% soit 148 dossiers. Les dossiers les plus rares concernent les enquêtes de personnalité ou d'adoption qui totalisent 3 cas.

Graphique 5.4: Répartition des dossiers traités dans les services AEMO



Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Conclusion

A Dakar, la population carcérale est essentiellement masculine. Les femmes représentent une minorité. Le nombre d'écroués ne cesse de croître d'année en année alors que les structures d'accueil ne voient ni leur nombre, ni leurs capacités augmenter. Ce qui fait que les prisons sont aujourd'hui surpeuplées, rendant ainsi les conditions de détention très dures.

Les services AEMO, les centres de sauvegarde, les centres polyvalents et les centres d'adaptation sociale de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) prennent en charge les mineurs en situation de danger ou en conflit avec la loi et jouent un rôle important dans la lutte contre la délinquance juvénile dans la région et dans l'accompagnement éducatif des mineurs.

CHAPITRE 8 : ASSISTANCE

8.1. Introduction

L'assistance est un terme générique utilisé ici pour traiter des activités menées par plusieurs services régionaux pour venir en aide aux personnes en difficulté ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à l'intégrité des personnes et de leurs biens.

C'est ainsi que le présent chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le Service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second et dernier temps, faire la situation des activités du Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région durant l'année 2012.

8.2. Action sociale

Le Service Régional de l'Action Sociale intervient dans divers domaines :

- Prophylaxie sociale : lutte contre les fléaux sociaux : drogue, SIDA à travers des causeries et tables ronde
- Promotion sociale des personnes en situation de handicap : moteurs, visuels, sourds-muets et déficients verbaux, hanséniens, albinos. Pour cette catégorie il y a 2 volets :
 - Réhabilitation et la réinsertion socio-économique à travers des programmes comme la RBC
 - La loi d'orientation sociale qui a été votée à l'Assemblée Nationale.
- Encadrement et assistance des personnes âgées à travers le projet PAPA
- Gestion des secours en nature et en espèces pour les personnes démunies et des micros projets de développement pour l'autonomisation des familles
- Assistance et encadrement des veuves et orphelins, des enfants en situation difficile, des talibés dans les daaras, prise en charge des orphelins et enfants cas sociaux dans les centres de formation
- Prise en charge médicale
- Prise en charge des personnes victimes de calamités naturelles : inondation, incendies, effondrement de dalles
- Accueil et réinsertion de rapatriés et réfugiés : rapatriés de Libye avec le Ministère des Affaires Etrangères, l'Etat Major de la Présidence de la République, l'OIM
- Médiation familiale : conflits dans les ménages.

8.3. Les activités menées par le Service Régional de l'Action Sociale

En 2012, le Service Régional de l'Action Sociale de la région de Dakar a déroulé les actions suivantes :

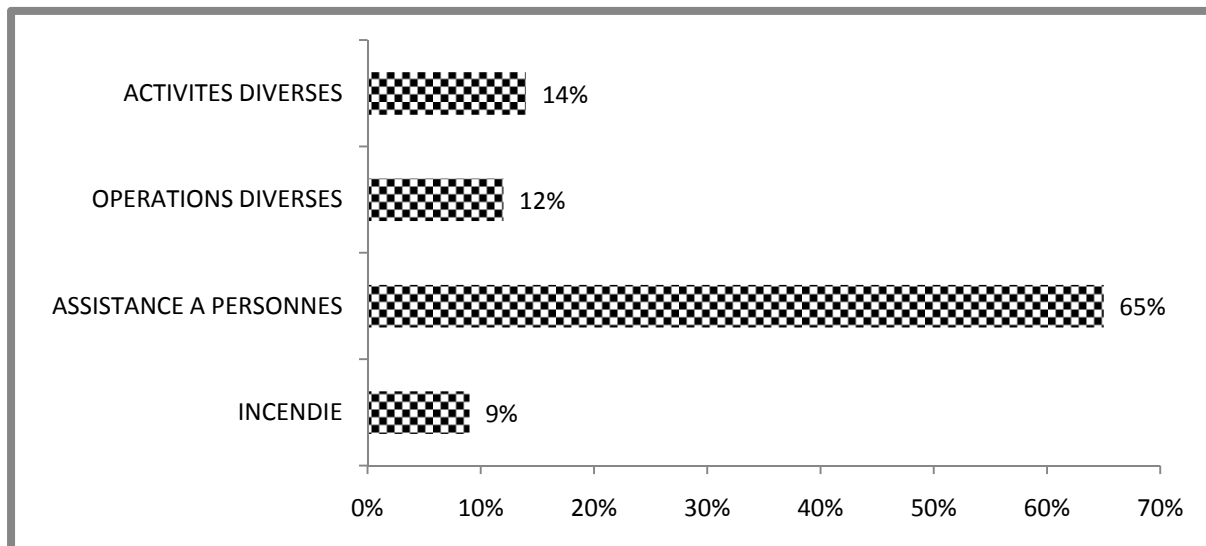
- 189 enfants issus de 24 familles vulnérables ont été pris en charge dans le domaine de la protection sociale
- 130 enfants dans le projet « niongal » ont été pris en charge à Pikine et Guédiawaye
- A Rufisque les handicapées ont bénéficié d'une subvention de 1 000 000 FCFA dans le domaine de l'aviculture
- 25 femmes handicapées ont été formées en transformation de fruits et légumes à Pikine

- Médiation famille : 3 cas
- Prise en charge médicale : 50
- Dossiers de demande de secours enregistrés : 98
- Demande de financements de projets : 2
- Demande prise en charge de jumeaux : 2.

8.4. Sapeurs pompiers

Les sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers en 2012 s'élèvent à **9 564**. L'assistance aux personnes est le motif de sortie le plus fréquent avec une proportion de 65% soit 6273 sorties. Les activités diverses viennent en deuxième lieu avec une part de 14%. Elles sont suivies par les opérations diverses qui se chiffrent à 1444 sorties. Les incendies sont les motifs de sortie les moins fréquentes avec une proportion de 9% soit 813 sorties.

Graphique 8.1: Répartition des sorties effectuées par le GNSP en 2012 selon la nature



Source : GNSP en 2012

Les accidents constituent la plus grande part des sorties pour motif d'assistance aux personnes avec 3606 cas ; les sorties au profit des malades viennent après avec une part de 27,3% soit 1714 sorties. Avec 874 sorties l'assistance aux personnes en danger vient en troisième position. Enfin, les cas d'asphyxies ont été les plus rares avec seulement 79 sorties sur les 6273 effectuées.

Concernant les activités diverses, la quasi-totalité des sorties sont des services de représentations soit 95,4%. Elles sont suivies par les sorties pour visite de prévention (4,3%) et les tournées de bouches d'incendies (0,3%).

Les sorties pour opérations diverses, au nombre 1144 concernent en majorité des alertes motivées qui représentent 56,2%. Il convient de souligner que la proportion d'évacuation de corps sans vie (20,5%) est plus importante que celles des fausses alertes (8,7%), des opérations d'assainissement (8,7%) et de ravitaillement en eau (5,8%).

Les sorties pour cause d'incendies l'ont été la plupart du temps dans les habitations (48,1%). Les incendies déclarés dans les industries (22,1%) viennent en deuxième position, suivis par les autres risques (13,4%), les Etablissements Recevant du Public (11,9%) et enfin celles déclarées dans le secteur agricole (4,4%).

8.5. Causes des incendies

Sur les 813 incendies enregistrés dans la région, 360 sont causés par des négligences, 230 par des appareillages électriques, 121 par des imprudences ménagères, 59 par des échauffements ou étincelles dus aux frottements ou aux chocs, 36 par des imprudences d'ouvriers et 7 par des imprudences d'enfants.

Tableau 8.1: Répartition des incendies selon la cause

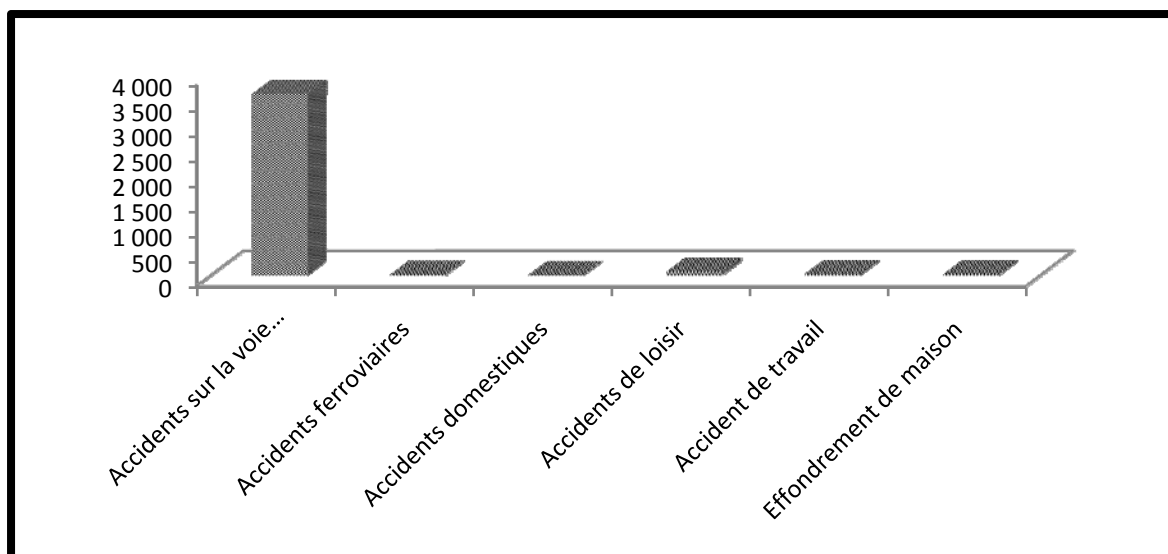
Causes des incendies	Nombre d'Incendies
Appareillage électrique	230
Court circuit sur appareillage électrique	100
Court circuit sur appareil électrique d'un véhicule	50
Court circuit sur équipement électrique	80
Echauffement ou étincelle dus aux frottements ou aux chocs	59
Feux de véhicule par suite choc	59
Négligences	360
Lampe tempête ou bougie allumée et laissée sans surveillance au prêt d'une matière inflammable	320
Autres négligences	40
Autres imprudences d'enfants	7
Imprudences ménagères	121
Foyer de cuisine non éteint	31
Autres imprudences ménagères	90
Imprudences d'ouvriers	36
Foyers allumés	6
Combustion spontanée	30
TOTAL	1389

Source : GNSP en 2012

8.6. L'assistance aux accidentés

3727 sorties ont été effectuées pour assister 3632 accidentés en 2012. Les accidents sur la voie publique sont le principal motif d'intervention avec 3606 cas, le deuxième motif est constitué par les accidents de loisir avec 70 cas. Il est suivi par les accidents de travail (24), les effondrements de maison (15), les accidents ferroviaires (10) et les accidents domestiques (2). Parmi les 3632 victimes, 3490 ont été sauvées et 142 sont décédées.

Graphique 8.2 : Répartition des accidents selon la nature en 2012

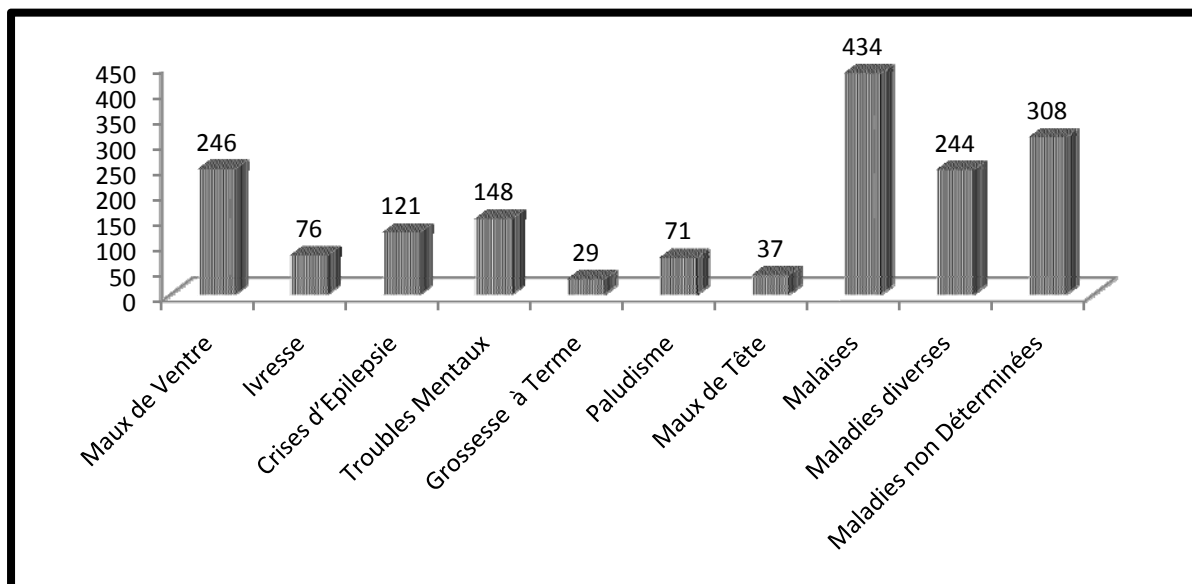


Source : GNSP en 2012

8.7. Assistance aux malades

Les malades assistés par les Sapeurs pompiers sont au nombre de 1714. Parmi ces derniers, 434 ont eu des malaises, 308 ont des maladies non déterminées, 244 ont des maladies diverses et 246 ont eu des maux de ventre. Les motifs les moins fréquents sont l'ivresse (76), les maux de têtes (37) et les grossesses à terme (29).

Graphique 8.3: Répartition des malades selon la nature en 2012



Source : GNSP en 2012

8.8. Assistance aux personnes en danger

874 personnes en danger ont été assistées et sauvées en 2012, parmi elles 199 ont eu des chutes accidentelles. En outre les sorties concernent : des dangers divers (156), des agressions (112), des rixes (85), des personnes coincées dans un ascenseur (46), etc.

Conclusion

L'assistance et l'entre aide occupent une place prépondérante dans nos mœurs. C'est dans ce cadre que le secours et la prise en charge médicale occupent une place de choix dans les statistiques du SRAS. Il en est de même pour les activités de secours aux victimes et d'assistance aux personnes que mènent les sapeurs pompiers.

CHAPITRE 9 : JEUNESSE

9.1. Introduction

Les jeunes représentent une frange importante de la population Dakaroise et sont parmi les groupes les plus exposés aux problèmes de santé, d'éducation et d'insertion sociale. Par conséquent, il est nécessaire de les accompagner dans leur processus de socialisation et de développement.

Dans ce présent chapitre, nous aborderons la jeunesse à travers les activités du Service Régional de la Jeunesse.

9.2. Promotion des collectivités éducatives

Selon les statistiques disponibles, Les collectivités éducatives ont reçu 2845 enfants en 2012, dont l'âge varie entre 06 et 12 ans, des adolescents et des jeunes encadrés par 672 adultes, par rapport à 2011 on note une diminution de 19,4%.Le Service Régional de la Jeunesse et des Loisirs a étudié trente cinq (35) dossiers de demande d'ouverture de collectivités éducatives.

En outre, le Service Régional de la Jeunesse a assuré l'instruction des dossiers, supervision et contrôle de :

- 12 sessions de formation initiale de moniteurs de collectivités éducatives. Trois cent vingt deux (322) stagiaires ont suivi la formation théorique
- 06 sessions de recyclage organisées pour 108 moniteurs diplômés
- Toutes les collectivités éducatives implantées dans la Région.

9.3. La lutte contre le VIH/Sida et soutien à la vie associative

Le SRJ a soutenu des jeunes à la vie associative par l'appui, le conseil, l'encadrement dans la constitution de leurs dossiers de déclaration d'association mais aussi par l'accompagnement des mouvements, foyers et associations de Jeunes dans leurs activités habituelles. Une participation aux rencontres des organisations régionales de jeunesse qui reste toujours un facteur essentiel pour une bonne coordination des actions à réaliser.

En outre,dans le cadre de la lutte contre le SIDA :

- 10527 personnes ont été dépistées avec 25 cas positifs
- 5441 personnes ont été sensibilisées lors des causeries
- et 15386 préservatifs ont été distribués.

9.4. Les centres Départementaux d'éducation populaire et sportive

La région de Dakar compte 4 CDEPS, un pour chaque département.

En 2012, le CDEPS de Guédiawaye a octroyé des soutiens matériels à10 associations de jeunes, organisé des stages théoriques pour 40 moniteurs de C.E et un stage de recyclage pour 14 moniteurs sans oublier de patronner 200 enfants. En outre le CDEPS a tenu 03 séances d'animation par mois soit 36 fois dans l'année mais aussi formé 50 jeunes en coupe

couture, 30 en gastronomie et 20 en sérigraphie. Il a aussi réalisé des exposés avec les lycées de la zone avec 100 participants. Le CDEPS a impliqué les VOPEC dans la lutte contre les inondations et réalisé l'évacuation des eaux pluviales pour 02 écoles.

Le CDEPS de Pikine a réalisé les activités suivantes :

- Formation de 41 moniteurs de collectivités éducatives ;
- Organisation d'un patronage pour 80 enfants ;
- Réception et étude technique de 299 dossiers de reconnaissance officielle des associations.

Le CDEPS de Dakar quant à lui a élaboré un fichier de moniteurs de collectivités éducatives diplômés encadrés par le CDEPS, organisé un stage théorique pour 22 stagiaires et un stage de recyclage pour 04 moniteurs diplômés de C.E. Il a permis à 365 enfants des familles de victimes des inondations de bénéficier des camps de vacances et formé soixante (60) bénéficiaires sur les méthodes de transformation des fruits et légumes. La formation en entrepreneuriat de 70 jeunes et 34 élèves en coupe de couture et un atelier de plaidoyer pour la lutte contre la tuberculose ont été aussi organisés par le CDEPS.

Enfin, le CDEPS de Rufisque a réceptionné et étudié techniquement 380 dossiers de reconnaissance officielle des associations, organisé une session de Formation en administration et gestion d'une association pour 80 responsables d'association et un stage de Formation 40 de moniteurs de C.E. Il a aussi octroyé un appui financier à 05 associations ; renouvelé les bureaux de foyers des jeunes ruraux et organisé un séjour en CE à la maison des associations de Diorga Chérif pour 150 enfants des familles sinistrées par les inondations et 20 encadreurs. En plus, le CEDPS de Rufisque a effectué un appui et un suivi scolaire de 250 enfants encadrés par CDEPS sans oublier le suivi des activités des sections de coupe, couture, teinture et arts ménagers (05 ont eu leur diplôme de fin de formation) ; l'ouverture de la section de Restauration Hôtellerie et Tourisme en collaboration avec des partenaires Techniques pour 15 Elèves. Par ailleurs, on note une Préparation et participation au défilé du 04 avril 2012 avec les usagères des sections de couture, teinture et batik du CDEPS mais aussi un appui à l'organisation de camps de jeunesse qui a permis le reboisement de 2000 plantes.

9.5. Les Centres Conseils pour Adolescents (C.C.A)

Les CCA ont été mis en place pour fournir aux adolescents et aux jeunes des services de Santé de la Reproduction qu'ils ne trouvent pas dans les structures sanitaires pour adultes. Ce sont des points d'accès importants qui permettent d'atteindre les jeunes grâce à tout une gamme de services de prévention, de soins et de soutien en matière de VIH.

En 2012, dans le cadre de leurs activités les C.C.A ont distribué 22251 préservatifs masculins et 20 autres féminins en plus de 151 contraceptions d'urgence. Cette distribution a concerné 22 429 personnes dont 9947 garçons et 378 filles âgés de 15 à 24ans mais aussi 11554 garçons et 150 filles âgés de 24 à 49 ans. La tranche des 25-49 ans est la plus représentée avec un taux de 54% et a reçu le plus de préservatifs soit 12008 unités.

Tableau 9.1 : Distribution de préservatifs selon le sexe et l'âge

Types de produits	Quantités distribuées	Nombre de jeunes touchés						
		Garçons		Filles		Synthèse		
		15-24	25-49	15-24	25-49	15-24	25-49	TOTAL
Préservatifs masculins	22251	9947	11554	316	434	10263	11988	22251
Préservatifs féminins	20	0	0	0	20	0	20	20
Contraception d'Urgence	151	0	0	62	96	62	96	158
TOTAL	22429	9947	11554	378	550	10325	12104	22429

Source : Service régional de la jeunesse.

Les sages femmes des C.C.A ont consulté au total 3640 personnes sur des motifs très divers allant du contrôle de virginité à la dermatose.

Les personnes consultées sont essentiellement des filles avec un effectif de 3448 dont 1726 sont âgées de 15 à 24 ans et 1754 âgées de 24 à 49 ans. Les garçons moins nombreux ont été 147 à être consultés.

Le motif de consultation prédominant concerne les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) avec 617 patients, il est suivi par la demande de pilule avec 417 cas, le contrôle de virginité et les consultations générales (383 cas), la planification familiale (259 cas), l'aménorrhée (interruption du flux menstruel) (202 cas), les consultations prénatales-grossesses (183 cas), la contraception d'urgence (152 cas), Dyspareunie (137 cas) etc. Les consultations les moins fréquentes concernent la grippe (5 cas), la demande de médicaments VIH (4 cas), le kyste de l'ovaire (3 cas), l'avortement spontané et la dermatose (1 cas).

En outre, les CCA ont réalisé au total 1277 services d'accompagnement psycho-social pour 512 garçons et 765 filles. Parmi ces personnes, il y a 383 garçons et 550 filles âgés de 15 à 24 ans et 116 garçons et 181 filles âgés de 25 à 49 ans. Ces accompagnements sont en majorité des entretiens individuel /counseling soit 1198 séances. Les références externes (Coordonnateur/personnel) viennent loin après avec 32 cas. Elles sont suivies par Achat d'urgence d'ordonnances sur fonds privés avec 19 cas, les entretiens de groupe (Rufisque) avec 13 séances, l'accompagnement PVIH (10 cas) et l'aide à l'insertion socio professionnelle (5 cas).

Conclusion

L'ensemble des activités menées par le Service régional, les centres conseils pour adolescents et les CDEPS que ce soit l'aspect sanitaire et d'assistance, l'information, l'accompagnement, la formation sont très importants pour un bon épanouissement des jeunes dakarois mais aussi ils leurs permettent de surmonter les difficultés et problèmes dont ils sont exposés et qui sont dû à un manque de maturité ou de moyens pour se prendre en charge eux-mêmes.

CHAPITRE 10 : ENVIRONNEMENT

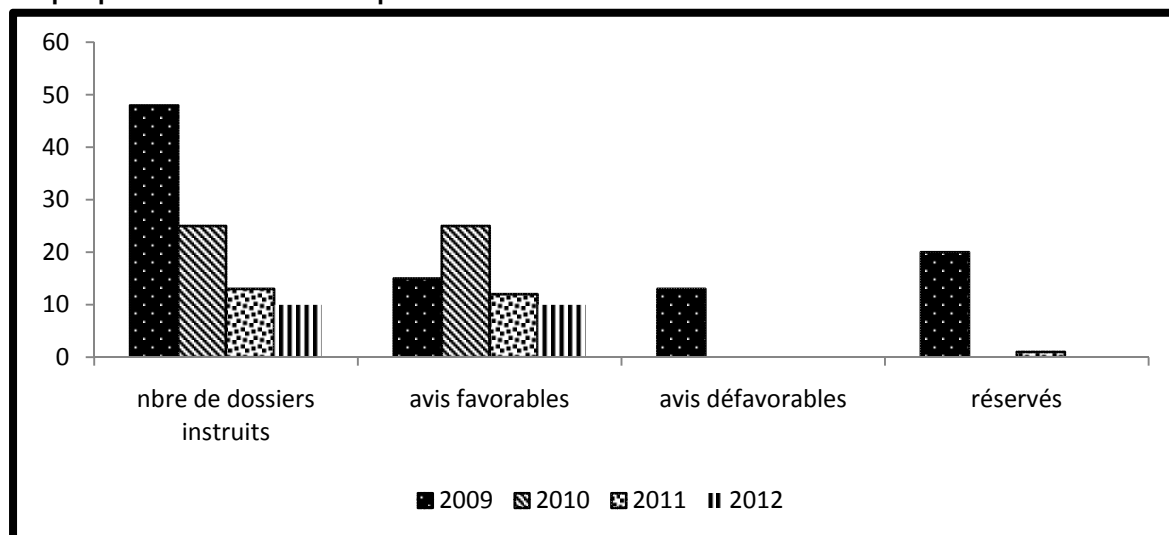
10.1. Introduction

Le Code de l'environnement dit que : « *l'environnement c'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines* ». La protection de l'environnement est essentielle pour les générations actuelles et futures. D'ailleurs un des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir l'objectif n°7, consiste à instaurer un environnement durable.

10.2. Autorisations de construire

Pour le respect de l'environnement, la Division Régionale de Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) doit donner une autorisation avant toute construction de bâtiment ou d'édifice. En 2012, il y a eu dix (10) dossiers d'autorisations de constructions d'immeubles, d'extension de bâtiment qui ont été instruits et ont tous reçu un avis favorable. Ce constat démontre que les dossiers sont bien montés et qu'ils respectent les critères de validation. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'autorisations de construire a reculé car il est passé de 13 dossiers instruits à 10 soit une baisse en valeur absolue de 3 dossiers environ. Comparativement aux années précédentes, comme le montre le graphique qui suit, le nombre de dossiers instruits suit une tendance à la baisse depuis 2009. En effet de quarante huit dossiers en 2009, il est passé à vingt cinq (25) en 2010, treize (13) en 2011 et 10 en 2012.

Graphique 10.1: Situation comparative des dossiers d'autorisation de construire de 2009 à 2012



Source : DREEC de Dakar

10.3. Gestion des Pollutions et Nuisances

La pollution est définie comme toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement, provoquée par tout acte intentionnel ou non, susceptible d'affecter défavorablement le milieu, le fonctionnement des écosystèmes, la faune et la flore. Quant à la nuisance, c'est tout élément préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement.

Cette partie concerne les pollutions de l'air ou les odeurs qui incommode les populations, compromettent la santé ou la sécurité publique, nuisent à la production agricole, à la conservation des constructions et monuments ou au caractère des sites et des écosystèmes naturels.

Dans le domaine de la gestion des pollutions et des nuisances, des plaintes ont été enregistrées par la DREEC. En conséquence, les agents de la division, en rapport avec la brigade de gendarmerie et de l'environnement, ont traité 47 plaintes pour répondre aux sollicitations des populations qui veulent mieux se sentir dans leur cadre de vie. Le nombre de plaintes a connu une légère hausse en passant de 36 unités en 2010 à 38 en 2011 et à 47 en 2012.

Les objets des plaintes vont des nuisances sonores jusqu'aux mauvaises odeurs en passant par l'extraction de sable dunaire ou marin, etc. On note aussi que 23 plaintes ont été déposées concernant la dégradation du cadre de vie, 14 pour les nuisances sonores et 11 pour les établissements classés. L'ensemble de ces dossiers sont actuellement suivis de façon régulière en collaboration avec la Brigade de Gendarmerie de l'Environnement. En terme de paiement d'amendes au titre du principe pollueur payeur, la DREEC-Dk a collecté six millions (6 000 000) de francs CFA au titre de l'exercice 2012.

Tableau 10.1 : situation des plaintes en 2012

Objet des plaintes	Nombre
Menuiserie de bois et métallique	2
Elevage de moutons	2
Mosquée	1
Dépôt de minerais de fer	4
Dépôt de ciment	1
Dépôt de lubrifiants	1
Emission de gaz ammoniac SOBOA	1
Trans-Express	1
Fabrique de glace	2
Dégradation du cadre de vie, occupation anarchique	13
Bar restaurants	2
Dépôt de gaz butane	1
Extraction illicite de sable	4
Dépôt de gravats	4
Dépôt d'ordures	8
TOTAL	47

Source : DREEC

10.4. La gestion des installations classées pour la protection de l'environnement

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quelque soit son propriétaire ou son affectation. Elles sont subdivisées en deux groupes selon le danger ou la gravité des inconvénients que peut présenter leur exploitation. Il s'agit :

- des installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du Code de l'environnement.
- des installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations qui sont soumises à déclaration, doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protections contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (articles L9 et L20 du Code de l'environnement).

Ainsi durant l'année 2012, la Division Régionale l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) a instruit soixante quatre (95) dossiers de demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation. Sur les 95 dossiers reçus, 36 ont été autorisés et 36 sont en traitement, ce qui représente un pourcentage de 37,9% pour chaque situation. Pour les cas à régulariser, il y en a 16 et les dossiers rejetés sont au nombre de 7. Ces deux dernières catégories représentent respectivement 16,8% et 7,4 %.

Relativement aux aspects financiers liés à la gestion des établissements classés, la taxe pour l'instruction des dossiers a permis d'avoir 8 250 052 FCFA durant l'année 2012. Ce montant est en hausse par rapport à l'année précédente où il se chiffrait à 2 298 260 FCFA. Cette hausse représente en terme absolu **5 951 792 FCFA**.

Tableau 10.2: Situation des installations classées de deuxième catégorie

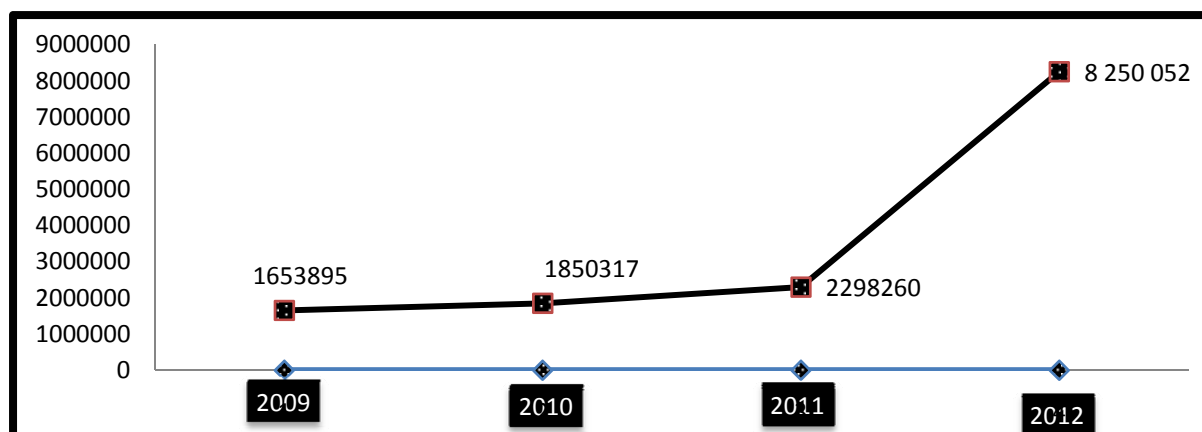
Type ICPE	Autorisées	En instance	Régularisées	Rejetées	Total
Stations services	08	02	12	01	23
Stations de pêche	01	03	01	01	6
Stations de plongée sous marine				02	2
Boulangeries	20	09	-	-	29
Dépôts de gaz	05	05	-	03	13
Fabriques de glace	-	02	-	-	2
Dépôts de pondéreux	-	09	-	-	9
Unités de fabrique de matelas	-	01	-	-	1
Unité de fabrique de poteries	01	-	-	-	1
Menuiserie de bois	01		-	-	1

Usine de transformation des produits halieutiques	-	05	-	-	5
Fabrique et conditionnement d'eau	-	-	01	-	1
Fabrique de vinaigre	-	-	01	-	1
Dépôt de container	-	-	01	-	1
Total	36	36	16	07	95
%	37,9	37,9	16,8	7,4	100,0

Source : DREEC

Concernant le paiement de la taxe d'établissement classé pour les dossiers instruits, la collecte a tourné pour l'année 2012 autour de huit millions deux cent cinquante mille cinquante deux francs CFA (8 250 052 FFCA) contre deux millions deux cent quatre vingt dix huit mille deux cent soixante (2298260) FCFA en 2011 et un million huit cent cinquante mille trois cent dix sept (1 850 317) FCFA en 2010. Ce qui montre que le montant augmente en valeur absolue.

Graphique 10.2: Evolution du paiement de la taxe des dossiers d'EC instruits entre 2009 et 2012 en F CFA

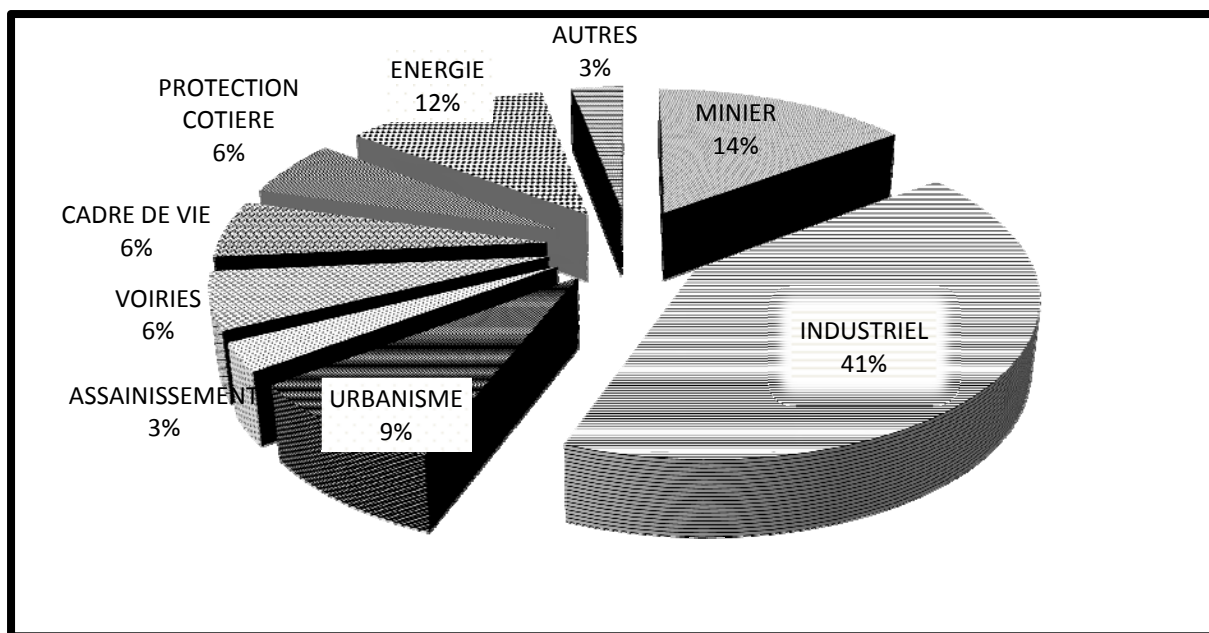


Source : DREEC

Les Evaluations environnementales

En 2012, la DREEC a participé aux réunions du comité technique de validation de quarante un (41) rapports d'études d'évaluation environnementale contre trente sept (37) en 2011, soit une augmentation en valeur absolue de 04 rapports. L'analyse du graphique suivant montre que la plupart des dossiers d'évaluation d'impacts concernent l'industrie (41 %), les mines (14 %) et l'énergie (12%). Par contre, les secteurs les moins importants en termes de représentativité dans les dossiers sont respectivement l'assainissement, la protection côtière, l'urbanisme.

Graphique10.3: Répartition par secteur d'activités des dossiers d'évaluation environnementale



Source : DREEC de Dakar

Conclusion

L'environnement a été traité avec les données issues du rapport de la DREEC. Les activités exécutées par la Division permettent de voir qu'il y a un travail énorme qui est abattu mais aussi qu'il reste beaucoup à faire pour une amélioration du cadre de vie d'une manière générale. La protection de l'environnement est une des préoccupations fondamentales de nos gouvernants.

CHAPITRE 11 : EAUX ET FORETS

11.1. Introduction

La protection et la conservation des ressources naturelles restent des préoccupations pour l'Etat du Sénégal. C'est dans cette optique que le Sénégal, dans le cadre de sa réforme de gouvernance, a créé dans chaque région une Inspection régionale des Eaux et Forêts chargée principalement de veiller à la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et de participer, de façon durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers. Ce chapitre aborde le domaine protégé, la production de plantes, le cadre de vie etc.

Annoncer le plan du chapitre

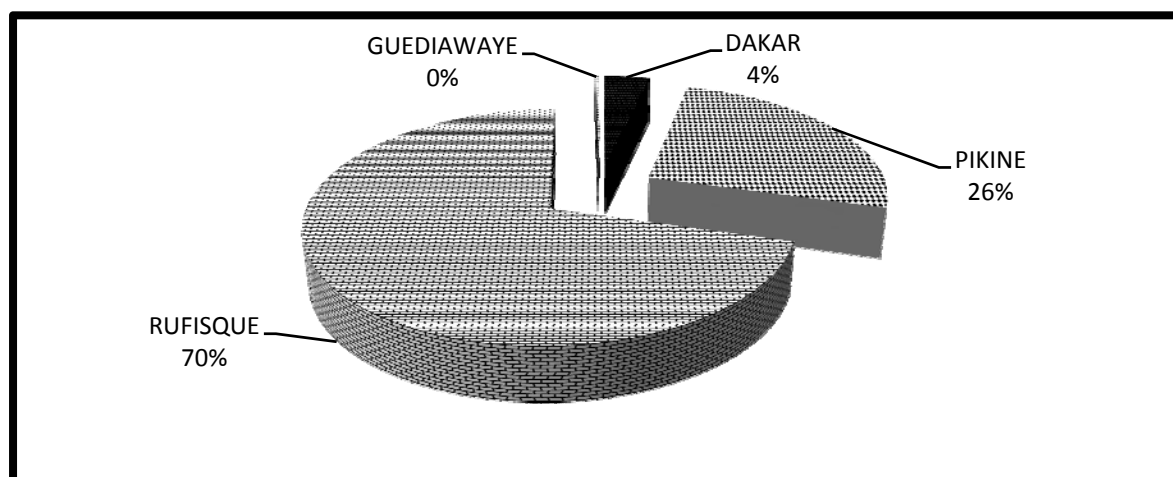
11.2. Domaine protégé de la région de Dakar

Le domaine protégé est un paysage constitué de formations forestières naturelles localisé dans le terroir et dans les zones urbaines. Les rares zones protégées de la région de Dakar sont localisées dans les zones de terroirs et urbaines : il s'agit des boisements situés au niveau des mamelles, des villages traditionnels de Ngor et Yoff, de la SONEES près de Hann, de Grand Yoff, de Bargny-Diamnadioet des communautés rurales de Yenne et Sangalkam. Ces zones protégées de Dakar équivalent à une superficie classée de 5.734 ha, elle est répartie en fonction des quatre départements, cependant 3% de cette superficie (200 ,07 ha) est aujourd'hui déclassée.

Le département de Rufisque accueille la plus grande partie (70%) des zones protégées soit 4.033 ha et aussi la moitié des superficies déclassées, soit 100 ha. Ces zones protégées sont Sébikhotane, la forêt classée de Dény Youssouf, le périmètre de reboisement du Lac Retba et la réserve botanique de Noflaye.

Le département de Pikine avec 1.481 ha de zones classées et 100,7 ha de zones déclassées vient en deuxième position. Les principales zones protégées de ce département sont les périmètres de reboisement de Mbao et Malika. Avec la Forêt classée de la Corniche, le Parc national des Iles de la Madeleine et le parc national de Hann, le département de Dakar abrite 4% des superficies classées de la région. Enfin, le département de Guédiawaye vient en dernière position avec une proportion négligeable équivalant à 15 ha, cette zone se trouve dans la localité de Golf Sud à Cambérène.

Graphique11.1: Répartition des zones protégées de la région de Dakar selon le département



Source : Inspection régionale des Eaux et Forêts

11.3. Origine et nature de la consommation en bois de la région

Dakar ne produit pas de bois, mais l'essentiel du bois qui y est consommé vient des autres régions. Les principales formes consommées sont : le charbon de bois, le bois d'artisanat, le bois de feu et le bois d'œuvre local.

Charbon de bois

En 2012, les entrées de charbon de bois enregistrées au niveau du poste de contrôle de Bargny s'élève à 1046942,5 quintaux de charbon de bois soit l'équivalent de 5297 camions. Par rapport à l'année 2011, on note une hausse de 138014 quintaux soit 15,2% en termes relatifs. Ce charbon de bois vient des régions de Sédhiou et Kolda qui ont fourni 349580 quintaux soit l'équivalent de 1797 camions et de Tambacounda avec 697362,5 quintaux soit l'équivalent de 3500 camions.

Bois d'artisanat

La consommation globale de la région de Dakar en bois d'artisanat est de 32660 quintaux. Cette quantité de bois d'artisanat est transportée par 531 camions. L'essentiel de cette consommation, soit 11520 quintaux équivalent à 182 camions, vient de la région de Tambacounda, celle de Kolda a fourni 16430 quintaux soit 271 camions et la région de Sédhiou 4710 quintaux soit 78 camions de bois artisanat.

Bois d'œuvre local en provenance des zones de production

Le bois d'œuvre local consommé à Dakar provient intégralement des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou. Plusieurs variétés de bois sont consommées ; il s'agit entre autres du Caïlcédrat, du Linke, du Teck, du Dimb, etc. Les quantités des différentes variétés de bois d'œuvre local en provenance des zones de production sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11.1: Quantités de bois d'œuvre consommées à Dakar en 2012 selon la variété et l'origine en m³

VARIETES	ZIGUINCHOR (en m ³)	KOLDA (en m ³)	SEDHIOU (en m ³)	TOTAL (en m ³)
Caïlcédrat	1400,26	52,841	480,201	1933,3
Teck	78	0	39	117
Linke	146,806	127,91	273,18	547,9
Dimb	21	31,75	100,811	153,6
T. noir	8	0	4	12
T. blanc	8	24	4	36
Gmélina	3	0	18	21
Kapokier	0	15,462	0	15,5
Santan	0	0	76	76
Total				

Source : Inspection régionale des eaux et forêts (IREF) de Dakar

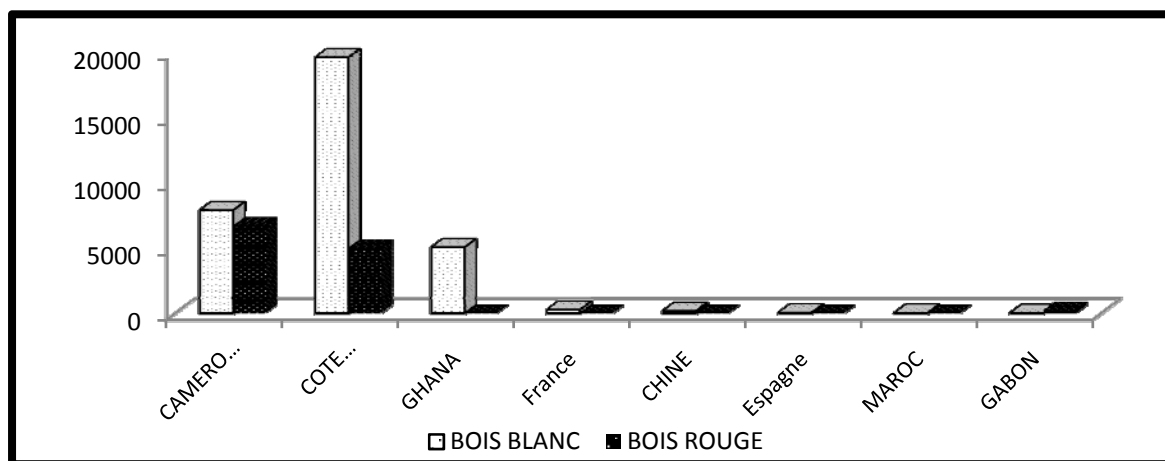
Au regard du tableau ci-dessus, on constate que 57,2% du bois d'œuvre entrant à Dakar provient de la région de Ziguinchor, 34,2% de Séhdiou et 8,7% de Kolda avec une prédominance du Caicédrat à hauteur de 66,4%, suivi du Linke qui représente 18,8%, du Dimb avec 5,3% et du Teck avec 4% ; les autres espèces viennent ensuite avec des proportions faibles.

Bois importé par les sociétés

Au courant de l'année 2012, le bois importé provient des pays comme le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la France, la Chine et l'Espagne. Ces importations sont assurées par les sociétés et les particuliers suivants :

- La SIBA : 14.321,05 tonnes de bois blanc et 4000,423 tonnes de bois rouge ;
- La SOABOIS : 1.404,227 tonnes de bois blanc ;
- La SAB : 5.253,24 tonnes de bois blanc et 2679,61 tonnes de bois rouge ;
- Le BATIPLUS : 17.727,1 tonnes de bois blanc et 4210,721 tonnes de bois rouge ;
- La SOSEMAT : 26,362 tonnes de bois blanc et 703,473 tonnes de bois rouge ;
- Et les particuliers : 428,62 tonnes de bois blanc et 437,894 tonnes de bois rouge.

Graphique 11.2: Quantités de bois importé selon le pays d'origine et le type de bois



Source : Inspection régionale des eaux et forêts de Dakar

L'analyse du graphique ci-dessus montre que la Côte d'Ivoire occupe une place importante dans les importations de bois. En effet, plus de la moitié des importations de bois blanc, soit environ 59%, provient de la Côte d'Ivoire, 24% est d'origine camerounaise et 15% est importé du Ghana. Ensuite, viennent les autres pays comme la France, la Chine, l'Espagne et le Maroc avec respectivement 0,8% ; 0,5% ; 0,12% et 0,03%.

Concernant le bois rouge, plus de la moitié soit 56% est d'origine camerounaise, 42% de la Côte d'Ivoire et 2% du Gabon.

11.4. Production de plants et amélioration du cadre de vie

Dans la région de Dakar, la production de plants est généralement assurée par les pépinières en régie et celles des privés. Cette dernière catégorie de pépinières est, surtout, constituée de fleuristes qui vendent leurs productions. Les départements de Guédiawaye et de Rufisque ne disposent pas de pépinières en régie. Ils sont approvisionnés à partir des pépinières de Hann et de Mbao.

La campagne nationale de reboisement de 2012 a permis une production totale de plants pour tout type de pépinières confondues de 857 319 plants soit une hausse de 294 373

plants par rapport à 2011. Les plants forestiers représentent 39 % de la production totale contre 11% pour les plantes fruitières et 49 % pour les plantes ornementales.

Concernant les espèces forestières l'acacia melifera et l'eucalyptus sont les productions les plus fortes avec respectivement 20% et 19% de taux de représentativité suivis du Casuarina équisetifolia avec 15% de taux de représentativité. Il faut signaler que ces taux sont en dessous des taux de ceux de l'année dernière.

Pour les espèces fruitières le Caricapapaya et le *Citrus limonum* dominent avec des taux de représentativité respectifs de 21% et 15%.

Pour les plantes ornementales la jatrophaflorifera est l'espèce la plus produite avec 9 % de représentativité suivis d'acalypharubra, hibiscus rosa sinensis, aralia guifoley et de bouguinvilla bicolore.

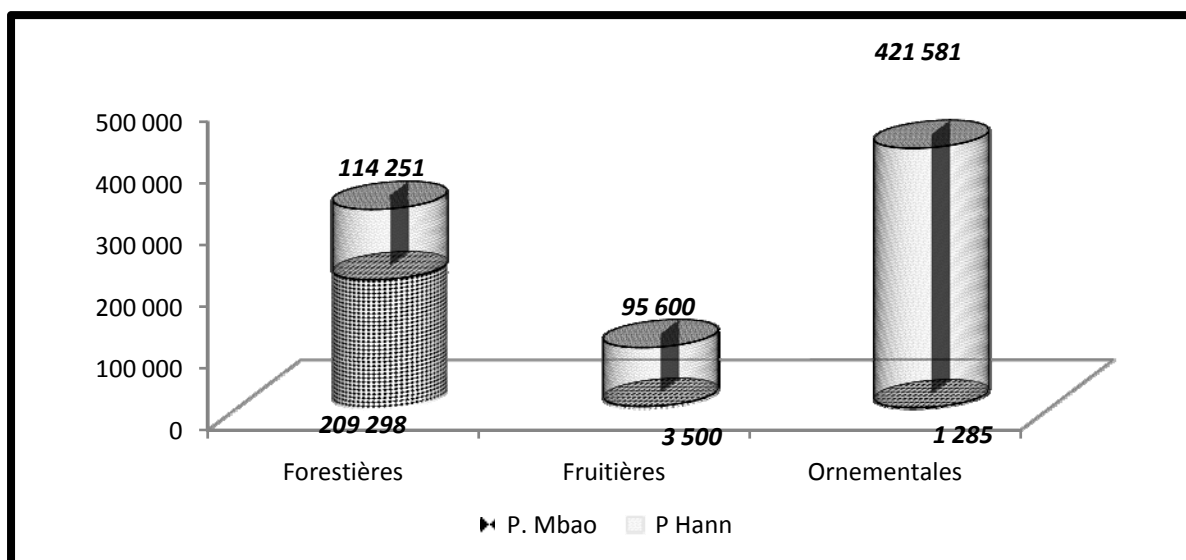
11.5. La production de plants dans les pépinières en régie

L'essentiel de la production de plants au niveau des pépinières en régie est constituée d'espèces forestières, fruitières et ornementales.

La production de plants dans les pépinières en régie est de 356.960 plantes en 2012. La production de la pépinière de Hann représente 25% de la production de pépinières en régie et celle de Mbao 75%.

Les espèces forestières représentent 85% de la production et les plantes ornementales 13%, par contre les plantes fruitières ne représentent que 1%. Aucune plante fruitière forestière n'a été produite dans les pépinières en régie.

Graphique 11.3: Répartition de la production par type d'espèces dans les pépinières en régie



Source: Inspection régionale des eaux et forêts

Conclusion

Dans la région de Dakar, la tendance à la hausse de la population et l'urbanisation galopante entraînent une raréfaction des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. En outre, les aménagements immobiliers et routiers, qui ont fini d'empiéter sur les formations forestières, s'orientent de plus en plus vers les zones de cultures et les massifs forestiers classés. Par conséquent, l'Etat doit veiller à la protection des zones classées en vue de la préservation de la nature.

CHAPITRE 12 : AGRICULTURE

12.1. Introduction

Le Sénégal a d'importantes potentialités en matière agricole. Cependant, des problèmes structurels minent le sous secteur de l'agriculture engendrant ainsi des baisses de productivité et faisant du pays un importateur net de produits céréaliers. En effet, l'agriculture est dominée par les cultures sous pluies et cela reste inquiétant du fait des aléas climatiques et du déficit pluviométrique connu ces dernières années.

De par sa position géographique, la région de Dakar bénéficie d'un microclimat qui explique son couvert végétal et influe notablement sur les pratiques agricoles particulièrement dans la zone des Niayes très favorable aux cultures horticoles. En outre, la forte pression sur le foncier dans la région de Dakar entraîne une réduction des superficies cultivables chaque année. Le département de Rufisque est le seul de la région à disposer d'une zone rurale mais le déplacement des populations vers cette zone réduit sensiblement les surfaces cultivables. Ce chapitre présente les données météorologiques, l'horticulture maraichère etc.

12.2. Météorologie

Le climat du Sénégal se caractérise par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mi-juin et d'une saison des pluies allant de mi-juin à octobre. Le régime climatique est cependant erratique, ce qui affecte directement les activités de l'agriculture.

En 2012, les premières précipitations dans la région de Dakar ont été enregistrées au mois de Juin et les dernières pluies sont tombées au mois de Novembre. Cependant, il est important de noter que la région de Dakar a enregistré exceptionnellement 3,8 mm de pluie au mois de Mars. Ces pluies « hors saisons » peuvent avoir un impact négatif sur la campagne agricole.

Au cours de l'année, les précipitations enregistrées à la station de Dakar Yoff sont de 648,4 mm concentrées surtout sur les mois de Juillet, Août et Septembre. En outre, notons que les variations mensuelles de la pluviométrie sont importantes. Le mois d'Août est le plus pluvieux avec un maximum de 379,5 mm soit 96,6% de plus qu'en 2011 à la même période. Après celles du mois d'Août, les précipitations du mois de Septembre sont les plus importantes avec 194,2 mm de pluies recueillis par la station de Dakar Yoff. Les mois de Juin et Juillet sont très peu pluvieux avec des précipitations respectives de 0,4 et 70,4 mm. Après une accalmie au mois d'Octobre les pluies tombées au mois de Novembre indiquent la fin de l'hivernage avec seulement 0,1 mm enregistré.

12.3. Horticulture maraichère

Le maraîchage, ou horticulture maraichère, est la culture de légumes et de certains fruits, de certaines fines herbes et fleurs à usage alimentaire, de manière intensive et professionnelle. Le Sénégal accorde une place importante à l'horticulture notamment à travers la politique horticole dont l'objectif principal est « d'atteindre l'autosuffisance en produits horticoles de grande consommation, particulièrement en pommes de terre et oignons... ».

A Dakar, la zone des Niayes est le principal lieu de production et d'approvisionnement de Dakar en produits horticoles et assure 30% de la production maraichère nationale en 2012. Cette zone a des potentialités hydriques qui lui permettent d'être indépendante à l'égard de la variabilité climatique pour satisfaire en eau les cultures.

Les exploitations maraîchères sont estimées à 4948 (soit 49,4% des exploitations agricoles) dont 20% à Dakar, 30% à Pikine et 50%, soit la moitié, à Rufisque.

En effet, zone de prédilection maraîchère, la communauté rurale de Sangalkam et la zone dite continentale située au nord de la communauté rurale de Yenne (le Déni) participent pour une grande partie à la satisfaction des besoins du marché de Dakar en légumes. Le développement de l'horticulture dans cette zone située au cœur des Niayes, bénéficie d'un certain nombre de facteurs favorables : climat doux, sols propices aux cultures maraîchères, investissement du privé et forte demande. Cependant le secteur maraîcher connaît beaucoup de difficultés relatives à l'inorganisation du marché interne, de l'insuffisance en eau et au déficit d'encadrement, etc.

Les principales spéculations maraîchères se présentent comme suit : tomate, chou pommé, persil, haricot, aubergine, pomme de terre, gombo, piment, oignon, pastèque, navet.

12.4. Cultures fruitières

Dans la communauté rurale de Sangalkam et la partie continentale de la communauté rurale de Yenne les vergers occupent environ 11000 ha. Les vergers de manguiers occupent à eux seuls 70% de la superficie des vergers de la zone.

Le fait que l'arboriculture soit entre les mains des privés n'a pas permis de disposer des chiffres de la production annuelle et par type de spéculation. Il faut tout de même retenir que les principales spéculations sont :

- Les agrumes (citronnier, mandarinier, pamplemousse etc.)
- Les manguiers
- Les corossoliers
- Les grenadiers
- Les papayers.

12.5. Cultures céréalières

La superficie des terres emblavées par les cultures céréalières en 2012 est de 1.181 hectares. Par rapport à 2011, on note une hausse de 674 hectares en valeur absolue. La production de céréales s'élève à 992 tonnes soit 141% de plus que la production de 2011 qui était de 412 tonnes. Cependant, il convient de noter que cette production ne concerne que le maïs et le sorgho car les données concernant le mil ne sont pas disponibles. Force est de constater que la production céréalière est tirée par celle du maïs qui représente 83,3% de la production et occupe 69,7% des surfaces cultivées dans la région de Dakar.

En ce qui concerne le rendement par Ha, on constate une diminution pour le Sorgho et une hausse pour le Maïs entre 2011 et 2012. Il passe de 580 Kg/ha à 462 Kg/ha pour le Sorgho et de 890 Kg/ha à 1004 Kg/ha pour le maïs. Cette baisse de productivité du Sorgho n'est pas favorable pour le pays qui cherche à atteindre son autosuffisance alimentaire.

Tableau12.1: Production céréalière de la région de Dakar en 2012

Céréales	Superficie en Ha	Production en tonnes	Rendement en Kg/Ha
Sorgho	358	165	462
Maïs	823	826	1004

Source : DAPSA

12.6. Cultures industrielles et autres cultures

En plus des céréales, l'arachide huilerie, le niébé, le manioc, la pastèque, le bissap et le gombo sont produits en 2012 dans la région de Dakar. Les superficies emblavées pour ces cultures s'étalent sur 5638Ha en 2012 contre 6.395 Ha en 2011 soit une régression de 11,8% en valeur relative. Sur les six cultures susmentionnées, quatre ont vu leur production augmenter entre la campagne agricole de 2011 et celle de 2012. Il s'agit du Niébé qui est passé de 961 à 988 tonnes (+3%), du Bissap avec une production qui a plus que doublé en passant de 161 à 451 tonnes et enfin de la Pastèque et du Gombo qui connaissent des progressions respectives de +8% et + 3% entre les deux campagnes. A l'opposé, on constate une grande baisse de la production d'arachide huilerie qui connaît un fléchissement de -32% soit 615 tonnes. Le Manioc suit le même sillage avec un repli de 64 tonnes soit -4% de la production de 2011.

Tableau12.2: Production des autres cultures de la région de Dakar en 2012

Cultures	Arachide huilerie	Niébé	Manioc	Pastèque	Bissap	Gombo
Production 2011 en tonnes	1928	961	1569	570	161	1007
Production 2012 en tonnes	1250	989	1505	623	451	1025
Ecart	-32%	+3%	-4%	+9%	+183%	+3%

Source : DAPS

Conclusion

De par sa position géographique, la région de Dakar bénéficie d'un microclimat qui explique son couvert végétal et influe notablement sur les pratiques agricoles particulièrement dans la zone des Niayes très favorable aux cultures horticoles. En outre, la forte pression sur le foncier dans la région de Dakar entraîne une réduction des superficies cultivables chaque année. Le département de Rufisque est le seul de la région à disposer d'une zone rurale mais le déplacement des populations vers cette zone réduit sensiblement les surfaces cultivables.

CHAPITRE13: ELEVAGE

13.1. Introduction

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et participe activement à la valeur ajoutée du secteur primaire. Cependant, ce sous secteur souffre de plusieurs maux notamment du fait de son caractère extensif, de sa dépendance vis-à-vis des pâturages naturels pour l'alimentation du bétail et de la dégradation progressive des écosystèmes pastoraux. La région de Dakar n'apparaît pas comme une région à vocation d'élevage notamment à cause du manque d'espace. Toutefois, elle reste le principal centre de commercialisation et de consommation de bétail. Dans ce chapitre, nous abordons la santé animale, le déparasitage et la campagne de 2012.

Annoncer le plan du chapitre

13.2. Santé animale

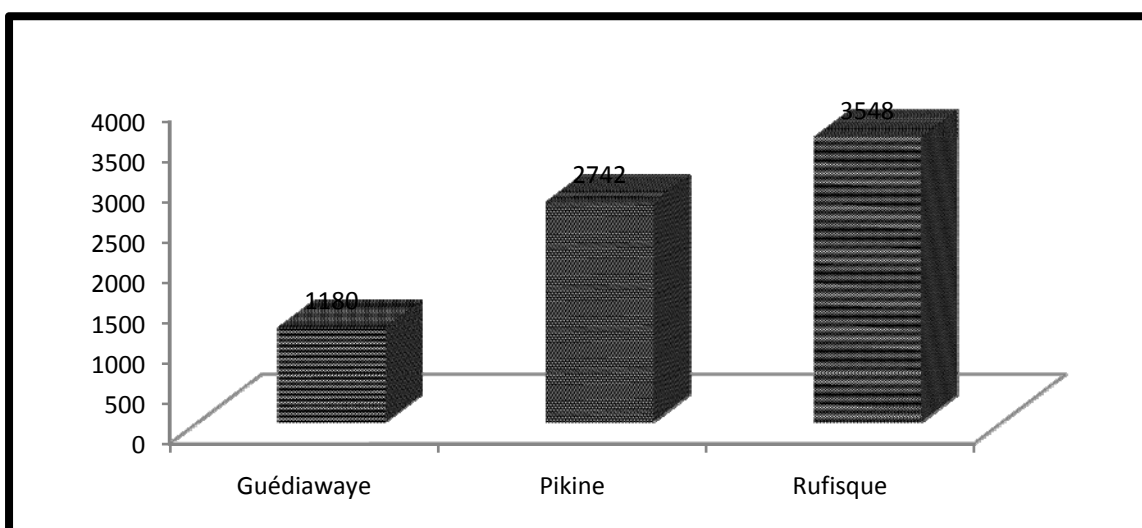
A l'instar de 2011, l'année 2012 est marquée par une absence d'épidémie au niveau du cheptel. Aucune maladie contagieuse n'a été déclarée.

➤ L'Assistance Vétérinaire

Les soins vétérinaires sont assurés par les professionnels privés détenteurs d'un mandat sanitaire accordé par l'Etat et par les services publics. Du fait de la faiblesse des moyens tant humains que matériels des mandataires privés, les populations font appel aux services publics pour assurer la couverture sanitaire.

En 2012, 7.470 animaux ont été consultés par les agents du service public pour des affections diverses, le nombre d'animaux consultés a connu une baisse de 20,7% en valeur relative par rapport à 2011. Parmi les animaux consultés 2.742 l'ont été à Pikine, 3.548 à Rufisque et 1.180 à Guédiawaye. Au niveau du département de Dakar, aucune consultation n'a été effectuée. Cela s'explique par le fait qu'il n'existe pas de clinique fonctionnelle au niveau du Département de Dakar.

Graphique13.1: Répartition des animaux consultés dans la région en 2012 selon le département



Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV) de Dakar

Au niveau du département de Rufisque, parmi les 3.548 animaux consultés, 3.183 ont été traités soit 89,7%. Par rapport à 2011, le nombre d'animaux consultés a augmenté de 1243 têtes.

Le traitement a porté sur 677 bovins, 1.489 ovins, 146 caprins, 42 arsins, 712 équins et 117 canins. Les statistiques indiquent que la maladie la plus fréquemment traitée est le Parasitisme qui concerne 1488 cas soit 46,74% des traitements. Elle est suivie par la Trypanosomiase qui a affecté 364 animaux. L'Anorexie vient en troisième position avec 278 cas traités.

Dans le département de Pikine, 2.742 animaux ont été traités sur les 2.736 consultés soit 99,78%. Le traitement a porté sur 2.274 ovins, 212 caprins, 104 équins, 145 bovins et un(01) chien. A l'image de Rufisque, la première affection traitée à Pikine est le parasitisme qui a touché 1318 animaux représentant presque la moitié des traitements effectués. Elle est suivie de loin par la Diarrhée alimentaire a touché 10,8% des animaux traités. La Diarrhée infectieuse ferme le trio de tête avec 271 bêtes soit 9,8% des traitements effectués

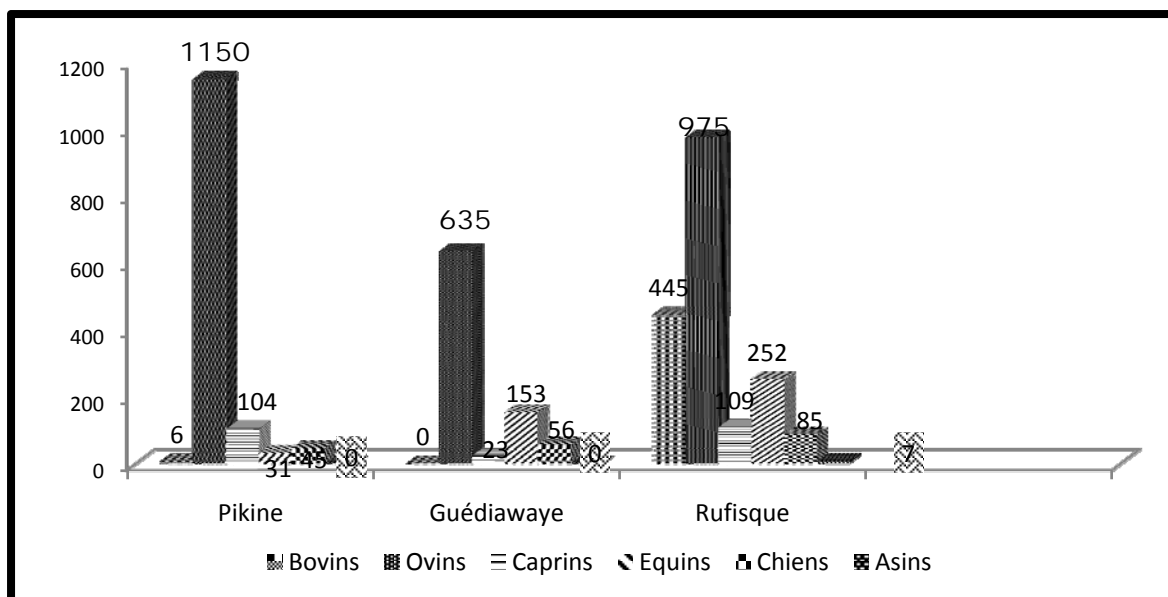
S'agissant du département de Guédiawaye, 96,35% des animaux consultés ont été traités soit 1.137 têtes. Parmi ces dernières, 864 sont des ovins, 184 des équins, 23 des caprins et 66 chiens. A l'instar des deux autres départements, le parasitisme est l'affection pour laquelle il y a eu le plus de traitements avec 254 cas. En deuxième position vient le traitement pour l'anorexie qui a touché 207 bêtes. La mise-bas vient après avec 186 bêtes concernées soit 16,3%. Le traitement de la bronchite arrive en quatrième position avec 156 bêtes concernées.

13.3. Déparasitage

Le parasitisme est sans aucun doute la maladie qui affecte le plus les animaux dans la région. Pour y remédier, 4090 animaux ont été déparasités dans la région de Dakar en 2012 par les agents du service public⁴. La répartition spatiale des animaux déparasités est très inégalitaire. Rufisque occupe la première place et abrite 1.873 animaux déparasités, Pikine vient après avec 1.336 et enfin Guédiawaye avec seulement 881 animaux déparasités. Le déparasitage a été effectué sur 2760 ovins, 451 bovins, 436 équins, 236 caprins, 186 chiens et 7 arsins.

⁴Nous ne disposons pas d'informations sur la clinique vétérinaire privée dans la mesure où les praticiens n'envoient pas de rapports d'activités.

Graphique 13.2: Nombre d'animaux déparasités dans la Région en 2012 selon le département



Source : IRSV de Dakar

13.4. Immunisation du cheptel par le service public

Le service public a immunisé en 2012 dans la région de Dakar 4.175 animaux avec 4 vaccins le Rabisin⁵, le sérum antitétanique, le Pasteurellad⁶ et Polyéquipeste⁷. Le Rabisin a été administré à 115 canins à Rufisque. Le sérum antitétanique a été utilisé pour 178 ovins et 84 équins dans les départements de Pikine; 1 caprin, 29 équins et 229 ovins dans le département de Guédiawaye ; 63 ovins et 17 équins à Rufisque. Le Pasteurellad a été administré à 184 ovins et 38 caprins dans le département de Pikine et à 2486 ovins dans celui de Guédiawaye. 155 équins du département de Guédiawaye et 247 équins de Rufisque ont reçu le Polyéquipeste. Enfin, 260 ovins ont été immunisés contre le PPRH et 62 bovins contre DNCB à Rufisque.

La Campagne de vaccination du bétail 2011- 2012

Dans le cadre de la protection sanitaire du cheptel, le Ministère de l'Elevage organise chaque année une campagne nationale de vaccination du bétail contre 13 maladies jugées prioritaires.

Au titre de l'édition 2011-2012, les vétérinaires mandataires de la région de Dakar ont vacciné 205.981 animaux principalement pour les maladies suivantes :

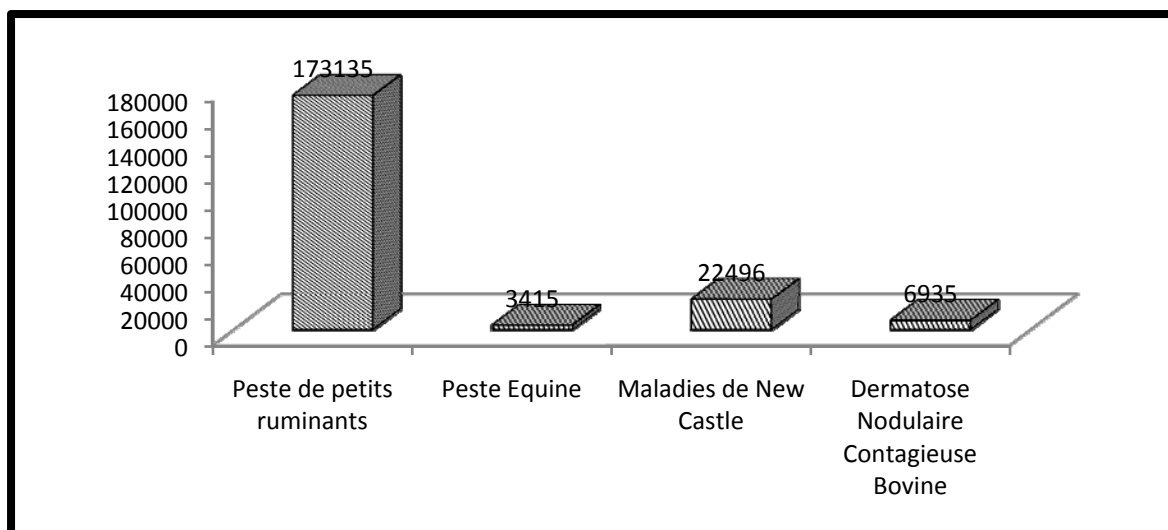
- ✓ la peste des petits ruminants (PPR) pour 173.135 ovins et caprins
- ✓ la peste équine (PE) pour 3415 Equins
- ✓ la maladie de Newcastle (MNC) pour 22496 volailles
- ✓ et la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bobine (DNCB) pour 6935 bovins.

⁵Vaccin contre la rage pour carnivores, équidés et ruminants.

⁶Vaccin contre les Pasteurella qui sont des parasites des muqueuses de l'appareil respiratoire supérieur, de l'appareil digestif, de la cavité buccale des mammifères (rarement de l'Homme) et des oiseaux.

⁷ Vaccin contre la peste équine.

Graphique13.3: Campagne de vaccination du cheptel en 2012 dans la région de Dakar



Source : IRSV de Dakar

13.5. Santé publique vétérinaire

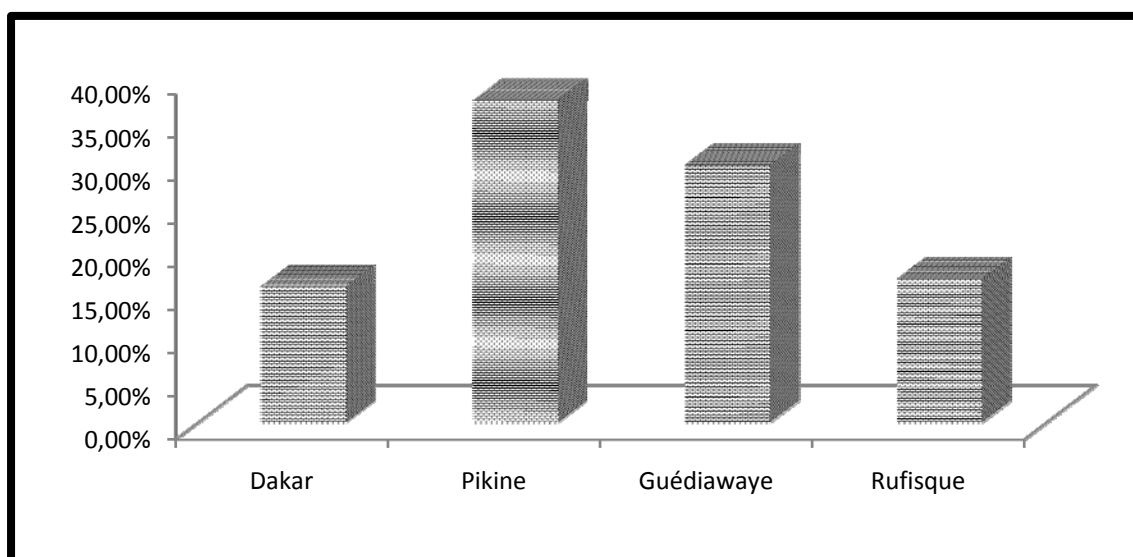
La valeur totale des saisies effectuées en 2012 dans la région est de 4 373 550 FCFA. En effet, les saisies partielles de viande et d'organes pour des motifs divers (affections pathologiques, répugnance, mauvaise conservation, abattage clandestin...) se chiffrent à 3 681 150 FCFA. A cela s'ajoute les saisies de 7 ovins et 1 bovin d'une valeur de 692 400 FCFA pour cause d'abattage clandestin. En outre, 50 kg de viande cuite ont été saisis pour une valeur de 125 000 FCFA.

La lutte contre la rage

La sensibilisation pour la vaccination antirabique des carnivores domestiques, l'abattage systématique des chiens errants sont opérés périodiquement par les services vétérinaires.

Durant cette année, chaque département a effectué des sorties pour pourchasser les chiens errants. Au total 227 chiens ont été abattus soit 509 de moins qu'en 2011. Dans le département de Dakar, 36 chiens errants ont été abattus, à Pikine 85 et Guédiawaye 68 et enfin 38 chiens sont concernés à Rufisque.

Graphique13.4 : Bilan de l'abattage des chiens errants selon le département



Source Source: IRSV de Dakar

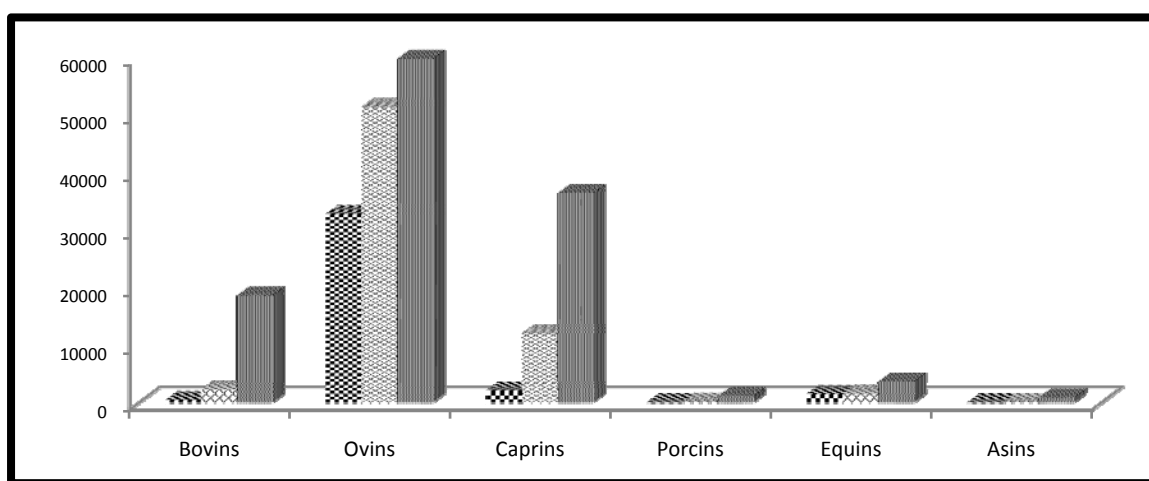
13.6. Production animale

Malheureusement, les effectifs sont simplement estimés du fait de l'absence d'un recensement exhaustif du cheptel au niveau de la région.

La région compte 225 021 têtes estimées en 2009. Les ovins et caprins représentent 86,6% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les bovins avec 9,5% de l'effectif viennent en seconde position. Les équins représentent 2,9% du cheptel. Les porcins et les asins ont la plus faible part avec 1% des effectifs.

En ce qui concerne la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Rufisque abrite 60 801 têtes soit 27% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. Pikine et Guédiawaye abritent 67 540 têtes soit 30%. Enfin, 16,3% des effectifs soit 36 751 têtes sont localisés dans le département de Dakar.

Graphique13.5 : Répartition des effectifs estimés du cheptel par département et par espèce



Source : IRSV de Dakar

13.7. Commercialisation du bétail dans la région

La région de Dakar est par excellence le centre de consommation du bétail. Le bétail provenant des autres régions converge vers l'agglomération dakaroise. En 2012, on a dénombré 118 019 bovins, 482 769 ovins et 205 793 caprins soit au total 806 581 animaux qui sont entrés dans la région. La quasi-totalité de ces derniers est destinée à la boucherie.

Organisation de la Tabaski 2012

La Tabaski est une fête religieuse très importante et au cours de laquelle la consommation de bétail atteint des niveaux records. La région de Dakar absorbe près de 35% du stock disponible en béliers de Tabaski au Sénégal. Des dispositions organisationnelles particulières pour assurer le succès de cet événement à la satisfaction à la fois des vendeurs et des consommateurs ont été prises. En effet, 38 points de vente ont été autorisés dont 16 points de vente normalisés et 22 points de vente tolérés. Les effectifs recensés au niveau des points de vente ont porté sur 209 468 béliers. Concernant la répartition spatiale du bétail recensé, il faut souligner que le département de Pikine qui dispose d'un parc de petits ruminants a enregistré la plus forte population de Bétail soit 117893 têtes. Il est suivi par celui de Dakar qui comptabilise 61533 têtes. Le département de Rufisque vient en troisième position avec 23482 têtes recensées. Enfin Guédiawaye ferme la marche avec 6560 têtes.

Au lendemain de la « Tabaski 2012 », un reliquat de 10963 moutons a été recensé contre 45351 en 2011 soit une baisse des invendus de 75.82 %.

13.8. Production de viande : Abattages contrôlés

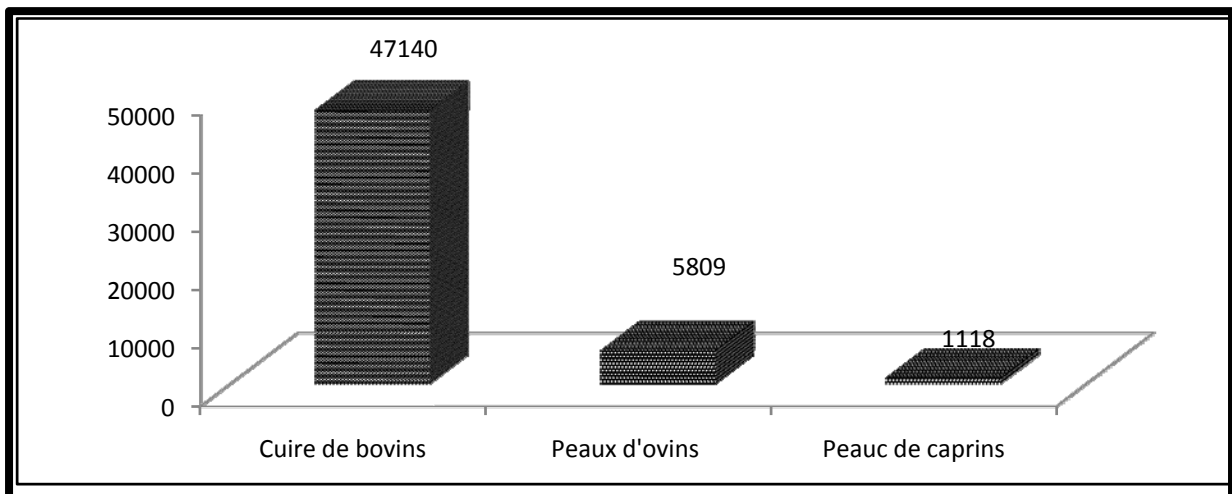
Le volume global des abattages enregistrés en 2012 dans la région de Dakar s'élève à 21.605,646 tonnes de viande contre 23.618, 867 tonnes en 2011 soit une baisse de 2.013,221 tonnes en valeur absolue et de 8,52 % en valeur relative. Ces abattages ont été faits au niveau du département de Rufisque ainsi qu'au niveau de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal). A Rufisque, 47 227 Bovins et 7087 petits ruminants pour un tonnage respectif en viande de 7.406.507 kg et de 95 828 kg. Soit au total un volume de **7502335** Kg toutes espèces confondues. Une partie du bétail abattu à Rufisque est destinée au département de Dakar soit 37.782 bovins pour un poids de 5.925.205,6 Kgs. Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité s'élève à 14.103,311 tonnes toutes espèces confondues. Ce tonnage est réparti comme suit :

- 67582 bovins pour 9 675 632Kg
- 375562 ovins et caprins pour 4219288 Kg
- 4378 Caprins pour 39725Kg
- 4164 porcins pour 167535 kg
- 863 Equins pour 71 756 kg
- 1677 Asins pour 68 154 kg
- 6 Camelins pour 1131 kg.

13.9. Production de cuirs et peaux

En 2012, 54 067 unités de cuirs et peaux ont été produites dans la région notamment dans le département de Rufisque. Cet effectif est dominé par les cuirs de bovins qui représentent 87,2 % de la production soit 47140 unités. Le reste de la production est composé de 5809 peaux d'ovins et de 1 118 peaux de caprins.

Graphique 13.6 : Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque



Source : IRSV de Dakar

13.10. Amélioration génétique

Le quota initial de 616 vaches a été dépassé avec la mise à disposition d'intrants supplémentaires aux inséminateurs. Finalement sur les 666 vaches synchronisées, 650 vaches ont été inséminées. Sur 375 vaches présentées au Diagnostic de Gestation, 216 vaches ont été diagnostiquées gestantes soit un taux global de gestation de 57,60%.

Les Résultats de la campagne d'insémination artificielle sont ainsi répartis comme suit selon les différents départements de la région de Dakar :

Rufisque 19 centres ont été installés avec une participation de 100 éleveurs, un quota de 513 vaches est prédéfini ; ainsi, 779 vaches sont recensées et sélectionnées parmi ces dernières 620 sont synchronisées et 604 inséminées, 352 sont contrôlées, 205 vaches ont été diagnostiquées gestantes soit taux de gestation de 58,24%.

Pikine 08 centres ont été installés avec une participation de 13 éleveurs, un quota de 30 vaches est prédéfini ; ainsi, 39 vaches sont recensées et sélectionnées parmi ces dernières 35 sont synchronisées et 35 inséminées, 15 sont contrôlées, 05 vaches ont été diagnostiquées gestantes soit taux de gestation de 33,33%.

Dakar un (01) centre a été installé avec la participation d'un (01) éleveur, un quota de 3 vaches est prédéfini ; ainsi, 04 vaches sont recensées et sélectionnées parmi ces dernières deux (02) vaches sont synchronisées, inséminées puis sont contrôlées ; ces deux (02) vaches ont été diagnostiquées gestantes soit un taux de gestation de 100%.

Guédiawaye un (01) centre été installé avec la participation de trois (03) éleveurs, un quota de 10 vaches est prédéfini ; ainsi, 09 vaches sont recensées et sélectionnées, toutes les neufs (09) vaches sont synchronisées et inséminées, seuls six (06) sont contrôlées et quatre (04) vaches diagnostiquées gestantes soit un taux de gestation de 66,67%

Conclusion

Les statistiques susmentionnées indiquent que le sous secteur de l'élevage se porte bien malgré certaines contraintes. Une modernisation et une intensification de la production serait certainement un atout indéniable pour la région notamment en ce qui concerne l'exportation de produits animaux.

CHAPITRE 14 : PECHE

14.1. Introduction

Avec ses 718 kilomètres de côtes, le Sénégal, réputé pour la richesse de ses ressources halieutiques, est l'un des pays les plus poissonneux du monde. En effet, le secteur de la pêche du Sénégal a toujours été l'une des plus grandes sources du pays en devises étrangères (19,8% des recettes d'exportations en 2010)⁸. En 2010, le secteur de la pêche a contribué à hauteur de 1,8% dans le PIB courant du Sénégal⁹.

Située sur la façade atlantique, la région de Dakar est l'une des régions où l'activité de la pêche est très développée. Trois départements sur les quatre de la région disposent qu'un quai de pêche, il s'agit de Dakar, Pikine et Rufisque. Les débarquements de ces quais contribuent beaucoup à la sécurité alimentaire de la région.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la pêche artisanale dans la région en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle.

La pêche artisanale au Sénégal est une activité ethnique voire familiale. Elle joue un rôle très important d'approvisionnement du marché local en assurant presque entièrement la consommation locale. Cependant, cette pêche se détourne de plus en plus de sa cible traditionnelle pour se mettre au service des usines de transformation et d'exportation du poisson où les prix semblent plus incitatifs et plus rémunérateurs. Ce changement de cible a rendu nécessaire la motorisation des pirogues et l'amélioration des techniques de pêche. Cela a abouti à l'augmentation de la productivité et donc à la hausse des revenus des pêcheurs de la région.

14.2. Flotte et consommation de carburant

En 2012, la région de Dakar compte 4031 pirogues dont 3298 pirogues locales et 733 pirogues parties en campagne. Comparées aux statistiques de 2011, on remarque que le parc piroguier s'est enrichi de 733 pirogues.

La consommation annuelle de ces pirogues en carburant s'élève à 2400399 litres en 2012 soit en moyenne 200033 litres par mois. Ce carburant a un coût total de 1 571 679 FCFA. Les statistiques indiquent que les mois de Janvier, Mai, Juin, Aout sont les mois où les pêcheurs utilisent beaucoup de carburant ; par contre en Juillet, Septembre et Novembre la consommation est faible du fait de l'hivernage. Les pics de Janvier et Mai pourraient s'expliquer par le fait que les pêcheurs prennent parfois plus de tickets que nécessaire et les gardent pour les mois suivants. Ces mois correspondent aussi à la période où les courants marins sont abondants et plus intenses aux abords de la petite côte (Dakar – Gambie).

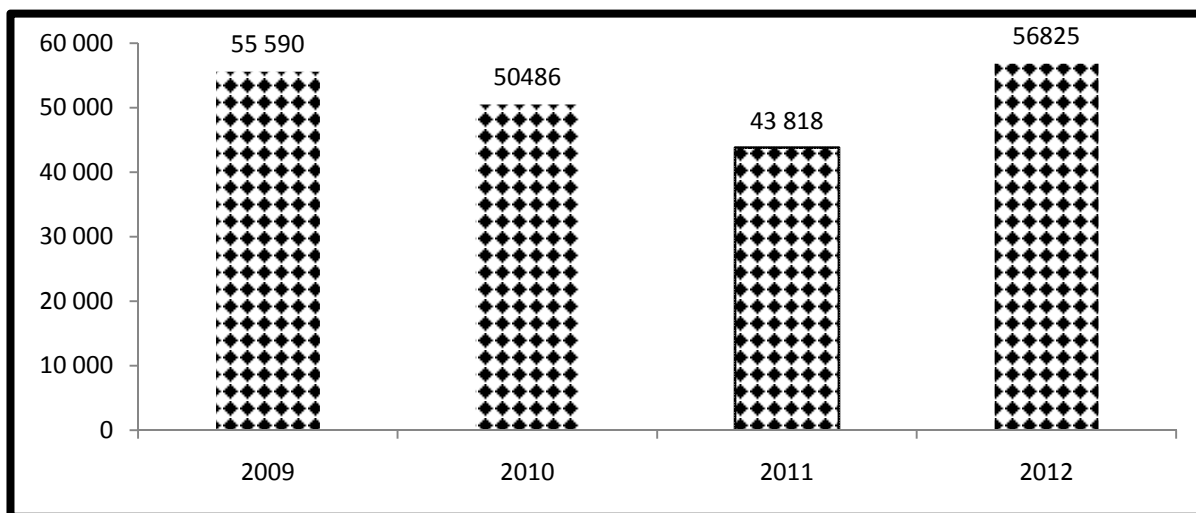
14.3. Les mises à terre

En 2012, 56 825, 3 tonnes de poissons toutes espèces confondues ont été débarquées dans la région de Dakar. Par rapport à 2011, on constate un redressement des mises à terre qui ont augmenté de 13008 tonnes en valeur absolue soit 29,6% en valeur relative. Cette hausse est une réelle embellie suite aux baisses successives que connaît le secteur depuis 2009. En effet, entre 2009 et 2011, les débarquements dans la région ont chuté de 21,2% passant de 55590 tonnes à 43817,7 tonnes.

⁸Source : ANSD. Situation économique et sociale du Sénégal en 2010.

⁹Source: DPEE. Situation Economique et Financière, mars 2011.

Graphique 14.1 : Evolution des mises à terres dans la région de 2009 à 2012

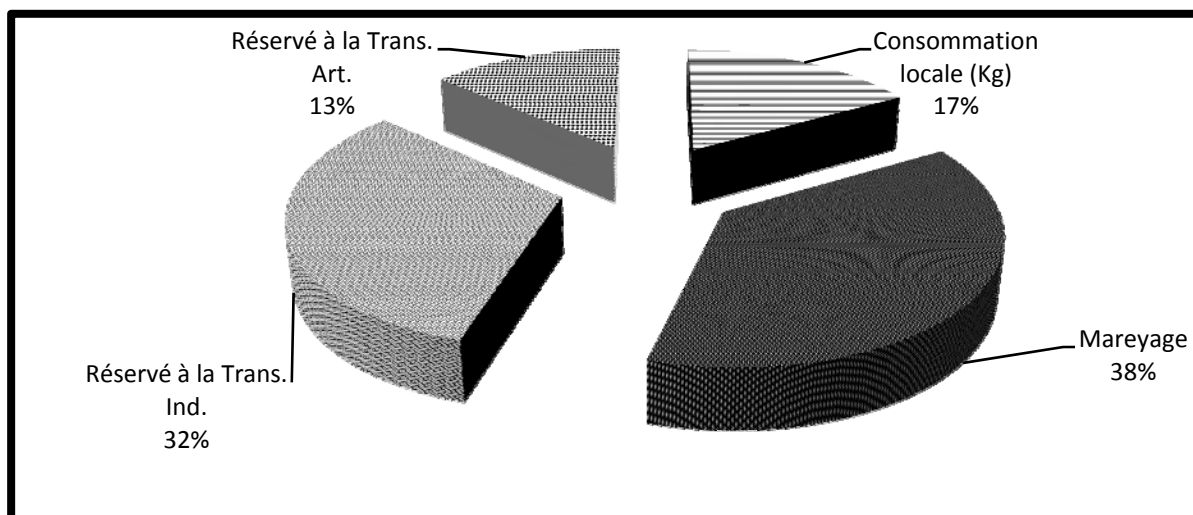


Source : Service régional de la pêche de Dakar

14.4. La ventilation des apports

Les tonnes de produits halieutiques débarqués sont destinés essentiellement à la consommation locale, au mareyage, à la transformation artisanale et à la transformation industrielle. Une plus faible partie, constituée principalement de juvéniles de sardinelles, contribue à l’approvisionnement des usines de farines de poissons. En 2012, les mareyeurs qui assurent le lien entre la production (pêche) et la commercialisation ont reçu la plus grande part des mises à terres soit 21340,9 tonnes de poisson représentant 37,6% du tonnage débarqué. La transformation industrielle vient en deuxième position avec plus d’un tiers des mises à terres (32%), soit 18167,5 tonnes. En troisième position vient la consommation locale avec 16,7% des débarquements qui lui sont affectés. La transformation artisanale se fait sur 13,5% des mises à terres soit 7646,2 tonnes.

Graphique 14.2: débarquements de la pêche artisanale selon la destination finale des produits



Source : Service régional de la pêche de Dakar

14.5. Pêche industrielle

Concernant le nombre de navire en escale en 2013 on dénombre 2858 navires de tout type confondus. Entre les années 2011 et 2012 ce nombre a connu une baisse de 73 navires, le même constat est observé l'année suivante avec une nouvelle régression de 113 navires.

En ce qui concerne les types de navire qui ont accosté au quai d'escale, on observe que ce sont les navires porte-conteneurs, les cargos et rouliers qui sont les plus fréquents avec respectivement 28%, 23% et 14%. Par contre l'inverse est visualisé par le tableau concernant les navires de type minéraliers et bateaux de croisières qui sont assez rares avec une fréquence très faible ont enregistré chacun 1%.

Tableau : Répartition du nombre d'escale par type de navire.

Types de navire	Années						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	% en 2012
Porte-conteneurs	786	694	679	713	783	796	28%
Rouliers	339	319	425	436	423	387	14%
Minéraliers	41	35	40	53	35	41	1%
Tankers	290	268	301	346	345	291	10%
Cargos	443	440	409	504	667	645	23%
Croisières	22	29	22	14	31	32	1%
Pêcheurs	245	192	185	242	395	395	14%
Autres	240	188	201	203	252	271	9%
Total	2406	2165	2262	2511	2931	2858	100%

Source : Service régional de la pêche de Dakar

14.6. Transformation artisanale du poisson

La transformation artisanale est une alternative très importante et sécurisante en période de surproduction. En effet, elle permet de stabiliser le marché du poisson frais et de faire face aux problèmes de conservation.

La transformation artisanale utilise beaucoup de main d'œuvre surtout féminine. Elle permet de produire une gamme de produits très diversifiée à partir du poisson transformé. Parmi les principales productions, on pourrait citer : le Kétiakh, le Salé-séché, le Guédj, le Métorah, le yet-touffa et le Tambadian, etc.

En 2012, 7646,2 tonnes de poissons ont été réservées à la transformation artisanale. Après cette dernière, le poisson perd environ un tiers de son poids du fait du séchage. Par conséquent, le tonnage sec du poisson transformé en 2011 s'élève à 2669 tonnes. La valeur commerciale estimée est de 808 575610 FCFA.

14.7. Transformation industrielle du poisson

La transformation industrielle des produits halieutiques est très importante au Sénégal, vu la part importante de poissons frais qui lui est réservée. Toutefois, elle est effectuée par quelques sociétés orientées essentiellement vers les activités de filetage, de conserverie et de traitement des déchets en farine de poisson. Plusieurs grandes entreprises sénégalaises de transformation du poisson ont cessé leurs opérations en raison de leur flotte de petites

tailles improductives, les coûts de production élevés, la surexploitation et la raréfaction du poisson de grande valeur, et le manque d'investissement.

En 2012, les usines de transformation ont reçu 18167,5 tonnes de poissons soit 32% des mises à terres.

Conclusion

La zone maritime est caractérisée par une grande diversité biologique avec des ressources pélagiques côtières très importantes du fait de leur rôle socio-économique. Les ressources pélagiques ont atteint la pleine exploitation voir la surexploitation. Cette dernière touche aujourd'hui principalement les sardinelles, les chinchards, les anchois, les maquereaux et est perceptible dans les débarquements par l'abondance de juvéniles capturés.

Cela se traduit par une baisse progressive de la production halieutique, une multiplication des intermédiaires ce qui entraîne une hausse des prix difficilement supportable par le consommateur. La consommation de poissons frais enregistre un repli au profit de la transformation qui valorise les excédents des captures et fournit un revenu aux producteurs.

CHAPITRE 15 : TRANSPORT

15.1. Introduction

Le secteur du transport joue un rôle très important dans le développement et le dynamisme économique d'une Nation. Par conséquent, la gestion du secteur des transports est d'une importance capitale pour tout pays. Au Sénégal, la question des performances des systèmes de transport (réseaux et moyens) est au cœur des préoccupations de développement et de réduction de la pauvreté en raison des enjeux multiples économiques et sociaux qu'elle revêt. En effet, les moyens de transport permettent de relier les marchandises aux marchés, de booster la compétitivité des entreprises, d'améliorer l'accès des citoyens aux services sociaux essentiels ou de base (santé, éducation, ..) et de générer des emplois.

A Dakar, le secteur du transport joue un rôle important dans la concrétisation des objectifs des choix de développement dans le soutien aux secteurs productifs et le renforcement concurrentiel ainsi que dans l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens. En effet, 80% des infrastructures de transport du pays sont concentrées dans la région de Dakar. C'est pourquoi, elle subit fortement des problèmes de trafic surtout aux heures de pointe à cause de la démographie débordante, de la dégradation avancée du réseau routier mais aussi de la vétusté du matériel roulant.

Dans ce chapitre, nous allons présenter la situation pour les différents types de transports pratiqués dans la région de Dakar.

15.2. Transport routier

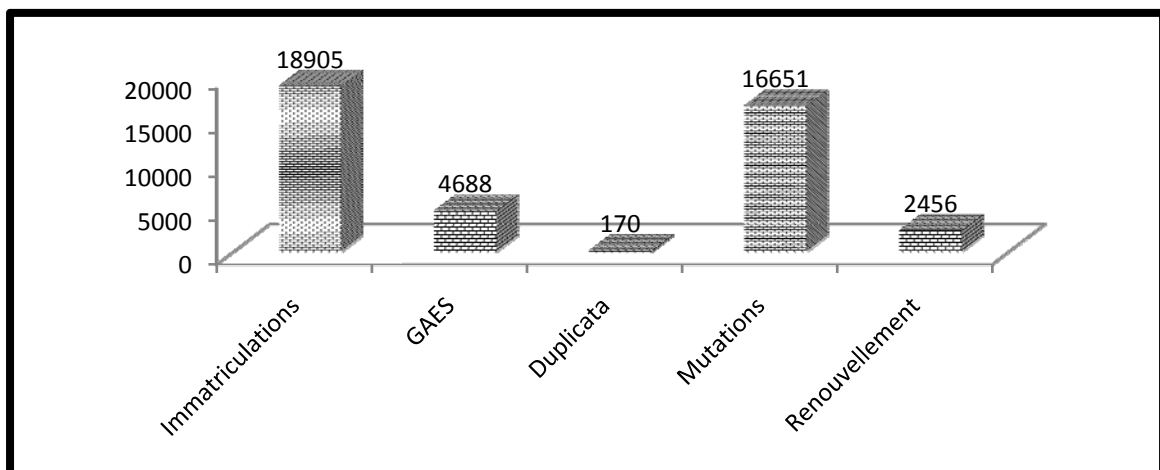
Les véhicules constituent le principal moyen de déplacement pour les personnes et les biens à Dakar.

Le transport routier est assuré à Dakar par des opérateurs privés représentés par les minibus AFTU, les cars rapides, « Ndiaga Ndiaye », les taxis et l'Etat représenté par la Société DDD « Dakar DemDikk ». En effet, l'offre publique de transports collectifs est assurée par la société « Dakar DemDikk », le parc est estimé à plus de 400 bus répartis en plusieurs lignes.

Le parc automobile

En 2012, la Division régionale des transports terrestres de Dakar a effectué 18415 Immatriculations, 16651 mutations, 4688 GAES, 2456 renouvellements et 170 duplicata.

Graphique 15.1 : répartition des activités de la division régionale des transports terrestres de Dakar

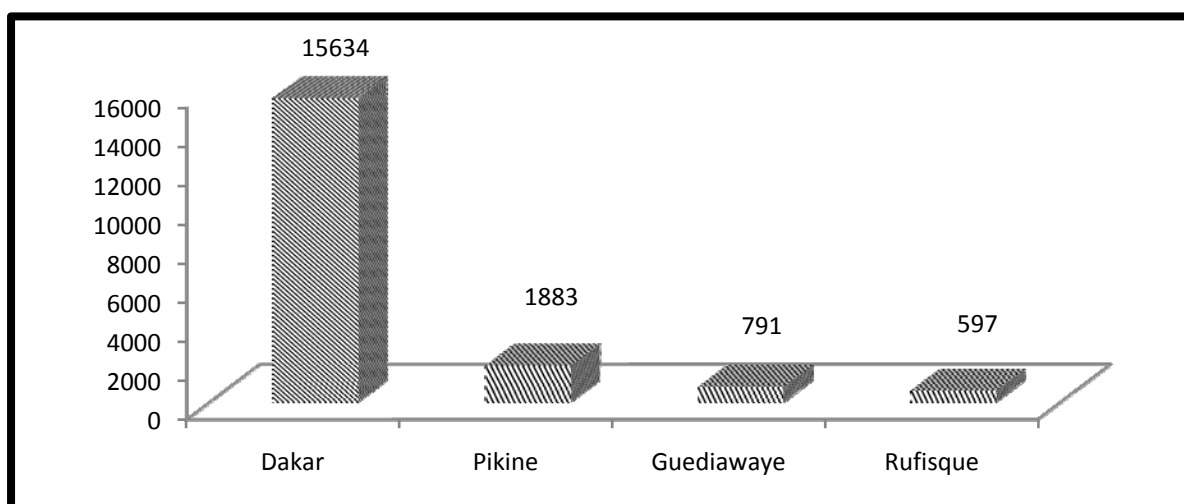


Source : Division régionale des transports terrestres de Dakar

Les immatriculations

En 2012, le nombre total de véhicules immatriculés à Dakar s'élève à 18 905 ou 18415 comme indiqué avant le graphique 15.1 ci-avant ?unités. Avec 15 634 véhicules immatriculés, c'est le département de Dakar qui enregistre le plus de véhicules immatriculés en 2012. Il est suivi par Pikine avec 1883. Guédiawaye vient en troisième position avec 791 véhicules immatriculés. C'est le département de Rufisque qui en compte le moins avec seulement 597 immatriculations.

Graphique 15.2 : Répartition des immatriculations en 2012 en fonction des départements



Source : Service Régional des Transports de Dakar

D'autre part, les immatriculations concernent plus les véhicules particuliers (13362) et les camionnettes (2311). Les semi remorques viennent après avec 1074 immatriculations ; ils sont suivis par les tracteurs et les camions qui totalisent respectivement 946 et 317 immatriculations. Les autocars de location et les transports privés de personnes enregistrent le plus faible nombre soit 1. Le tableau suivant montre la répartition en fonction de la catégorie et des départements en 2012 à Dakar.

Tableau 15.1 : Répartition des immatriculations selon la catégorie et le département en 2012

Catégorie/ Département	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Total
Autocar de Location	1				1
Autocar Interurbain	33	9	2		44
Autocar Personnel	54	8	1	4	67
Camion	241	44	11	21	317
Camionnette	2 005	174	54	78	2 311
Minibus Urbain	21	16	13		50
Remorque Semi-remorque	750	194	57	73	1 074
Taxi Urbain	209	28	10	3	250
Tracteur	664	167	35	80	946
Transport Privé de Personnes	1				1
Transport Privé de Marchandises	23	2			25
Vehicule Particulier Personnel	11 273	1 187	591	311	13 362

Véhicule Sanitaire Médical	28		1		29
Véhicule Spécial de Transport	161	53	13	27	254
Véhicule Auto Ecole	5	1			6
Véhicule de Location	133				133
Véhicule Transport Touristique	30		3		33
Véhicule Travaux Publics	2				2
Total	15 634	1 883	791	597	18 905

Source : Service Régional des Transports de Dakar

15.3. Transport ferroviaire

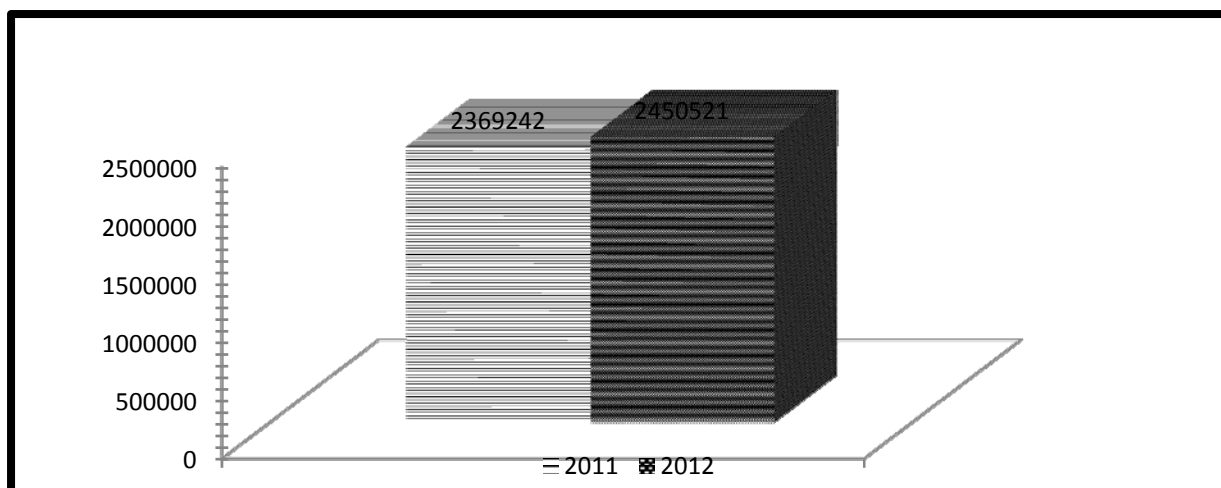
Le transport ferroviaire est un élément structurant essentiel pour l'aménagement du territoire et un complément essentiel du transport routier. En effet, la plupart des grandes Nations développées ont mis en place un système de transport au sein duquel le chemin de fer occupe une place centrale qu'il partage avec la route. Au Sénégal, le transport ferroviaire est très minime et il est assuré principalement par le **Petit train de banlieue (PTB)**¹⁰ qui est un train de voyageurs qui offre un service régulier entre la gare de Dakar et Rufisque en passant par Thiaroye ainsi qu'une navette autorail entre Dakar et Thiès.

Le réseau ferré utilisé par le PTB est long de 29 km et compte trois stations (Rufisque, Thiaroye et Cynros). Le parc du Petit train de banlieue compte 11 locomotives et 38 voitures en 2012. Cependant seules 5 locomotives et 20 voitures sont effectivement en circulation soit un taux de disponibilité respectif de 45% et 53%. Ces derniers ont circulé 5896 fois durant l'année 2012 contre 5550 fois en 2011 soit une croissance de 6,2% en valeur relative représentant 346 circulations de plus. En moyenne, le PTB a circulé 16 fois par jour soit 491 circulations en moyenne par mois. En 2012, le PTB a circulé 5406 fois sur le Trafic de banlieue (Dakar - Thiaroye - Rufisque) et 490 fois sur le trajet Autorail (Dakar - Thiès).

Les statistiques concernant le parc sont restées stables depuis 2009, cela nous permet de déduire un manque d'investissement et une sous utilisation des capacités. Cette situation se ressent sur le nombre de voyageurs qui décroît de manière conséquente. En 2012, 2 323 259 passagers ont pris le PTB contre 2 369 242 voyageurs en 2011 soit une baisse de 2% représentant 45 983 voyageurs. Le nombre de clients en moyenne par jour décroît et passe à 6365 voyageurs. En ce qui concerne l'autorail Dakar-Thiès, le PTB qui a circulé en moyenne 41 fois par mois a transporté 127 262 voyageurs, soit en moyenne 349 clients par jour.

¹⁰Desserte ferroviaire de la banlieue de Dakar mise en service en 2003 en remplacement du « Petit Train Bleu ».

Graphique 15.3 : Comparaison des nombres de voyageurs du PTB entre 2011 et 2012



Source : Le Petit Train de Banlieue SA

15.4. Transport maritime

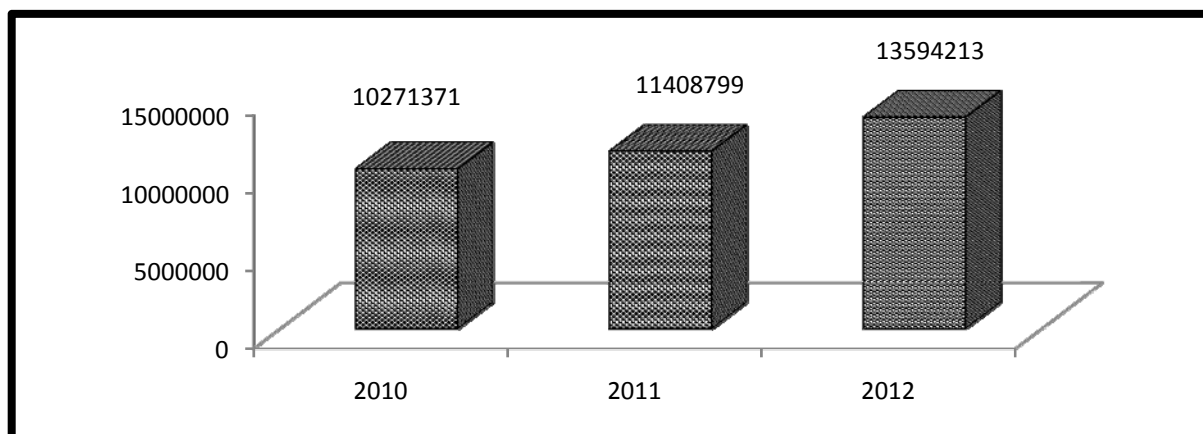
Le transport maritime est largement dominé par les activités du Port de Dakar. Ce dernier situé dans le département de Dakar, occupe une superficie de 237 hectares et constitue la principale infrastructure de la région et du pays pour ce qui est des échanges commerciaux.

Trafic global

En 2012, le trafic global (les embarquements, les débarquements et les transits), tous sens confondus, s'élève à 11 869 557 tonnes. Par rapport à 2011, on note une progression de 4% soit 460 758 tonnes en valeur absolue. Il faut noter que le trafic du port autonome de Dakar connaît une hausse progressive ces dernières années.

Cette hausse du trafic découle de la hausse de tous ses composants. Les débarquements ont connu une hausse de 4% par rapport à 2011 pour s'établir à 9 066 424 tonnes. Les embarquements aussi sont passés de 2 720 998 tonnes en 2011 à 2 803 133 tonnes en 2012 soit une appréciation de 3%. Le transit constitue le principal moteur de croissance du trafic global avec une hausse de 14% enregistrée en 2012. En effet il passe d'un tonnage de 15 152 60 tonnes à 17 246 56 tonnes entre 2011 et 2012.

Graphique 15.4: Evolution du trafic global du Port Autonome de Dakar entre 2010 et 2012



Source : Port Autonome de Dakar

Structure du trafic global par sens

Les débarquements

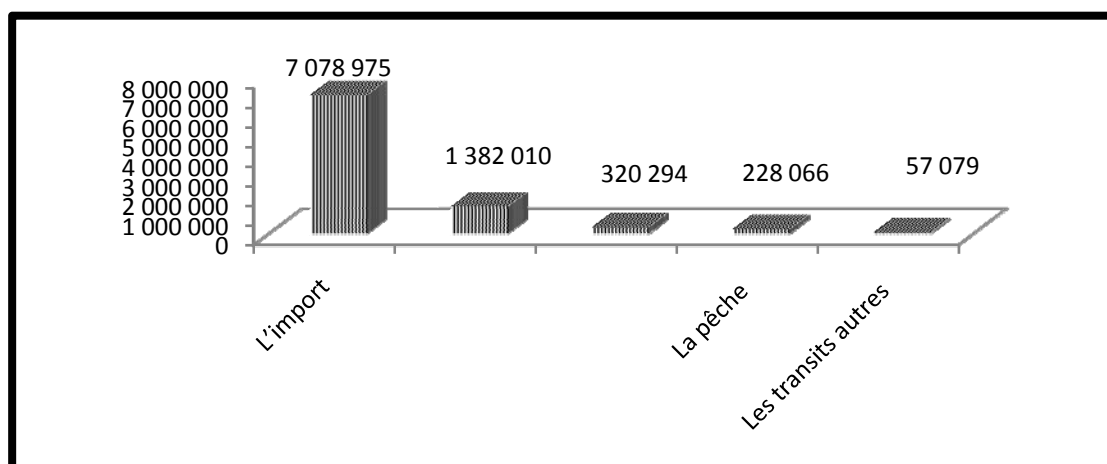
Les débarquements représentent 76,3% du trafic global du Port autonome de Dakar. En 2012, ils pèsent 9066424 tonnes, soit 4% de plus que l'année 2011 malgré la baisse de 35% enregistrée dans le transbordement entrée et de 2% des transits autres entrées notamment des transits Gambie et Guinée Conakry. Cette hausse de 378 623 tonnes est l'effet conjugué de la bonne tenue de pratiquement tous les éléments qui composent les débarquements:

L'Import a enregistré une hausse de 6% pour s'établir à 7 078 975 tonnes en 2012.

Le transit malien entré a connu une hausse de 86 812 tonnes soit +7% par rapport à 2011. Cette embellie est imputable à la hausse des principaux produits importés par le Mali : le riz (+112319 tonnes), la potasse (+48782 tonnes), la houille (+24000 tonnes), les produits chimiques (+6879 tonnes), etc.

La pêche en débarquement a augmenté de 29% par rapport au tonnage de 2011

Graphique 15.5: Structure des débarquements au PAD en 2012

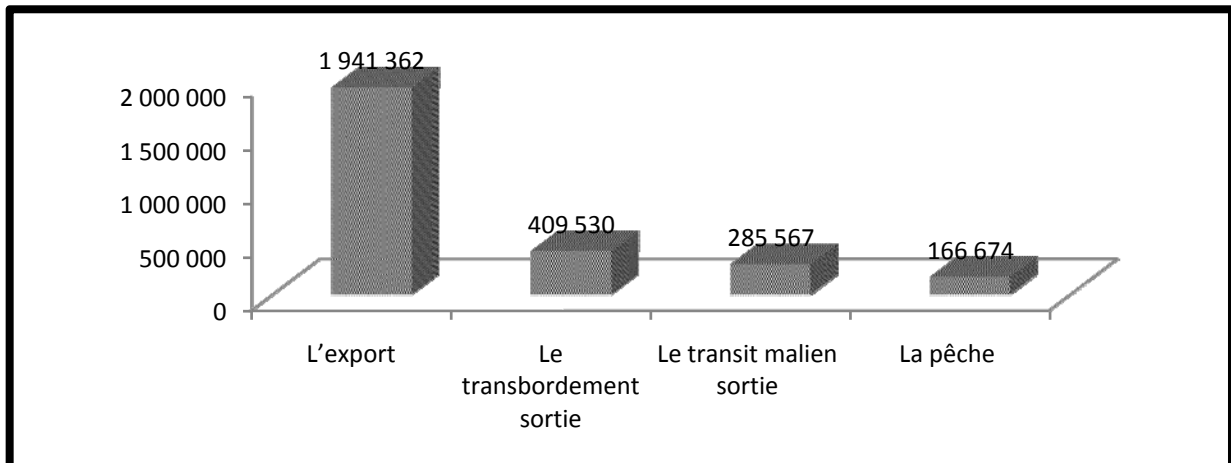


Source : Port Autonome de Dakar

Les embarquements

En 2012, le tonnage embarqué au Port Autonome de Dakar s'est apprécié de 3% pour s'établir à 2 803 133 tonnes. Cette hausse est imputable essentiellement au transit Mali sortie qui connaît une hausse de 77% soit 123 804 tonnes de plus qu'en 2011 essentiellement due aux minerais de fer, cuivre et plomb qui s'élèvent à 221 659 tonnes. En outre, la pêche a enregistré une hausse de 33% pour s'établir à 166 674 tonnes en 2012. Enfin, le transbordement sorti et l'export ont enregistré respectivement des baisses de 14% et 1% soit 66 896 tonnes et 15737 tonnes en valeur absolue.

Graphique 15.6: Structure des embarquements au PAD en 2012 *Source : Port Autonome de Dakar*



Structure du trafic global par type de conditionnement

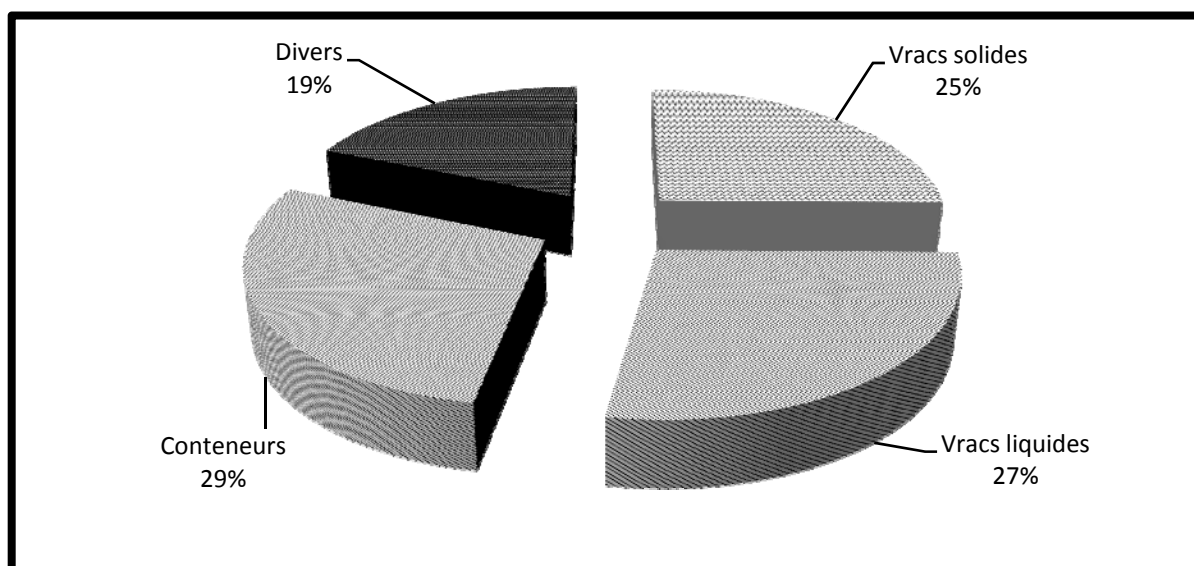
Malgré une baisse constatée de 5% du tonnage par rapport à 2011, le type de conditionnement le plus utilisé en 2012 est le conteneur. En effet, le trafic conteneurisé représente 28,6% du trafic global soit 3 276 107 tonnes. Par rapport à 2011, il a enregistré une baisse de 183 351 tonnes en valeur absolue. Cette dernière est imputable aussi bien à la baisse des embarquements entre 2011 et 2012 (1 022 641 tonnes contre 930 432 tonnes) qu'à celle des débarquements (2 436 817 tonnes contre 2 345 675 tonnes).

Avec une proportion de 27,5%, le conditionnement en « vrac liquide » vient en deuxième position. Le trafic conditionné en « vrac liquide » pèse 3 154 631 tonnes en 2012 contre 3 355 376 tonnes en 2011 soit un repli de 6% en valeur relative.

A la troisième place, on trouve les « vrac solides » qui concernent 25,2% du trafic global. Ce type de conditionnement a enregistré une hausse de 14% passant de 2 531 739 tonnes en 2011 à 2 893 697 en 2012. Cette dernière est imputable à la hausse du trafic du ciment (+315 546 tonnes), de l'attapulгите (+215 956 tonnes), des Minerais de cuivre, fer, plomb (+228 756 tonnes) etc.

Malgré une hausse de 22%, le conditionnement de type « Divers » occupe la dernière place avec seulement 18,7% du trafic global. En effet, de 1 789 787 tonnes en 2011, le conditionnement « divers » est passé à 2 150 382 tonnes en 2012 soit une hausse de 390 595 tonnes en valeur absolue.

Graphique 15.7: Répartition du trafic global au PAD en 2012 par type de conditionnement



Source : Port Autonome de Dakar

Le trafic des véhicules

Le trafic global des véhicules est de 49 565 unités (dont 39 451 véhicules légers et **10 114** camions) en 2012 contre 48 899 unités en 2011 soit une hausse de 666 unités par rapport à l'année 2011. Ce trafic est assuré essentiellement par Grimaldi avec 40 937 unités soit 82,5%.

L'importation des véhicules concerne 12 668 voitures légères et 1 799 camions. Pour le transit Mali, 10 755 unités ont été recensées dont 9 237 véhicules légers. Quant au transbordement et au transit autres, le nombre de véhicules (toutes catégories confondues) enregistrés est respectivement de 21 780 et 2 204 unités.

Trafic des navires

Après la hausse du trafic de navires en 2011, on enregistre en 2012 un fléchissement du nombre de navires en escale au port autonome de Dakar. En effet, le nombre de navires est passé de 2931 à 2858 soit une baisse de 2,5% en valeur relative. Ce repli découle essentiellement de celui du nombre de rouliers, tankers et cargos.

La baisse la plus importante concerne les tankers qui passent de 345 à 291 soit une baisse de 54 navires. Cela est imputable à la baisse de 6% enregistrée dans le tonnage des « vrac liquides » notamment des hydrocarbures raffinées, et des produits gazeux. Le taux de fréquentation des rouliers a connu une baisse passant de 423 navires en 2011 à 387 navires en 2012. Cette tendance contraste avec la hausse du trafic de véhicules enregistrée en 2012. Le nombre d'escales de cargos s'est aussi déprécié de 3,3% en 2012 soit 22 navires en valeur absolue.

A l'opposé, le nombre d'escales des porte-conteneurs en 2012 s'élève à 796 contre 783 en 2011, soit une hausse enregistrée de 13 navires. Cette dernière explique certainement la suprématie du trafic conteneurisé en 2012. Le nombre de navires minéraliers ayant fait escale au PAD lui aussi s'est apprécié de 6 entre 2011 et 2012, passant de 35 navires à 41

navires. En outre, d'autres navires ont vu leur fréquentation du port afficher une hausse de 7,5% soit 19 escales en valeur absolue. Pour ce qui est des paquebots, il n'y a eu qu'un bateau de croisière de plus en 2011. Le nombre de bateaux pêcheurs est resté stable entre 2011 et 2012.

Tableau 15.1 : Répartition du nombre d'escales au PAD en 2012 par type de navires

Types de navires	2011	2012	Variation
Porte – conteneurs	783	796	13
Rouliers	423	387	-36
Minéraliers	35	41	6
Tankers	345	291	-54
Cargos	667	645	-22
Croisière	31	32	1
Pêcheurs	395	395	0
Autres	252	271	19
Total	2931	2858	-73

Source : Port Autonome de Dakar

15.5. Transport aérien

En 2012, 28115 mouvements d'aéronefs ont été recensés au niveau de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar (LSS) soit 6677 mouvements de moins qu'en 2011. Parmi ces mouvements, 23122 sont des vols commerciaux.

Les départs enregistrés sont au nombre de 13660 contre 14555 arrivées. Cette baisse du nombre de vols se reflète au niveau du nombre de passagers qui accuse une baisse de 6% passant de 1 842 389 passagers en 2011 à 1 731 687 passagers en 2012. Ce repli est imputable à une réduction combinée des arrivées (-5,2%) et des départs (-4,4%) des passagers et une forte diminution du nombre de passagers en transit (-18,8%).

Concernant l'activité de fret, on note une progression de 3,4% entre 2011 et 2012. Il passe de 24538987 Kg à 25361093 Kg sur la période. Cette hausse résulte de l'augmentation de 8,4% des marchandises embarquées soit 1 086 878 Kg en valeur absolue et est un peu atténuée par le repli de 2,3% accusé par les débarquements de marchandises.

Tableau 15.2: Trafic aérien à l'aéroport LSS de Dakar en 2012

NATURE DES VOLS		Commercial	Non commercial	Total
MOUVEMENTS D'AERONEFS	Départ	11.158	2502	13.660
	Arrivée	11.964	2491	14.455
	Total	23.122	4993	28.115
PASSAGERS	Embarquement	812.578	0	812.578
	Débarquement	791.559	0	791.559
	Transit	127.550	0	127.550
	Total	1.731.687	0	1.731.687
FRET (KG)	Embarquement	14.023.693	0	14.023.693
	Débarquement	11.337.400	0	11.337.400
	Total	25.361.093	0	25.361.093

Source : Léopold Sédar Senghor de Dakar (LSS)

Conclusion

Dans la région de Dakar, beaucoup de progrès ont été réalisés dans le secteur des transports avec le renouvellement du parc de bus et de minibus ainsi que les investissements conséquents dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires.

Cependant, malgré ces avancées, la région de Dakar reste toujours confrontée à des problèmes de mobilité urbaine accentuée par une demande de plus en plus importante. Par conséquent, une augmentation de l'offre à travers le renforcement du parc des bus et la redynamisation du transport ferroviaire est nécessaire pour soulager les populations et alléger les problèmes de transport à Dakar.

CHAPITRE 16 : ENERGIE

16.1. Introduction

La question énergétique reste l'une des préoccupations majeures de ces dernières décennies. L'offre en énergie se raréfie alors que la demande en services énergétiques devient de plus en plus importante. Le Sénégal n'est pas à l'écart de ce problème et cherche des solutions structurelles pour régler le problème d'énergie auquel il fait face depuis plusieurs années.

Dans ce chapitre, nous ferons une analyse de la situation énergétique de la région de Dakar au cours de l'année 2012 en faisant un focus sur les activités de la SENELEC.

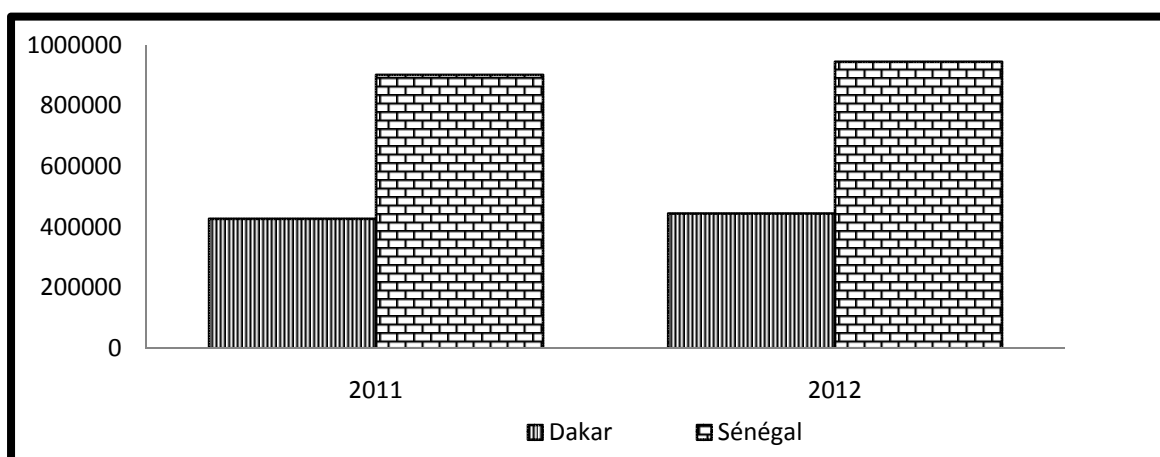
16.2. Production

La production d'électricité au Sénégal dépend presque entièrement des importations de pétrole. Par conséquent, le système énergétique du pays est très vulnérable à cause du renchérissement des prix du pétrole qui se répercute sur les prix de l'électricité et sur les volumes importés. En outre, malgré la volonté des dirigeants de recourir aux énergies alternatives et renouvelables pour assurer une bonne couverture de l'énergie électrique, on remarque que les sources d'énergie ne sont pas diversifiées, ce qui est également un facteur de vulnérabilité. L'énergie électrique est distribuée à Dakar par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC) dont le parc de production est dominé par les centrales thermiques.

16.3. Abonnés

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2012 se chiffre à 444 688, soit 47,1% des abonnés au Sénégal. Par rapport à 2011, on note une augmentation de 17825 abonnés en valeur absolue, soit 1,9% en valeur relative. Cette hausse est plus importante que celle notée entre 2010 et 2011 qui était de 4959 abonnés en valeur absolue, soit 1,2% en valeur relative.

Graphique16.1: Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2011 à 2012

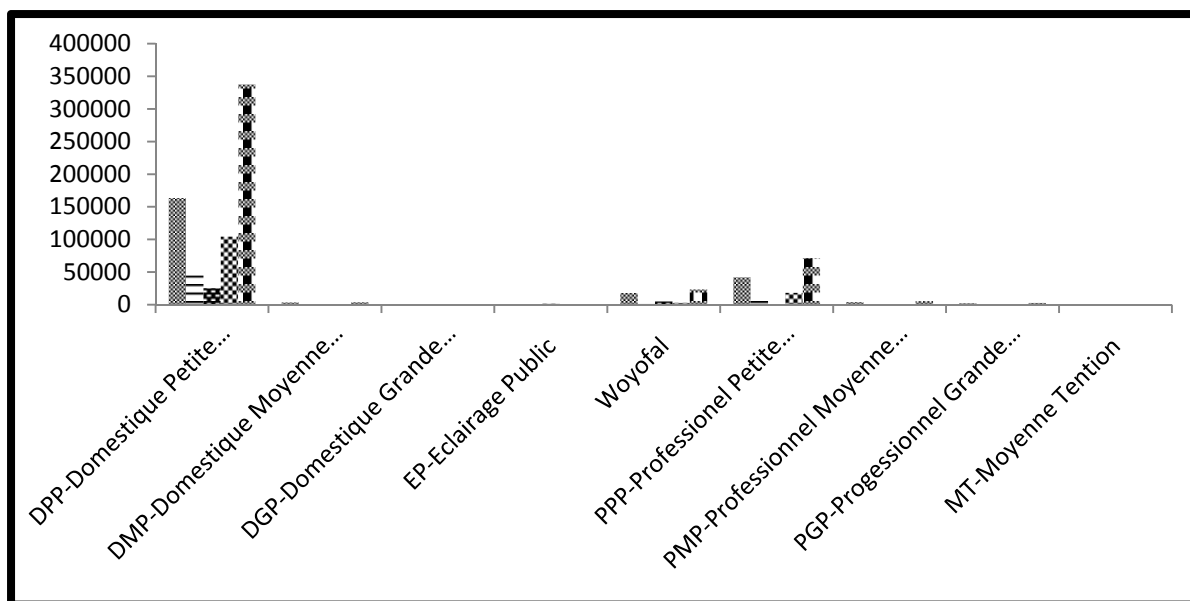


Source : SENELEC

La plupart des clients de la SENELEC au niveau de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. En effet, en 2012, ils sont 443 968 abonnés contre seulement 720 abonnés en moyenne tension. Les abonnés basse tension sont répartis selon le type d'abonnement.

Les statistiques indiquent que les abonnements domestiques représentent 76,9% soit 341621 abonnés. Parmi ces abonnés à l'électricité à usage domestique, 337485 soit 98,8% ont de l'électricité petite puissance, 3633 abonnés soit 1,1 % ont de l'électricité moyenne puissance et seulement 0,1% soit 503 abonnés ont opté pour l'électricité haute puissance. Les clients abonnés à l'électricité à usage professionnel se chiffrent à 79 175 soit 17,8% des abonnés. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel petite puissance représentent la plus grande partie soit 71 308 abonnés. Les clients abonnés au forfait Woyofal quant à eux sont au nombre de 23 153 soit 5,2 % des abonnés de la région de Dakar.

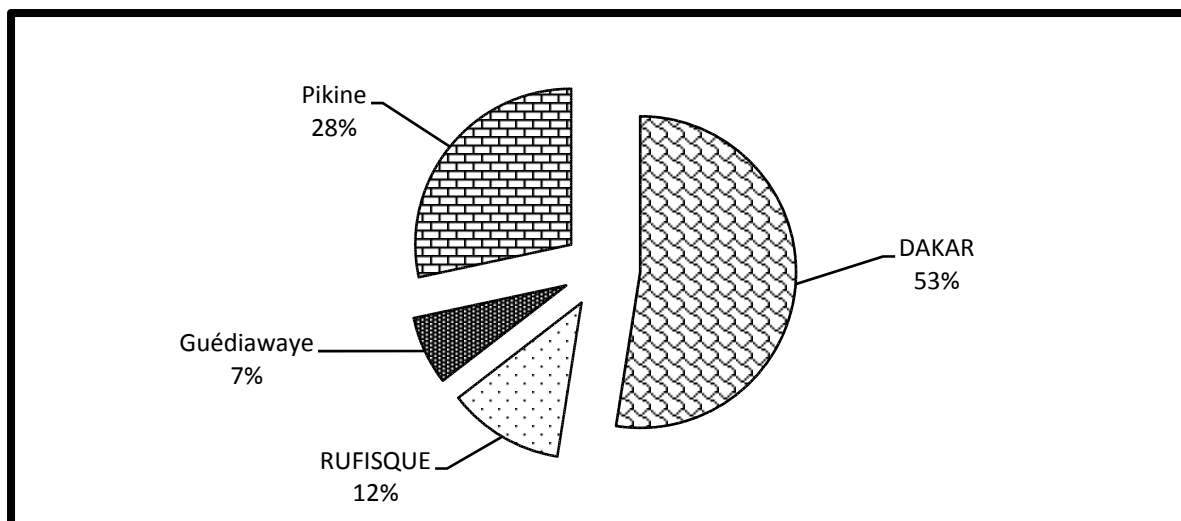
Graphique 16.2: Répartition des abonnés à la SENELEC selon le type d'abonnement



Source : SENELEC

La répartition spatiale des abonnés à l'énergie électrique dans la région montre que 52,5 abonnés sur 100 sont dans le département de Dakar soit 233 365 abonnés. Pikine arrive en deuxième position avec 126 110 abonnés soit 28,4%. Guédiawaye et Rufisque viennent après avec respectivement 7,1% et 12,0% des abonnés de la région.

Graphique 16.3 : Répartition des abonnés à la SENELEC selon le département



Source : SENELEC

16.4. Consommation d'électricité

Dans la région de Dakar, **1 314 319 166 KWh** ont été consommés en 2012 soit près de 56,8% de la consommation nationale qui s'élève à **2 313 412 861 KWh**. Par rapport à 2011, la consommation dakaroise en électricité a connu une hausse de **173 344 869KWh** soit 7,5% en valeur relative. Cependant, la consommation des abonnés basse tension s'élève à 65,5% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de **454 091 967 KWh** soit 34,5%. Les abonnés à l'électricité destinée à usage domestique ont consommé **568 130 706KWh** alors que ceux du forfait « WOYOFAL » ont acheté seulement **13 558 079KWh** en 2012 soit 1,0%. La consommation des clients abonnés à l'électricité à usage professionnel s'établit à **258 651 620 KWh** dont 31,4 % pour l'électricité petite puissance, 20,5% pour l'électricité moyenne puissance et 48,1% pour l'électricité grande puissance. L'électricité utilisée pour l'éclairage public est minime et ne correspond qu'à 1,5% de la consommation régionale en 2012. D'ailleurs, seul le département de Dakar bénéficie de cet éclairage.

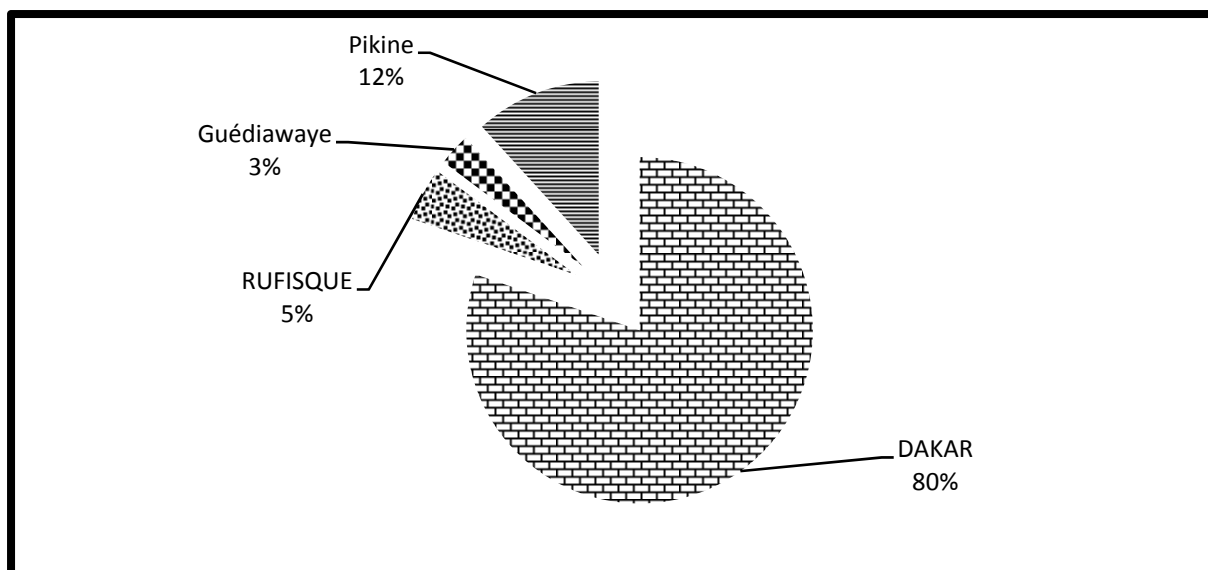
Tableau 16.1: Répartition de la consommation en électricité en fonction du type d'abonnement

Type d'abonnement	Ventes d'énergie 2012 (KWh)	%
BT-Basse Tension	860227199	65,5
DPP-Domestique Petite Puissance	519648564	39,5
DMP-Domestique Moyenne Puissance	36863890	2,8
DGP-Domestique Grande Puissance	11618252	0,9
EP-Eclairage Public	19886794	1,5
Woyofal	13558079	1,0
PPP-Professionnel Petite Puissance	81308185	6,2
PMP-Professionnel Moyenne Puissance	53099981	4,0
PGP-Professionnel Grande Puissance	124243454	9,5
MT-Moyenne Tension	454091967	34,5
TCU-TCU	6706475	0,5
TG-TG	419830057	31,9
TLU-TLU	27555435	2,1
Total général	1314319166	100,0

Source : SENELEC

En ce qui concerne la répartition spatiale des ventes, les statistiques indiquent que le département de Dakar est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec **1 054 446 410 KWh** consommés en 2012 soit 80,2%. Cette consommation impressionnante s'explique certainement par le fait que Dakar est le département le plus peuplé et aussi il concentre la quasi-totalité des administrations, des entreprises et usines. Il est suivi de très loin par le département de Pikine qui consomme 11,8% de l'électricité vendue dans la région. Les départements de Rufisque et Guédiawaye arrivent après avec respectivement 5,0% et 3,0% de la consommation régionale.

Graphique14.2: Répartition de la consommation en électricité selon le département



Source : SENELEC

16.5. Autres sources d'énergie

A part l'énergie électrique, on utilise dans la région de Dakar des produits pétroliers, le gaz butane et la biomasse (essentiellement constituée de charbon de bois et de bois de chauffe) pour satisfaire les besoins en énergie.

Les ménages sont très dépendants de la biomasse ; cependant, on note une introduction très importante du gaz butane, ce qui permet de préserver les forêts et de ralentir la régression du couvert végétal.

Conclusion

Près de la moitié des abonnés de la SENELEC résident dans la région de Dakar et sont la plupart abonnés à l'électricité « basse tension ». L'année 2011 est marquée par des délestages intempestifs dus au manque de matières premières qui ont poussé les populations à se soulever. En outre, ces dernières se sont répercutées sur les autres secteurs du fait du caractère transversal du sous secteur de l'énergie électrique. Pour solutionner ce problème, l'Etat du Sénégal a mis en place le « Plan takkal ».

CHAPITRE 17 : MINES

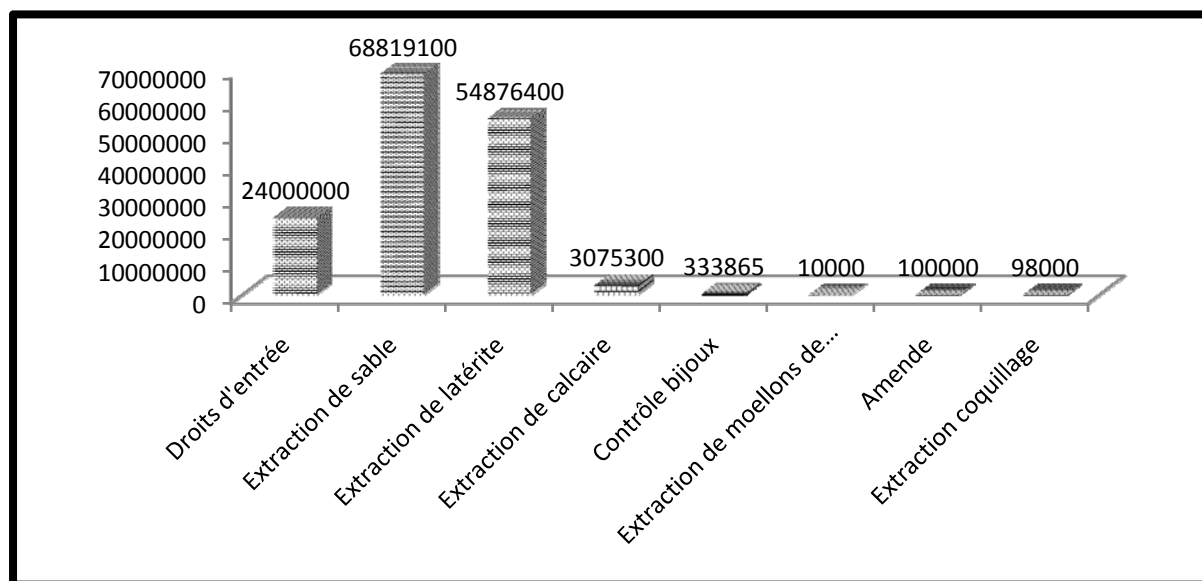
17.1. Introduction

Les activités du Service régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

17.2. Recettes d'exploitation des ressources minérales de l'année 2012

L'analyse des données du Service régional des mines montre que les recettes de l'exploitation des ressources minérales s'élèvent à 151312665 FCFA. Les proportions les plus élevées sont celles liées à l'extraction de sable dunaire qui s'élève à 68819100 FCFA et l'extraction de latérite dont la production s'élève 54876400 FCFA. En troisième position nous avons l'extraction de calcaire qui s'évalue à 3075300 FCFA. Viennent ensuite les recettes issues du Contrôle des bijoux qui s'élèvent à 333865 FCFA, les amendes (100000 FCFA), les recettes issues de l'extraction de coquillage (98000 FCFA) et de moellons de basalte (10000000 FCFA).

Graphique 17.1: Répartition des recettes selon la provenance



Source : Service Régional des Mines de Dakar

17.3. Exploitation des ressources minérales

Les sites autorisés pour l'exploitation des sables dunaires au cours de l'année 2012 sont au nombre de 21. Ils sont situés dans le département de Rufisque, principalement à Bambilor. Parmi ces sites autorisés 16 ont fait l'objet d'exploitation effective pour une durée de 6 mois renouvelables et 2 sont exploités par intermittence, 5 sites n'ont pas encore été exploités pour absence d'évaluation environnementale. Actuellement seuls 05 sites sont en cours d'exploitation et le volume de sable exploité en 2012 est de **688191 m³**.

Pour les carrières de calcaires, 8 sites sont autorisés. Néanmoins, dans la zone de Bargny, plusieurs acteurs font de l'extraction artisanale du calcaire et vendent leurs produits aux

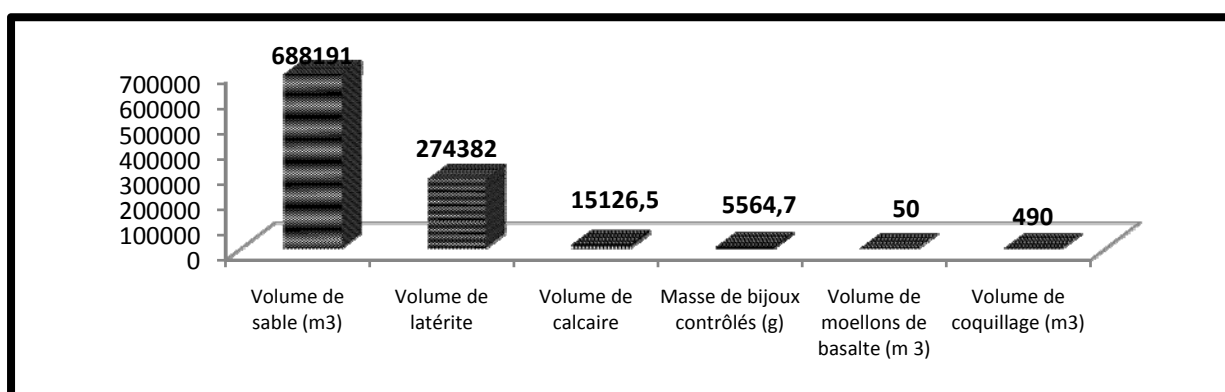
concasseurs ou aux entreprises de BTP. Il faut noter également l'existence de 2 concessions minières accordées à SOCOCIM Industries et SSPT, respectivement à Bargny et à Diamniadio. Le volume de calcaire exploité est 15 126,5 m³.

Concernant l'exploitation des concessions minières, les données ne sont pas encore disponibles. En effet, à la fin de chaque année, les entreprises ayant bénéficié de concession minière font une déclaration de leur production à la Direction des Mines et de la Géologie.

Pour la latérite dont le volume exploité en 2012 est de 274382 m³, 2 sites d'exploitation temporaire ont été autorisés et une carrière publique à Sébikotane. Au cours de l'année, le service des Eaux et Forêts a demandé la fermeture du site de Sébikotane qui empiète sur la forêt classée alors qu'aucune procédure administrative n'a été réalisée en vue de l'extension du site dans la forêt.

Pour le grès, un (01) site a été autorisé dans la zone de Yenne. L'exploitation n'y a pas démarré de façon effective.

Graphique 17.2: Quantités des ressources minérales exploitées en 2012



Source : Service Régional des Mines de Dakar

Importation, vente et transport de substances explosives

Les entreprises autorisées à importer et à vendre des substances explosives sont EPC SENEGALEX S.A., GROUPE FAUZIE LAYOUSSE et ENFORMIN.

Le Service Régional délivre des autorisations d'achat d'explosifs essentiellement aux entreprises minières qui les présentent aux entreprises agréées pour la vente. Des entreprises de BTP bénéficient également des autorisations d'achat d'explosifs utilisés pour la destruction de blocs de roches dures dans les chantiers de construction.

Ces explosifs sont le Nitrate d'ammonium, le Nitram, l'Explus, le Daveycord, le Daveydet, le Daveyquick, les Détonateurs électriques, les Détonateurs NONEL, les Cordeaux détonants, les Raccords Daveynel, les Raccords NONEL 42 m, les Mèches lentes et Booster EPC.

Durant le premier semestre 2012, Les importations, ventes et exportations de ces substances explosives, sont décrites dans le tableau ci-après.

Tableau 17.1 : Importation et vente de substances explosives au premier semestre de 2012

Type d'explosif	Importations	Ventes locales	Ventes à l'exportation
Nitrate d'ammonium	420 tonnes	533, 125 tonnes	10 tonnes
Nitram	10 tonnes	-	10 tonnes
Explus	395,5 tonnes	54 tonnes	333 tonnes
Daveycord	1205200 ml	2000 ml	2000 ml
Daveydet	45940 u + 16320 ml	-	1000 ml
Daveyquick	36080 u + 20010 ml	2000 u	84620 u
Détonateurs électriques	200 u	3350 u	190260 u
Détonateurs NONEL	13840 u	3550 u	44330 u
Cordeaux détonant	450000 ml	28580 ml	453900 ml
Raccord Daveynel	3600 u	-	-
Raccord NONEL 42 m	-	650 u	-
Mèches lentes	-	24 ml	1080 ml
Booster EPC	6780 u	-	3000 u

Source : le Service Régional des Mines de Dakar

Conclusion

La région de Dakar offre de grandes opportunités pour le développement minier. En effet, l'urbanisation croissante de la banlieue, la construction d'infrastructures, notamment routières et portuaires, constituent un grand marché pour les ressources minières. Les contraintes au développement des activités minières dans la région sont liées à l'occupation des zones de productions par les projets immobiliers et à l'extraction excessive du sable.

CHAPITRE 18 : INVESTISSEMENTS

18.1. Introduction

Une forte croissance économique (de l'ordre de 7%) est nécessaire voire essentielle pour l'atteinte des objectifs du millénaire notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté au Sénégal. Pour cela, il est important que les investisseurs soient rassurés quant au futur économique du Sénégal et sa capacité à mettre en place un cadre favorable à l'investissement et que la création de richesses se réalise.

Ce chapitre aborde les investissements en 2012, dans la région de Dakar. Plusieurs investissements ont été réalisés par les partenaires financiers, l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, les ONG, etc. en vue de favoriser le développement et d'inscrire la région dans une dynamique de croissance efficace.

18.2. Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)

Les projets agréés par l'APIX dans la région de Dakar en 2012 sont au nombre de 170. Par rapport à 2011, on constate une légère baisse de 3,4% soit 6 projets. Cette baisse se répercute sur le montant total des investissements agréés qui a enregistré un recul de 7,6% entre 2011 et 2012. En effet, le volume des investissements agréés en 2011 s'élève à 458771650563 FCFA soit une moyenne par projet de 2.698.656.768 FCFA.

18.3. Les partenaires, les collectivités locales et l'Etat

En dehors des investissements agréés par l'APIX, d'autres partenaires nationaux et internationaux sont intervenus dans la région en 2012 et ont financé 502 projets. Onze différents bailleurs interviennent à Dakar, soit seuls, soit en partenariat bilatéral, soit en partenariat multilatéral.

Les collectivités locales arrivent en premier en termes de nombre d'interventions avec 167 projets financés, soit un tiers des réalisations dans la région (dont 27 pour la ville de Pikine, 27 pour la ville de Dakar et 8 pour celle de Rufisque).

Les ONG viennent en deuxième position avec 20.9% des interventions soit 105 projets. Elles sont suivies par l'Etat qui a financé 92 projets soit 18.3% des investissements et la Banque Mondiale qui est intervenue dans le financement de 69 projets sur 502. Avec respectivement 4,4% et 3,6% des projets financés, les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les associations viennent loin derrière.

Les organismes appartenant au Système des Nations Unies (SNU) et la coopération décentralisée totalisent 7 interventions soit 1,4% des projets.

Les partenaires se sont associés de façon bilatérale ou multilatérale pour financer 38 projets. Les collectivités locales se sont associées à l'Etat pour réaliser 12 projets dans la région en 2012.

En outre, 5 projets ont été financés par une association, une ONG et un PTF. Le reste des projets sont financés par association entre PTF/Etat, BM/Etat, Association d'ONG, ONG/CL, BM/CL, PTF/CL

18.4. Répartition spatiale et par secteur des investissements

Tous les départements de la région de Dakar ont reçu des investissements en 2012. Cependant, la répartition de ces derniers est assez inégalitaire. Le département de Pikine rafle la mise avec 191 projets soit 38% en valeur relative, il est suivi de loin par Dakar qui abrite 118 des 502 projets financés dans la région. Le département de Rufisque arrive en troisième position avec 100 projets financés soit 19,9% des interventions. Guédiawaye est le département le moins bien loti en ce qui concerne le nombre de projets financés car il ne concentre que 93 projets (18,5%).

Le secteur quaternaire est le domaine de prédilection des partenaires avec 442 projets sur les 502 financés en 2012 soit 88%. Le secteur tertiaire arrive en deuxième position avec 6,8% des projets financés soit 34 interventions. Le primaire est en troisième position avec 21 projets financés soit 4,2% des projets. Le secteur secondaire reste le parent pauvre dans le domaine des investissements en 2012 dans la région de Dakar avec seulement 5 projets sur 502 ce qui représente 1% des interventions.

Tableau 18.1 : Interventions des partenaires en 2012 selon le secteur d'intervention

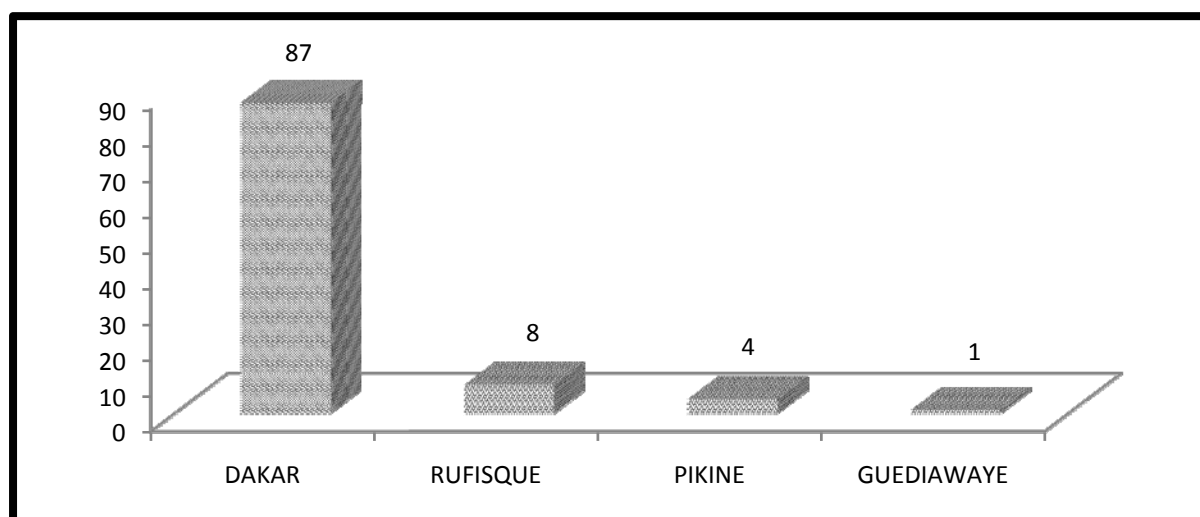
STATUT INTERVENANT/SECTEUR	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Quaternaire
Association	0	0	0	18
Association/ONG/PTF	0	0	0	5
Association/SNU/ONG/PTF	0	0	0	1
Association d'ONG	0	0	0	2
CL	0	4	11	74
CL/Association	0	0	0	1
CL/ONG	0	0	1	3
BM	0	0	0	69
PTF	0	0	1	21
ETAT	15	0	14	63
ETAT/BM	0	0	0	1
ETAT/ONG	0	0	0	1
ETAT/Ville de Pikine	0	0	0	2
ONG	2	1	0	102
ONG/Ville de Pikine	0	0	0	1
BM/Ville de Dakar	0	0	0	1
CL/Etat	0	0	0	10
COOPERATION DECENTRALISEE	0	0	0	4
SNU	2	0	0	1
PTF/CL	1	0	0	1
PTF/ETAT	1	0	0	3
Ville de Dakar	0	0	2	25
Ville de Dakar/CL	0	0	0	1
Ville de Pikine	0	0	5	22
Ville de Guédiawaye/CL	0	0	0	1
Ville de Rufisque	0	0	0	8

Source : SRSD DE DAKAR

18.5. PTIP 2011/2013

Le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2011/2013 comporte un portefeuille de 116 projets et programmes dans la région de Dakar. Le département de Dakar s'arroge la part du lion avec 87 projets et programmes financés. Rufisque vient loin derrière avec seulement 8 projets chacun. Il est suivi par Pikine qui obtient 4 projets. Le département de Guédiawaye est le moins loti avec seulement 1 projet financé par le PTIP. En outre, le PTIP 2011/2013 finance 16 projets et programmes à vocation régionale (appartenant aux moins à 2 départements ; exemple autoroute à péage) ou à caractère national (construction d'un Ministère, celui de l'Environnement par exemple).

Graphique 18.1: Répartition des projets financés par le PTIP 2011/2013 selon le département

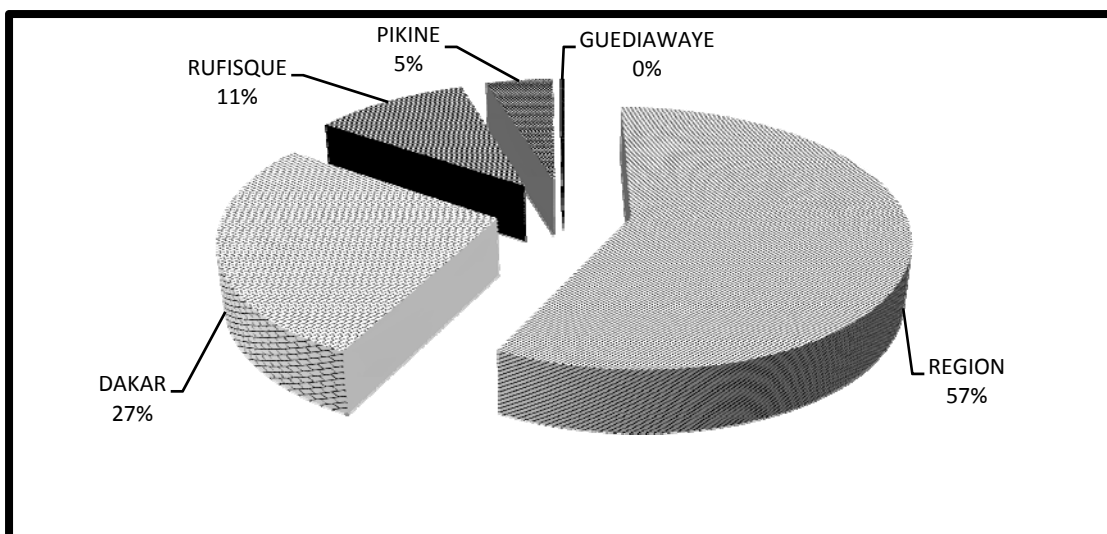


Source : Service régional de la planification

18.6. Répartition du coût total des projets par département

Le montant prévu pour l'ensemble des projets et programmes de la région est de 993542 millions de Francs CFA. Les 16 grands projets et programmes qui ont un caractère régional regroupent près de 57% des financements soit un montant de 570591 millions. Le département de Dakar bénéficie de 268819 millions pour le financement de ses projets soit 27,06% des financements. Les projets financés dans les départements de Rufisque et de Pikine coûtent respectivement 106192 millions et 45940 millions. Le projet du département de Guédiawaye coûte 2000 millions soit 0,20%.

Graphique 18.2: Répartition du coût total des projets selon le département

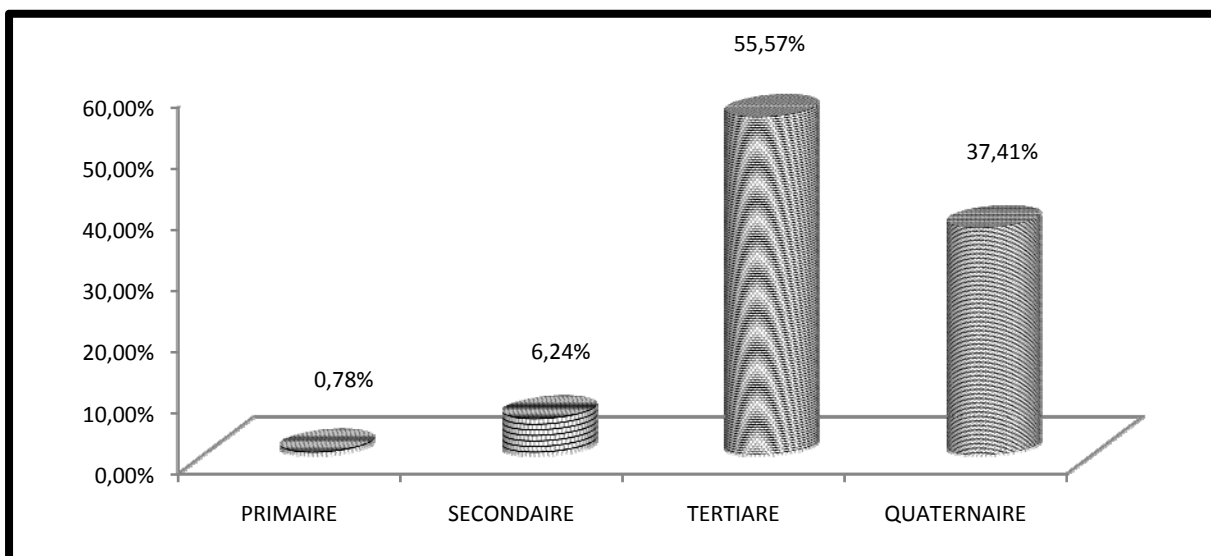


Source : Service régional de la planification

18.7. Répartition du coût total des projets par secteur

Quatre secteurs se partagent le portefeuille. Le secteur tertiaire constitué par les infrastructures notamment routières domine les autres secteurs avec un montant alloué de 552.133 millions soit 55,57 %. Il est suivi par le secteur quaternaire dit secteur social notamment, l'éducation et la santé, etc. qui reçoit 371 722 millions soit 37,41 %. Le secteur secondaire vient en troisième position avec 6,42% des financements soit 61.971 millions. Le secteur primaire ferme la marche et occupe moins de 1 % du portefeuille soit 7.716 millions. Cela montre le caractère non rural de la région de Dakar.

Graphique 18.3 : Répartition du coût total des projets dans la région de Dakar selon le secteur



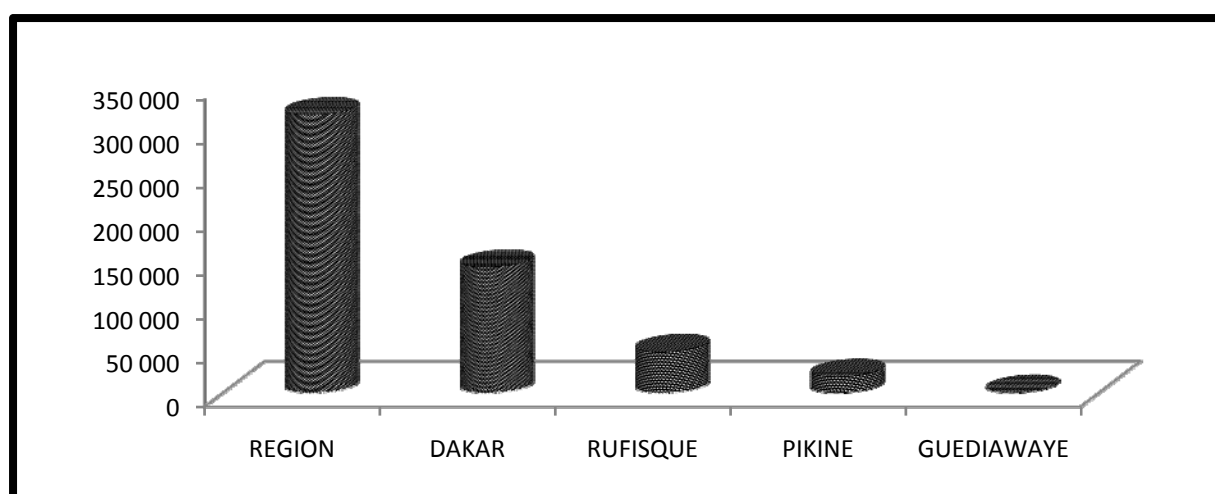
Source : Service régional de la planification de Dakar

18.8. Répartition par département du PTIP 2011/2013

Le PTIP 2011/2013 a prévu de financer les projets et programmes de la région à hauteur de 525.554 millions FCFA. Pour la programmation du PTIP, en année 1 (2011) et en année 2 (2012), le financement des projets est obtenu, et en année 3 (2013), le financement des projets est en négociation. Aussi dit-on que le PTIP suit une programmation triennale glissante.

Le graphique ci-dessous indique la répartition de ce montant selon les départements. Cette répartition départementale donne pour les 3 ans du PTIP, pour Dakar 143 206 millions (27,2%), Rufisque 46 840 millions, Pikine 18 471 millions, et Guédiawaye 331 millions. Les projets à caractère régional sont financés à hauteur de 316 696 millions FCFA (60.3%).

Graphique 18.4 : Répartition du coût total des projets financés par le PTIP 2011/2013

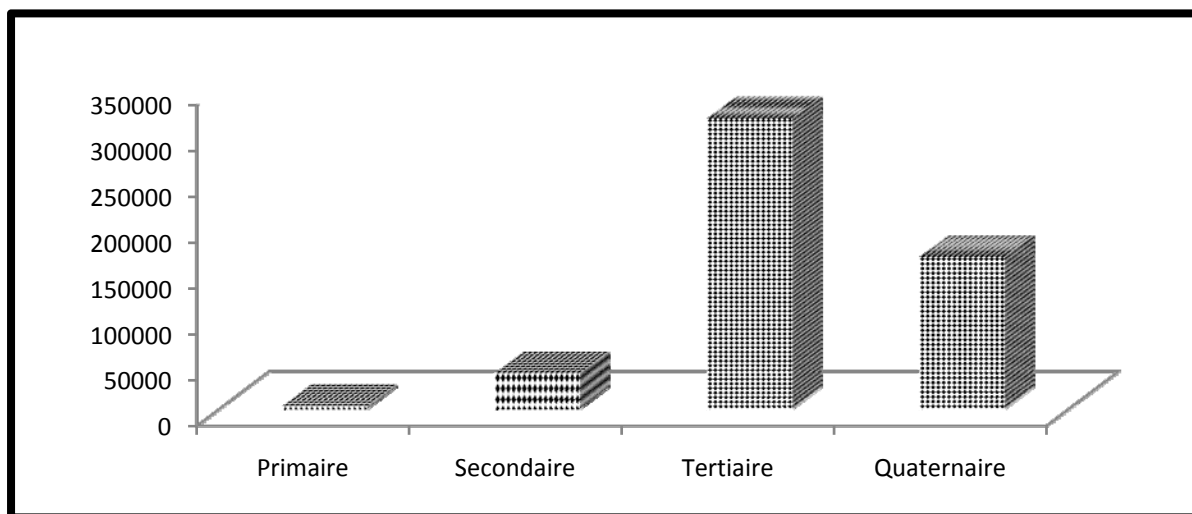


Source : Service régional de la planification de Dakar

18.9. Répartition sectorielle du PTIP 2011/2013

La répartition sectorielle des financements 2011/2013 est un peu différente de celle des collectivités locales. En effet, c'est le secteur tertiaire qui est à la première place avec 317.399 millions de FCFA soit près de 60.4% des financements, le secteur quaternaire vient en second avec un portefeuille de 166.123 millions qui lui sont consacrés, ensuite le secteur secondaire arrive loin derrière avec 38.902 millions (7.4%). Le secteur primaire est dernier avec seulement 0.6% du coût total du PTIP 2011/2013 soit 3.130 millions.

Graphique18.5: Répartition sectorielle du PTIP 2011/2013



Source : Service régional de la planification de Dakar

18.10. Répartition sous sectorielle du PTIP 2011/2013

Le Programme triennal d'investissements publics 2011-2013 d'un montant de 525.554 millions FCFA est réparti sur 14 sous-secteurs. Cependant, six sous secteurs clés ont été privilégiés notamment les routes, l'hydraulique urbaine et assainissement, l'énergie, l'habitat et urbanisme la santé et la nutrition et les équipements administratifs qui totalisent 95.2% du financement soit 500.218millions FCFA.

Le coût du PTIP pour le sous-secteur des routes s'élève à 313 069 millions de FCFA, ce qui lui confère un poids important soit 59,6% des investissements globaux. Cet état de fait est motivé par la volonté des autorités de mettre en œuvre le projet de prolongement de l'autoroute à péage ainsi que la réhabilitation des routes départementales et communales. Le deuxième sous secteur qui engrange 12.4 % des financements soit 64 907 millions de FCFA est l'hydraulique urbaine et assainissement. Les sous secteurs de l'énergie, l'habitat et urbanisme, la santé et la nutrition et les équipements administratifs ont respectivement 7.3%, 6%, 5.2%, et 4.8% du montant du PTIP 2011/2013.

Les 8 sous secteurs restants notamment l'éducation et la formation, les postes, Télécommunications et informations, les études et recherches, les eaux et forêts, la culture, la jeunesse et le sport, les transports aériens et l'industrie se partagent la somme de 25.336 millions soit 4.8% du montant des financements.

Conclusion

La région de Dakar abrite la majorité des investissements réalisés au Sénégal en 2011. Ces derniers sont assez diversifiés et touchent tous les secteurs aussi bien productifs que sociaux. Toutefois, on constate que ces investissements sont plus concentrés dans les départements de Pikine et de Dakar.

CHAPITRE 19 :COMMERCE

19.1. Introduction

Le commerce est l'une des plus anciennes et plus importantes activités de l'humanité. Prolongement naturel de l'activité de production, il désigne les échanges de biens et de services.

A Dakar, principal pôle de commerce du Sénégal, il est le plus grand pourvoyeur d'emplois particulièrement pour les femmes et les marchands ambulants issus de l'exode rural.

Dans ce chapitre, nous traiterons seulement le commerce intérieur¹¹ à travers les données du service régional du Commerce de Dakar.

19.2. Suivi du marché

Pour lutter contre l'inflation, un mécanisme de suivi quotidien de l'évolution des prix et des stocks des produits de grande consommation a été mis en place. L'année 2012 a été marquée par les mesures prises par les nouvelles autorités concernant la baisse des denrées de première nécessité.

Le riz

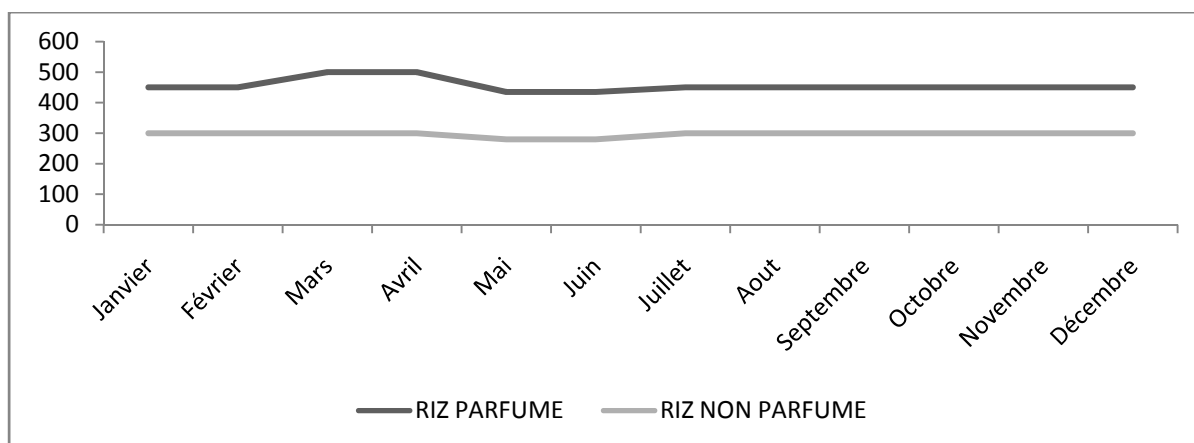
En 2012, la situation de l'évolution des prix du riz a connu certaines variations. Ces dernières touchent la variété parfumée. Ainsi, de 450F/KG en janvier et février, le riz parfumé ordinaire passe en mars à 500F/KG soit une variation de 50F/KG. Concernant le riz non parfumé, le prix s'échange à 350F/KG entre janvier et Mars.

En avril, Les nouvelles autorités, afin de répondre à la demande sociale, ont amorcé une baisse de certaines denrées de grande consommation dont le riz. Ainsi, le riz parfumé ordinaire et le non parfumé ont connu des baisses de leur prix au détail. De 500F le kilogramme de riz parfumé ordinaire, le prix passe à 435F le kilogramme. Concernant le riz non parfumé, le prix passe de 350F/kg à 280F/kg.

Toutefois, à partir du mois de Juillet, les prix reviennent à leur niveau d'origine, 450F/KG pour le riz parfumé et 300F/KG pour le riz non parfumé. L'explication découle d'une part, de la caducité de l'arrêté après deux mois sans un renouvellement dépouillant ainsi les agents de moyens légaux d'action et d'autre part, par l'impraticabilité des prix fixés.

¹¹ Les statistiques concernant le commerce extérieur du fait de leur caractère national sont traitées dans la Situation Economique et Sociale (SES) du Sénégal publiée par l'ANSD.

Graphique 19.1: Evolution des prix du riz en 2012



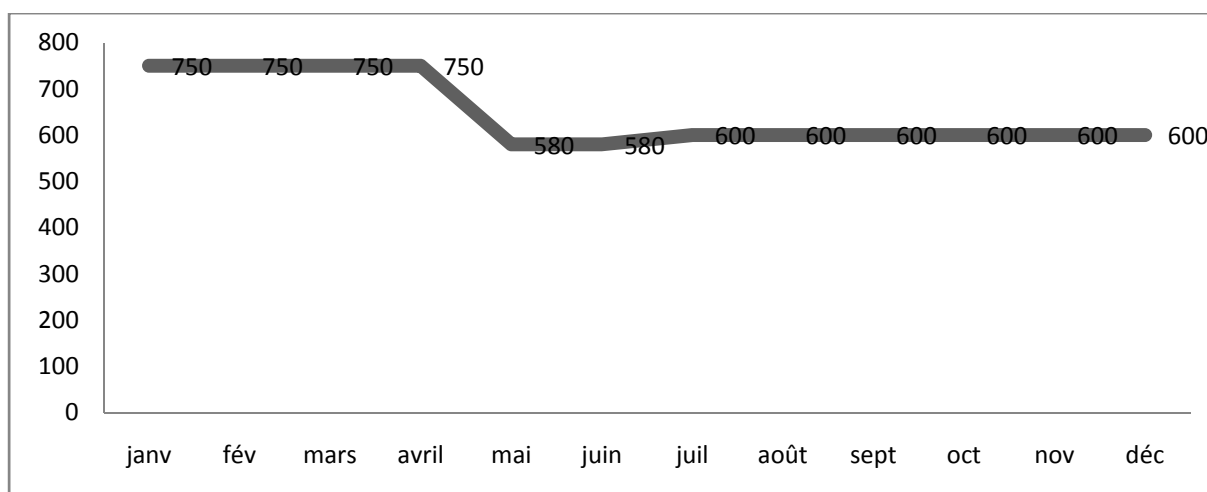
Source : Service régional du commerce de Dakar

Le sucre

Le début de l'année 2012 est marqué par une forte concurrence du sucre local avec le sucre importé. Malgré cela, le prix du sucre n'a pas connu de baisse. En effet, le sucre cristallisé variait entre 700F et 750F le KG. Concernant le sucre en morceaux importé, le prix variait entre 800 et 950F/KG tandis que celui du sucre en morceaux local variait entre 700 et 800F/KG.

Cependant, entre mai et juin le sucre cristallisé s'est vendu à 580F/KG au détail avant de stabiliser à 600F/KG pour le reste de l'année. Cette mesure est due à l'application de l'arrêté n° 3464/MCIA/DCI du 20 avril 2012 fixant les prix plafonds au détail du riz, du sucre cristallisé et de l'huile en fûts mais également par l'arrêté n° 3824 du 22 mai 2012 fixant le prix du sucre cristallisé au stade demi-gros. En outre, il faut aussi souligner l'apport de l'UNACOIS sur la baisse des prix avec des quantités importantes de sucre importé par cette dernière. La CSS a joué également sa partition avec des livraisons au niveau des magasins des Grands Moulins.

Graphique 19.2: Evolution des prix du Sucre cristallisé (F/kg)

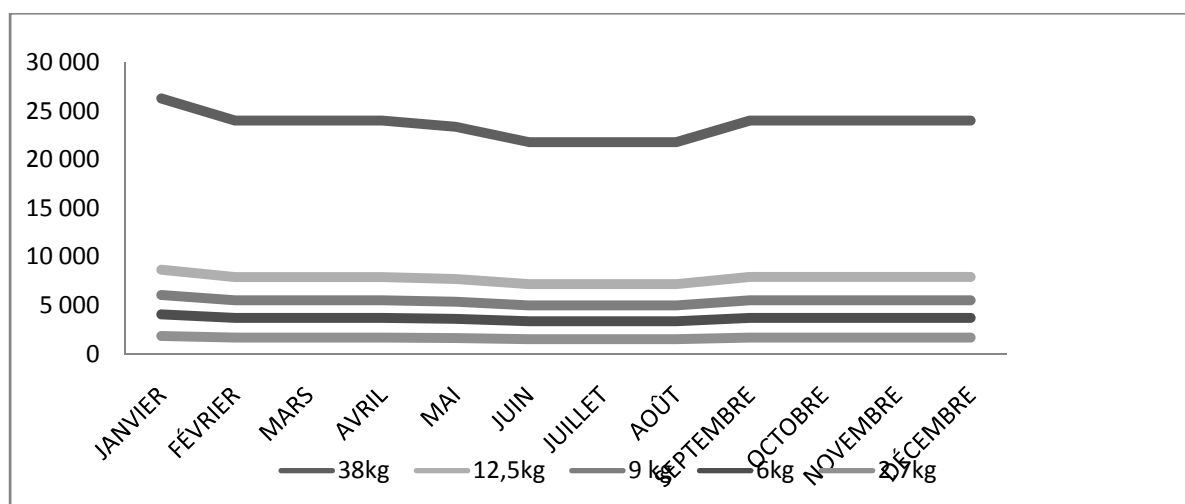


Source : Service régional du commerce

Le gaz butane

Les prix du gaz butane ont connu des flambées au début de l'année 2012. Ainsi, la bonbonne de 6kg qui est la plus utilisée était vendue à 4060F au mois de janvier. Cette hausse est due à la faiblesse de la capacité nationale de stockage de gaz butane. A partir de février, une tendance baissière est amorcée, ce qui a abouti à une stabilisation des prix au mois de septembre où la bonbonne de 6 Kgs s'échange à 3700F. Il en est de même pour les prix des autres catégories de bonbonnes de gaz qui ont connu des variations remarquables. La bonbonne de 9 Kgs passe de 6050 F en Janvier à 5510 F en Septembre en enregistrant son plus bas niveau de Juin à Août où il coûte 4985 FCFA. La bonbonne de 12,5Kgs passe de 8650F à 7905F et celle de 38Kgs de 26300F à 24025F.

Graphique 19.3 : Evolution des prix du gaz butane en 2012



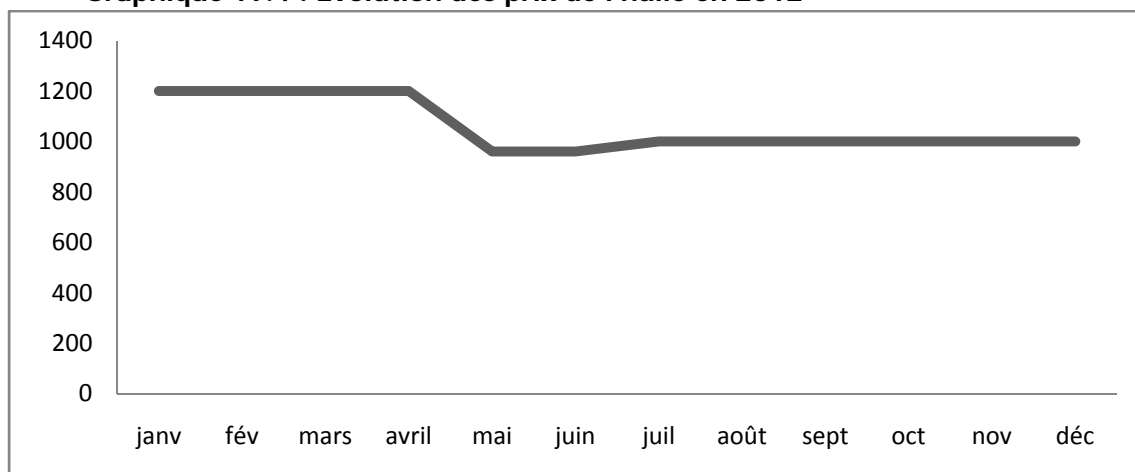
Source : Service régional du commerce

Des cas de pratiques de prix illicites ont été majoritairement constatés au stade du détail où les acteurs ne se contentaient pas toujours des marges officielles qu'ils jugent dérisoires. Les dépositaires respectent les prix en général, les quelques cas de hausses constatés à ce niveau étant plutôt le fait de charretiers-livreurs indéclicats qui agissaient, le plus souvent, à leur insu.

L'huile En 2012, le prix de l'huile s'est stabilisé au mois de juillet, suite à l'arrêté n° 3464/MCIA/DCI du 20 avril 2012 fixant les prix plafonds au détail du riz, du sucre cristallisé et de l'huile en fûts. Ainsi le prix passe de 1200F le litre entre Janvier et Avril à 960F le litre durant les mois de mai et juin. A partir de Juillet, le litre d'huile est revenu à 1000F/L.

La baisse n'a pas eu l'impact recherché au niveau des consommateurs dans la mesure où le conditionnement ciblé par l'arrêté n°3464/MCIA/DCI du 20 avril 2012 fixant les prix plafonds au détail du riz, du sucre cristallisé et de l'huile en fûts, est peu utilisé par la population dakaroise qui s'oriente beaucoup plus vers les dosettes. Néanmoins, cette baisse a été salutaire pour les couches sociales vulnérables, même si un certain nombre de contraintes ont constitué des facteurs bloquant pour l'application effective des prix fixés.

Graphique 19.4 : Evolution des prix de l'huile en 2012



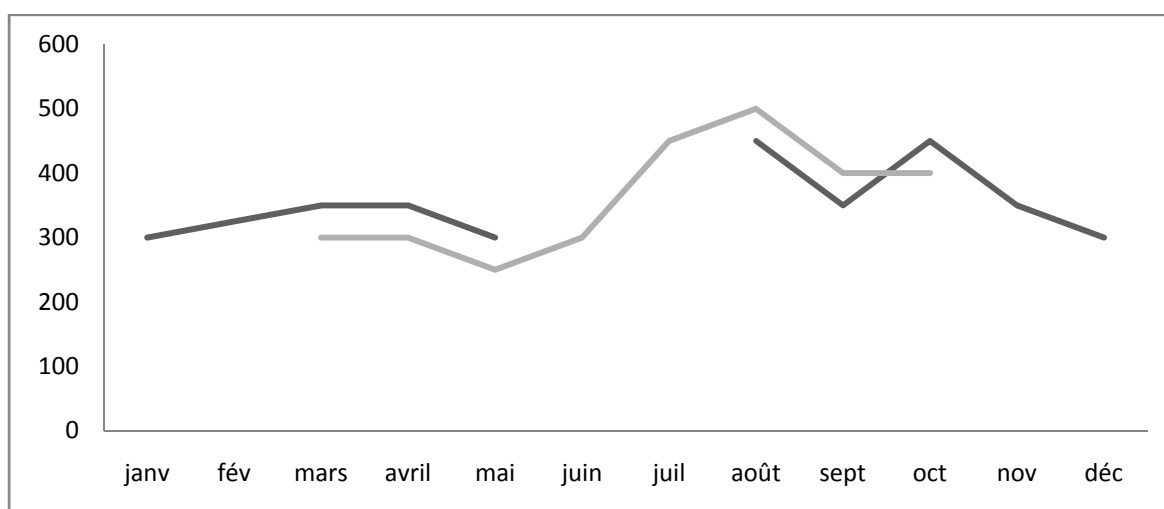
Source : Service régional du commerce

L'oignon

En début d'année, le marché de l'oignon s'est inscrit dans une tendance haussière qui s'est stabilisée avec l'arrivée des nouvelles récoltes. Ces dernières ont inversé la tendance et la production locale bénéficiant d'un prix plus compétitif soit 300F le KG. D'Avril à Mai, on note une baisse des prix de l'oignon local comme importé. Le premier passe de 300F à 250F le Kg et le second de 350F à 300F le Kg. Avec l'effectivité de la mesure de gel des importations, le kilogramme d'oignon local s'échangeait à 450F en Juillet.

Avec la rareté de l'oignon importé sur le marché, les producteurs locaux ont montré des carences à assurer correctement l'approvisionnement. Il s'en est suivi une période de forte tension sur le prix de l'oignon avec des pics de 500F/kg durant le Ramadan (juillet-août). Cette situation a conduit les autorités à écourter la période de gel de quinze jours. A partir du 15 août 2012, il était permis d'importer de l'oignon afin de satisfaire les fortes demandes. L'arrivée des premières cargaisons d'oignon engendrèrent une relative baisse de prix.

Graphique 19.5: Evolution des prix au détail de l'oignon en 2012



Source : Service régional du commerce

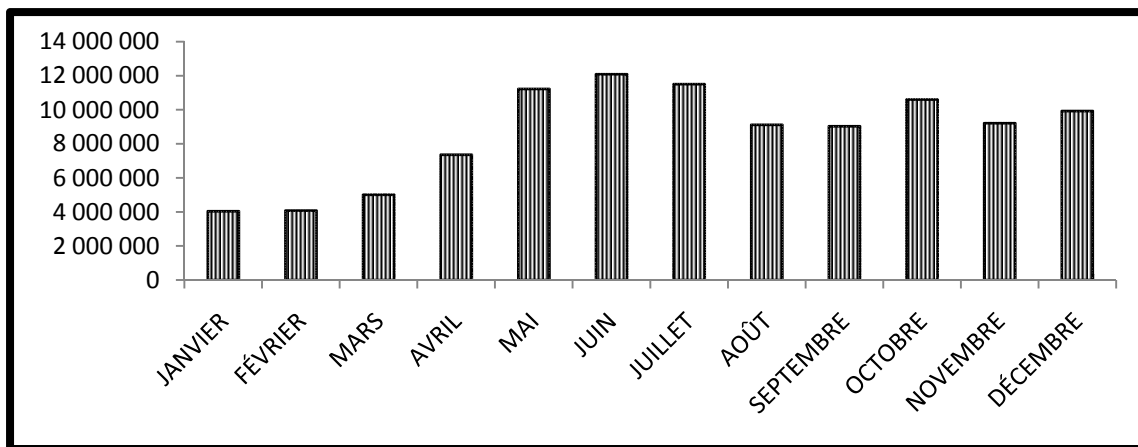
19.2. Contrôle de l'application de la législation et de la réglementation

Cette surveillance quasi quotidienne du marché a permis de s'assurer du respect et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires et législatives en matière de commerce. Cette dernière a permis l'interpellation de plusieurs commerçants pour diverses infractions dont la plus fréquente était la pratique de prix illicites. Pour dénouer les contentieux, la voie administrative a été utilisée. Ainsi, les saisies portant sur les produits propres à la consommation ont été restituées à leurs propriétaires après paiement d'une transaction pécuniaire. En 2012, le nombre de PV signés est de 5801.

Au total, le Service régional de Dakar a eu à faire recouvrer et à verser au Trésor public durant l'année 2012, **103 233 500FCFA**. Comparées aux recettes de l'année 2011, qui étaient de 103487600F, on voit qu'il y a une légère diminution de 254100F.

Durant le premier semestre de 2012, les recettes ont eu une tendance ascendante avant de connaître une évolution en dents de scie durant le reste de l'année. En effet, en début d'année, les prix du marché étaient libres en l'absence de textes réglementaires consacrant leur fixation. Ainsi, les infractions liées ne pouvaient être valablement sanctionnées. Cette situation a pris fin avec l'arrêté n°3464/MCIA/DCI du 20 avril 2012 fixant les prix plafonds au détail du riz, du sucre cristallisé et de l'huile en fûts, qui a permis de mener des opérations d'envergure visant à faire respecter les prix fixés. Ainsi, entre mai et juillet, les recettes dépassaient la barre des 11 millions avec un pic de 12 095 000F au mois de juin. Ceci reste une performance dans la mesure où le Service a privilégié la concertation et la sensibilisation avec les opérateurs pour une application des prix fixés avant de réprimer.

Graphique 19.7: Evolution des recettes en 2012



SourSource : Service régional du commerce de Dakar

Par ailleurs, la surveillance du marché a permis de retirer une quantité importante de produits frauduleux, contrefaits, dangereux et périmés des circuits de distribution. En effet, 8,3 tonnes de produits impropres à la consommation ont été saisies dont 2,540 tonnes à Dakar, 3,100 tonnes à Pikine, 1,352 tonnes à Guédiawaye et 1,350 tonnes à Rufisque.

Conclusion

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du Sénégal. Le sous secteur du commerce s'est relativement bien comporté en 2012 après la crise intervenue les années précédentes. Cependant, le non respect de la baisse des prix décidée par les nouveaux gouvernants a alourdi les charges des consommateurs et a été ressentie au niveau du panier de la ménagère dakaroise.

CHAPITRE 20 :TOURISME

20.1. Introduction

Au Sénégal, le tourisme occupe une place importante dans l'économie nationale tant par les flux en devises, les investissements qu'il engendre et les emplois qu'il crée. La région de Dakar occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Cependant, ces dernières années, le secteur est affecté par la crise mondiale, la baisse du pouvoir d'achat des ménages, les tensions postélectorales au Sénégal en fin 2011 et début 2012. Ce chapitre aborde l'offre et la demande touristique mais aussi les agences de voyages et le circuit touristique.

20.2. Offre touristique

La capacité d'hébergement à Dakar a atteint, en 2012, 8446 lits soit 4376 chambres réparties entre 168 établissements d'hébergement touristique composés de 82 hôtels, 23 résidences, 14 campements, 49 auberges. Par rapport à 2011, on note l'apparition de 12 établissements de plus ce qui augmente la capacité d'hébergement. Cette augmentation est consécutive à la mise à jour de la capacité de certains réceptifs et à la prise en compte d'établissements jusqu'ici non répertoriés car ne disposant pas d'agrément.

20.3. Demande touristique

En 2011 le flux des entrées des visiteurs a atteint 1 007 551 (poste frontière terrestre 538 773, poste frontière aérienne 655 706 dont 449 545 touristes, poste frontière maritime 6237) contre 905 673 en 2010 (poste frontière terrestre 397.238, poste frontière aérienne 727 545 dont 492 261 touristes, poste frontière maritime 5 673) (source :Ministère du Tourisme et des Loisirs). On note dans la région une forte présence du marché français 47% ce qui s'explique par les liens historiques, linguistiques et politiques contre 25% Africain et 5 % Américain.

20.4. Les agences de voyages et de tourisme

Elles sont au nombre de 258 agences de voyages. Aujourd'hui, la plupart des agences de voyages s'adonnent aux activités du Grand et Petit pèlerinage.

Quasiment dans toutes les nouvelles agences de voyages depuis 2002, la réglementation est respectée tant du point de vue de la sécurité que des formalités administratives contrairement à beaucoup d'autres parmi les anciennes. Il apparaît que 80% du personnel sont titulaires d'un diplôme supérieur en tourisme ou bénéficient d'une longue expérience professionnelle (déflatés de la défunte Compagnie Air Afrique etc.).

20.5. Circuit Touristique

Le développement du tourisme dans la région de Dakar crée de nombreux circuits touristiques grâce aux programmes d'excursions organisées par les agences et les hôtels de la place mais aussi du bon état des infrastructures routières.

Cependant l'état de la route d'intérêt touristique de KeurMassar – Ndiakhirat pour aller au Lac Rose est totalement dégradé et crée chez les touristes un danger permanent et un découragement.

Les circuits touristiques sont : Gorée, le Lac Rose et environs, le Palais Présidentiel, le Musée de l'Ifan, le marché Kermel, le monument de la renaissance africaine et le tour de ville.

20.6. Performances

Le taux d'occupation des lits qui constitue le meilleur indicateur de performance, au niveau de l'exploitation des hôtels, devrait suivre la même tendance que les arrivées et les nuitées. Estimé à 33% en 2009, il devrait s'approcher de 40% entre 2010 et 2014. La durée de séjour tourne, depuis 1980, autour de 3,5 à 4 jours.

Pour la saison écoulée, on a constaté une diminution de la durée de séjour qui s'explique par un contexte électoral tendu dans notre pays, la crise dans les pays développés. Une politique de diversification du circuit touristique et la conception d'un agenda culturel régional ainsi que le répertoire des sites et monuments historiques classés doivent être inclus dans le package des circuits découvertes touristiques des agences de voyages.

20.7. Les types de tourisme

Le balnéaire

Avec ses magnifiques plages dont certaines sont mises en valeur par les complexes hôteliers qui offrent toutes sortes de possibilités d'activités balnéaires et de sports nautiques ; il faut noter aussi que les belles plages de Yenn et de Toubab Dialao doivent leurs particularités aux magnifiques falaises rouges et aux petites criques appréciées des baigneurs.

Le tourisme d'affaires

La position du Sénégal, proche de l'Europe et faisant face à l'Amérique, la stabilité politique du pays, les infrastructures de qualité combinées à la douceur du climat et à la légendaire téréngana, font de notre destination un endroit idéal pour le tourisme d'affaires. La capitale sénégalaise joue pleinement son rôle de capitale et de grande métropole moderne de l'Afrique de l'Ouest. Elle accueille chaque année de nombreux congrès, salons professionnels, colloques universitaires et rencontres panafricaines ou internationales, sans oublier la Biennale de Dakar dédiée à l'art contemporain. Ce tourisme d'affaires bénéficie d'infrastructures significatives, telles que le Centre international du commerce extérieur du Sénégal (CICES), situé à proximité de l'aéroport international de Dakar-Léopold Sédar Senghor, ou l'hôtel King Fad Palace sur la pointe des Almadies, qui est doté de son propre palais des congrès et tout récemment le Radisson Blue.

Le tourisme de découverte

Dakar est le point de départ du tourisme de découverte au Sénégal : capitale du Sénégal et porte de l'Afrique et surtout ancienne capitale de l'AOF avec ses immeubles, ses marchés typiques et ses musées.

La pêche sportive

La forte concentration de poissons à rostre dans les eaux sénégalaises et particulièrement les espadons voiliers et marlins bleus mais également la présence d'une dizaine d'espèces, font de Dakar un haut lieu de la pêche sportive où des records mondiaux homologués ont été réalisés. La pêche sportive, organisée à partir de certains hôtels, de clubs, de centres de pêche et d'une fédération bien structurée est pratiquée toute l'année.

Le tourisme culturel

La vie culturelle de Dakar est rythmée par une série de manifestations riches et variées dont la mise en valeur peut nous aider à renforcer le produit ; ces manifestations sont soit traditionnelles, soit modernes. On peut y ajouter des rendez-vous importants tels que la Biennale des arts, etc.

20.8. Formation en tourisme

La qualité des prestations touristiques est largement tributaire de la formation mais l'absence d'un hôtel d'application constitue un handicap important pour la formation. Cette dernière est assurée par 11 établissements qui sont : le Centre de Formation Professionnelle Commerciale (CFPC) ; le Collectif Sénégalais pour la Formation Professionnelle (COSEFOR) ; le Centre Polyvalent de Formation Professionnelle (CPFP/HR) ; l'Ecole des Métiers du Tourisme (EMETO) ; l'Ecole Nationale de Formation Touristique et Hôtelière (ENFTH) ; l'Ecole Supérieure d'Interprétariat de Techniques administratives de Management (ETSHOS) ; l'Institut de Formation Professionnelle d'Assistance pour l'Afrique (IFPAA) ; l'Institut Supérieur de Gestion (ISG/UCAD) ; l'Institut du Tourisme et de l'Hôtellerie (ITH), la Sainte-Marthe ; l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP).

20.9. Recouvrement de la taxe de promotion touristique

La loi 2012-04 du 03/01/12 institue la fixation du tarif de la taxe de promotion de 1000 FCFA par nuitée exécutée. Le montant des TPT collectés est égal à 749.123.035 FCFA en 2012 contre 616.364.630 FCFA en 2011 soit un accroissement de 21,5% du TPT collecté. Notons que 89,3% de cette somme a été collectée au niveau de la DGID. En outre, au niveau de cette dernière, le centre de Ngor-Almadies a recouvert le plus grand montant avec 33051944 FCFA, il est suivi par le plateau avec 30755200 FCFA, viennent ensuite les centres de Rufisque (8540845 FCFA), Pikine-Guédiawaye (4401800 FCFA) et Grand-Dakar (3389400 FCFA).

Tableau 20.1 : Situation des TPT en 2011 et 2012

CENTRE DES SERVICES FISCAUX	TOTAL TPT 2011	TOTAL TPT 2012
DGID	531188783	668983846
CENTRE DE NGOR-ALMADIES	35581100	33051944
CENTRE DE PIKINE- GUEDIAWAYE	4426600	4401800
CENTRE DE RUFISQUE	3949800	8540845
CENTRE DE PLATEAU	39549147	30755200
CENTRE DE GRAND DAKAR	1669200	3389400
MONTANT TOTAL ANNUEL	616364630	749123035

Source : Service régional du tourisme de Dakar

Conclusion

Malgré les difficultés propres à toutes les capitales, Dakar continue d'être en pôle position dans les arrivées notamment pour le tourisme de congrès. La para - hôtellerie et les chambres d'hôtes gagnent d'avantage de terrain et échappent de plus en plus au contrôle de la tutelle. Cependant, Dakar centre n'offrant plus de potentialités pour l'érection de réceptifs, il convient alors d'encourager les investisseurs pour l'implantation d'hôtels dans les départements de Guédiawaye et Pikine qui n'en comptent pratiquement pas ; la seule unité peu fonctionnelle, étant le « Ravin ». Avec le prolongement de la VDN3, la zone de Malika offrira de réelles perspectives de développement touristique vu ses potentialités.

CHAPITRE 21 : MICROFINANCE

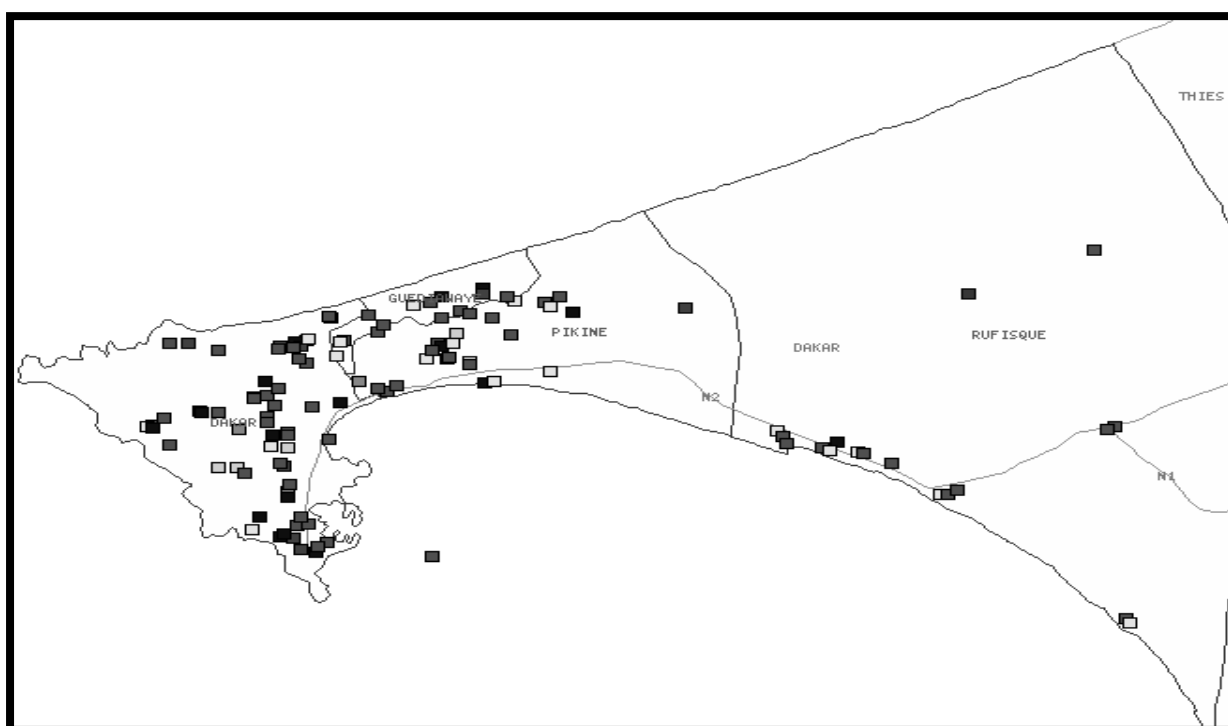
21.1. Introduction

Les structures financières décentralisées (SFD) sont des structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit, et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique.

21.2. Cartographie des SFD de la région de Dakar

La cartographie de ces SFD dans la région de Dakar montre une grande concentration des structures au niveau des départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye. Le département de Rufisque lui ne compte qu'une dizaine de SFD. On note la présence d'une caisse dans l'île de Gorée.

Figure 21.1: Cartographie des SFD de la région de Dakar



Source : Antenne régionale de la microfinance

21.3. Présentation du secteur dans la région

Entre 2010 et 2012, le nombre de SFD a connu une baisse de 29,5% passant de 186 à 131 structures. Cette évolution s'explique d'une part par le retrait d'agrément de certaines structures (3 réseaux par exemple), et d'autre part par la désaffiliation et l'octroi de nouveaux agréments au cours de l'année 2012.

Parmi les 131 SFD recensés en 2012, 74 sont des IMCEC isolées, 49 des SFD affiliées, 5 des faitières et 3 sont des sociétés. Les IMCEC et les sociétés ont subi une hausse de 3,7% et 0,1% entre 2011 et 2012, alors que les faitières et les SFD affiliés ont diminué de 0,9% et de 3,0%.

Tableau 20.1: Evolution du nombre de SFD de la région de Dakar entre 2010 et 2012

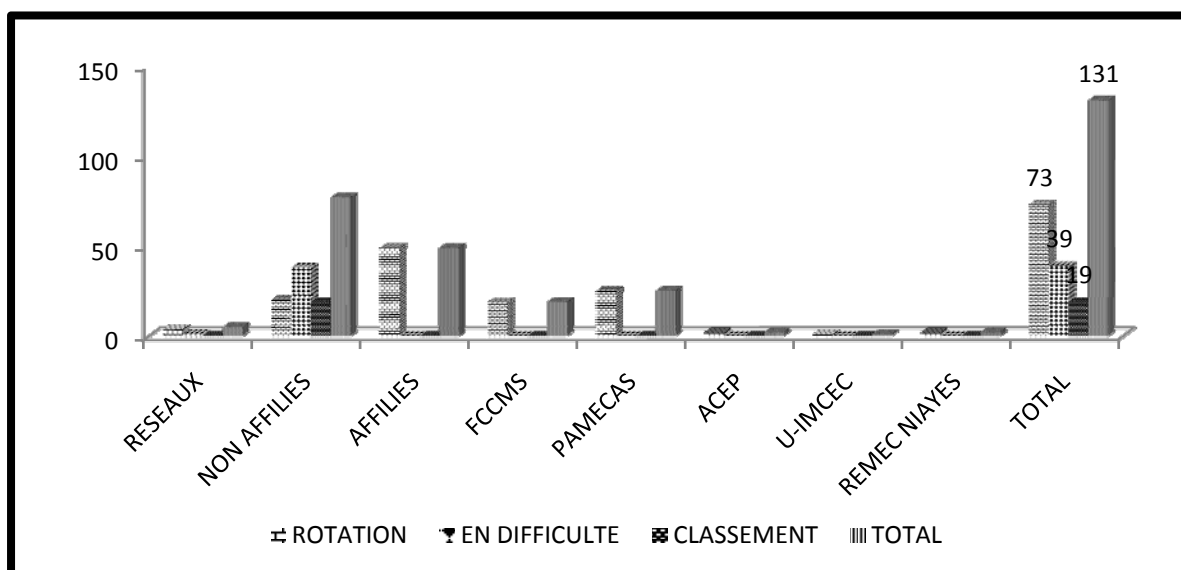
Indicateurs	2010		2011		2012		Evolution 2011/2012 %
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
IMCEC isolées	105	28,5	71	24,5	74	28,2	4
Sociétés	2	0,5	3	1,0	3	1,1	0
Faitières	8	2,2	8	2,8	5	1,9	-38
Sfd affiliés	68	18,4	63	21,7	49	18,7	-22
Nombre de SFD	183	50,4	145	50,0	131	50,0	-10

Source : Antenne régionale de la microfinance de Dakar

Le graphique ci-dessous présente la situation des SFD et le planning des missions d'inspection envisagées dans la région de Dakar au cours de l'année 2013.

Ainsi, il est prévu de contrôler 73 structures en 2013 (colonne ROTATION) dont 49 structures sont des affiliés, 25 pour les PAMECAS, 20 qui ne sont pas affiliés et 19 pour les FCCMS. 39 structures sont en difficulté dont les 38 sont des non affiliés et 1 aux réseaux, tandis que 19 structures sont en procédures de retrait d'agrément (classement).

Graphique 20.1 : Situation et nombre des SFD de la région de Dakar en 2012



Source : Antenne régionale de la microfinance

21.4. Les indicateurs de 2011

La tendance généralement constatée au cours des deux années précédentes (2010 et 2011), est une évolution positive du sociétariat qui est passé de 760 428 à 794343 millions de FCFA, de l'encours de crédit qui enregistre une hausse de 5,7%, et une nette amélioration des fonds propres des SFD de Dakar qui connaissent une hausse de 6 637 989 879 FCFA. La situation des crédits en souffrance reste préoccupante même si une baisse de 21,5% est constatée entre 2010 et 2011.

Tableau 21.2: Données du secteur dans la région de Dakar en 2011

Indicateurs	2010	2011	Evolution	Régional/Nation
Sociétariat	760 428	794 343	4,5%	48,6%
Homme	385 750	410 164	6,3%	46,4%
Femme	332 636	346 813	4,3%	56,6%
Personnes morales	42 041	37 366	-11,1%	27,3%
Encours de crédit	98 897 984	104 558 135	5,7%	48,7%
Court terme	26 788 418	35 090 537	31,0%	45,0%
Moyen terme	44 700 275	37 085 122	-17,0%	55,2%
Long terme	21 696 314	27 895 493	28,6%	46,0%
Crédits en	5 712 976 957	4 486 982 265	-21,5%	50,1%
Encours d'épargne	66 520 460	81 434 773	22,4%	49,6%
Dépôts à vue	41 687 194	29 176 405	-30,0%	45,8%
Dépôts à terme	13 930 005	16 795 023	20,6%	51,1%
Autres dépôts	10 903 259	35 463 344	225,3%	52,3%
Emprunts	20 296 497	23 121 210	13,9%	56,6%
Court terme	211 538 814	982 505 072	364,5%	38,2%
Moyen et long terme	20 084 958	22 138 705	10,2%	57,9%
Fonds propres	35 692 081	42 330 071	18,6%	54,4%
Encaisse	3 794 145 020	4 180 473 212	10,2%	52,7%
Dépôts auprès des IF	14 887 310	17 323 572	16,4%	58,9%
Immobilisation (net)	11 338 709	14 795 742	30,5%	74,0%
Résultat	1 090 569 381	-5 253 716	-100,5%	-0,2%
Total Actif (net)	155 364 162	175 186 161	12,8%	57,7%

Source : Antenne régionale de la microfinance

CONCLUSION GENERALE

L'édition de la SES 2012 de la région de Dakar, à l'instar de celles qui l'ont précédée, s'est focalisée sur les particularités de la région. C'est un document qui fournit l'essentiel des indicateurs sociodémographiques et économiques de la région.

Il apparaît que la région de Dakar n'occupe que 0,28 % de la superficie du pays, alors qu'elle abrite 25 % de la population totale du pays, soit une densité de population de 5704 habitants au km².

Le profil démographique de la région montre que sa population est très jeune avec près de 45% de personnes âgées de moins de 20 ans.

Dakar reste la région la plus urbanisée (96%) avec une forte concentration de populations dans les agglomérations de Pikine et Dakar (plus de trois quarts de la population vit dans ces départements).

L'analyse du secteur de l'éducation révèle que l'accent a été surtout mis sur le préscolaire et l'élémentaire, ce qui s'est traduit par une nette amélioration de l'accès dans ces sous secteurs. Mais en dépit des efforts consentis, des problèmes persistent.

Sur le plan sanitaire, Dakar est mieux dotée en infrastructures que le reste du pays. Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où l'impérieuse nécessité de combler ce déficit.

Concernant les activités productives, la région a une agriculture plus orientée vers la production maraîchère en raison des fortes potentialités caractérisées par des facteurs physiques et climatiques favorables. Toutefois, son développement se heurte à plusieurs contraintes, liées notamment aux problèmes d'eau, d'insuffisance de cultures d'irrigation qui exposent le secteur aux mauvaises productions.

Au regard de sa dynamique économique, la région offre de réelles opportunités financières ce qui explique d'ailleurs le développement de la micro finance qui offre toutes les gammes de produits du système financier décentralisé.

La forte concentration démographique et des infrastructures et l'intensité des activités économiques font de la région de Dakar le poumon du Sénégal. Cette situation qui caractérise la région depuis des décennies mérite une attention particulière de l'ensemble des acteurs mais surtout une synergie dans la recherche de solutions et de l'action.